

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 FÉVRIER 2014

VOLUME 175

JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me EDITH-FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me CAROLINE BEAUDOIN pour le Fonds de solidarité
Me ROBERT LAURIN et Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
PIERRE LAPRISE	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JULIE BOYER	85
BERNARD GAUTHIER	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	122

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
123P-1443 : Compte rendu de la rencontre du 15 décembre 2009 - Retour sur l'incident du 25 novembre au chantier de la Romaine-2	47
123P-1444 : Politique-cadre en matière de harcèlement - Tolérance zéro 2009	66
123P-1445 : Hydro-Québec. Clause sur les relations de travail aux chantiers - Politique Tolérance Zéro	68
123P-1446 : Lettre du 19 avril 2010 de F. Gilbert à la CCQ - Les incidences de l'arrêt de travail du 25 novembre 2009 - Route d'accès principale de la Romaine reliant Havre St-Pierre au site de la Romaine 2	72
123P-1447 : Extrait de la transcription de l'audience des dossiers CRT-2009-4841 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 pages 631 à 661	119

VOLUME 175
Le 25 février 2014

- 5 -

124P-1448 : Tableau de comparaison des allégeances
syndicales sur la Côte-Nord par corps
de métiers entre 1997 et 2011 252

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25ième) jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bonjour à tous, bon matin. Est-ce que les
8 avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour
11 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la
12 Commission.

13 Me EDITH-FARAH ELASSAL :

14 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission.

15 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

16 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
17 général du Québec.

18 Me MÉLISSA CHARLES :

19 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me DENIS HOULE :

22 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
23 constructeurs de routes et grands travaux du
24 Québec.

25

1 Me SIMON LAPLANTE :

2 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
3 constructeurs de routes et grands travaux du
4 Québec.

5 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

6 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
7 Québec.

8 Me FÉLIX RHÉAUME :

9 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
10 Québec.

11 Me CAROLINE BEAUDOIN :

12 Bonjour. Caroline Beaudoin pour le Fonds de
13 solidarité.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

16 Me JULIE BOYER :

17 Julie Boyer, FTQ Construction.

18 Me PIERRE POULIN :

19 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
20 criminelles et pénales. Bonjour.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Veuillez vous lever pour l'assermentation, s'il
23 vous plaît, Monsieur.

24

25

VOLUME 175
Le 25 février 2014

PRÉLIMINAIRES

- 8 -

1

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25ième) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE LAPRISE, Directeur des opérations

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Merci. Alors, bonjour, Monsieur Laprise. Peut-
12 être pour reprendre un peu ce qu'on disait, ce
13 qu'on discutait ensemble hier à la fin de la
14 journée, l'entreprise Fernand Gilbert, qu'on va
15 appeler FGL, vous avez travaillé depuis les vingt-
16 cinq (25) dernières années, c'est exact?

17 R. C'est exact. Oui.

18 Q. **[2]** O.K. Et cette entreprise-là est une entreprise
19 bien implantée au Québec et a fait beaucoup de
20 travail également sur la Côte-Nord.

21 R. Oui.

22 Q. **[3]** O.K. Et sans trop de problèmes, d'après ce que
23 j'ai compris, là, jusqu'à peut-être le chantier de
24 la Romaine en deux mille neuf (2009).

25 R. C'est exact.

1 Q. **[4]** O.K. On a établi, bon, quelques événements qui
2 se sont passés dans le chantier de la Romaine. Moi,
3 j'ai envie de vous parler, là, de d'autres choses
4 qui étaient peut-être hors normes dans ce chantier-
5 là. Il y a eu, je pense, des bris d'équipements,
6 des choses comme ça, dans ce chantier-là?

7 R. Oui, c'est un chantier particulièrement, là, sur le
8 chantier de la Romaine, on a eu des bris
9 d'équipements anormaux, comparer à des travaux
10 qu'on a faits sur d'autres chantiers de la Côte-
11 Nord. Ce chantier en particulier, c'est ce qui a un
12 peu déclenché, là, les... certaines choses, là.
13 C'est des bris anormaux sur nos équipements, ce
14 qu'on appelle...

15 Q. **[5]** O.K. Pouvez-vous nous donner peut-être des
16 exemples de ce que... quel type de bris
17 d'équipements subis, là, jusqu'à la... aux
18 événements qu'on va décrire plus tard, là?

19 R. Seulement en cylindres hydrauliques, exemple, sur
20 les... on appelle sur les pelles hydrauliques, tout
21 près de... au-dessus de deux cent... deux cent
22 soixante-dix mille dollars (270 000 \$) de bris en
23 cylindres hydrauliques. C'est des... ce qu'on
24 appelle frapper des cylindres sur des rochers ou
25 des affaires comme ça qu'on est obligé d'arrêter la

1 pelle parce que l'huile... on perd notre huile,
2 tout arrête. Ça fait que l'équipement est obligé
3 d'arrêter complètement puis ramener au garage pour
4 réparation et... Autres choses, des camions
5 embarqués sur des énormes cailloux, des
6 transmissions arrachées, le « transfer case »,
7 toutes ces choses-là. Plein de bris, on dit pas
8 seulement des « bad-luck », mais des... c'est des
9 bris excessifs, là, anormaux.

10 Q. **[6]** À quoi vous attribuez ces bris-là? Avez-vous
11 l'impression que c'est volontaire ou...?

12 R. Ah! Sans que ce soit volontaire, c'est peut-être dû
13 à un manque d'attention, je sais pas, de la part
14 des opérateurs, là, mais c'est anormal sur ce
15 chantier-là, c'est vraiment anormal.

16 (09:40:23)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[7]** Lorsque vous dites... essayez de me... de me
19 réexpliquer ça, ce que vous dites. Est-ce que j'ai
20 bien compris que c'était une pelle qui frottait sur
21 une pierre, c'est ça?

22 R. Oui. Vous savez, Madame la Présidente, les
23 opérateurs quand on a construit de la route,
24 souvent on va dynamiter des caps rocheux, puis
25 le... la route est vraiment étroite. Ça fait que

1 le... l'opérateur, s'il fait pas atten... une
2 attention particulière quand il faut pivoter sa
3 pelle, bien, il risque d'accrocher avec le cylindre
4 le roc ou les parois rocheuses. Puis ça arrivait
5 régulièrement régulièrement que les...

6 Q. **[8]** O.K.

7 R. ... les parois étaient accrochées avec des
8 cylindres, puis les cylindres, bien,
9 automatiquement ils sont... ils sont finis.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[9]** Avez-vous noté s'il y avait des problèmes de
12 consommation sur ce chantier-là? Ou avez-vous des
13 informations ou des indications que peut-être
14 effectivement...

15 R. Beaucoup de problèmes de consommation. Mes
16 travailleurs de nuit me rapportaient régulièrement
17 « Monsieur Laprise, quand on... quand on va faire
18 l'entretien puis qu'on entre dans les équipements,
19 ça sent le... le pot, nécessairement ». Puis même
20 mes contremaîtres me disaient : « On vérifie les
21 rapports journaliers le matin puis même les
22 rapports, le papier sent le... le pot. » Ça fait
23 qu'à ce moment-là, on dit « regarde, c'est sûr que
24 ça consomme ».

25 Q. **[10]** C'est-tu des choses qui ont été rapportées au

1 délégué ou au représentant syndical?

2 R. Oui, ça a été rapporté au représentant... délégué
3 de chantier.

4 Q. **[11]** O.K. C'est-tu des choses qui ont été
5 rapportées à monsieur Gauthier en particulier?

6 R. Bien, probablement oui. Oui, ça a été rapporté
7 parce que même monsieur Gauthier me l'a souvent
8 dit : « Regarde, oui, il y a un problème, puis on
9 va essayer de régler ça. »

10 Q. **[12]** O.K. Donc, est-ce que vous pensez pouvoir
11 attribuer peut-être une partie, une certaine
12 portion de ces bris-là justement à l'inattention?

13 R. C'est... c'est sûr et certain que c'est... c'est dû
14 une grosse partie à la consommation parce que c'est
15 un manque d'attention, c'est complètement un manque
16 d'attention. Pour faire des bris comme ça sur des
17 chantiers, c'est vraiment dû à ça parce que si
18 l'opérateur est compétent, normalement il fait pas
19 ça.

20 Q. **[13]** O.K. Avez-vous noté des ralentissements de
21 façon générale ou des choses comme ça? Est-ce que
22 ces travailleurs-là ont intérêt à ralentir le
23 chantier, travailler plus longtemps, faire des
24 heures supplémentaires? Est-ce que c'est quelque
25 chose qui est un phénomène ou, je pourrais dire, un

1 stratagème, là, pour employer des termes de la
2 Commission? Mais, est-ce que c'est un phénomène qui
3 est présent dans ce chantier-là?

4 R. Je peux vous dire, comme monsieur Pereira a
5 témoigné au début, sur la Côte-Nord, un chantier,
6 il faut qu'il dure le plus longtemps possible. Ça
7 fait que c'est sûr qu'ils ont tendance à vouloir
8 ralentir les travaux pour amener le chantier
9 jusqu'à un certain point que, là, on est obligé...
10 on est en rattrapage. Ça fait que c'est là que
11 débutent les travaux supplémentaires en temps... le
12 dimanche pour rattraper, ce qu'on a parlé hier.

13 Q. **[14]** O.K. Ce qui fait en sorte qu'on est obligés de
14 travailler le samedi puis le dimanche pour
15 rencontrer l'éché... les échéanciers dont vous
16 parliez hier, qui peuvent potentiellement
17 occasionner des grandes pénalités pour
18 l'entrepreneur, là, qui est responsable du contrat?

19 R. Exactement.

20 Q. **[15]** O.K. Je vais peut-être resituer un peu Hydro-
21 Québec dans ce paysage-là, Monsieur... Monsieur
22 Laprise. On a parlé du fait qu'Hydro-Québec donc,
23 vous mettrait, si on veut, à tout le moins dans les
24 appels d'offres, un certain principe de... de
25 choisir ou de favoriser la main-d'oeuvre locale

1 quand on est sur la Côte-Nord. Est-ce que vous
2 avez... Est-ce qu'en tant qu'entrepreneur, à tout
3 le moins dans la Romaine, avez-vous subi certaines
4 pressions, je dirais, d'Hydro-Québec pour que ce...
5 ce résultat-là soit rencontré de façon plus
6 concrète?

7 R. Vous avez, au début, on a engagé spécifiquement
8 seulement de la main-d'oeuvre de la Côte-Nord...

9 Q. **[16]** Vous parliez de cent pour cent (100 %) de
10 main-d'oeuvre, hier?

11 R. Cent pour cent (100 %) de main-d'oeuvre, hier. Et
12 puis, suite à... les pressions qu'on a eues, là la
13 FTQ, monsieur Gauthier, par après, il nous retirait
14 de la main-d'oeuvre, de la bonne main-d'oeuvre
15 puis, nous, on était obligés de la remplacer. Puis
16 Hydro-Québec, de l'autre côté, nous forçait à
17 reprendre de la main-d'oeuvre de la Côte-Nord
18 pour... pour toujours satisfaire, autrement dit,
19 les besoins de la région.

20 Puis ça, bien, il faut reformer le
21 personnel puis souvent, bon, bien, comme on dit, il
22 y a toujours la mobilité provinciale avec qui on
23 pourrait faire affaire mais aussitôt qu'on
24 demandait un employé qui venait de l'extérieur,
25 souvent on était refusés par Hydro-Québec pour le

1 fait qu'il disait : « Il y a encore de la main-
2 d'oeuvre »...

3 Q. **[17]** De disponible sur la Côte-Nord?

4 R. Dans le bassin, disponible. Alors, c'est ça qu'on
5 disait, c'est un peu de l'ingérence, là, qu'on a
6 subie, nous autres, de la part d'Hydro-Québec pour
7 nos travaux.

8 Q. **[18]** Vous êtes un peu coincé entre deux
9 obligations, si je comprends bien. L'obligation de
10 résultat, de rendre votre contrat à terme mais
11 de... de pas subir...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[19]** ... de pénalité puis, en plus, l'obligation de
14 favoriser la main-d'oeuvre locale, là?

15 R. Oui. D'un côté, on a la FTQ qui nous fournissait de
16 la main-d'oeuvre et puis qui venait nous la retirer
17 puis, de l'autre côté, on Hydro-Québec qui nous
18 force à prendre la main-d'oeuvre de la Côte-Nord
19 pour continuer nos travaux. Puis, nous autres, on a
20 des échéanciers à respecter puis à... à rendre, là,
21 final (sic) avec nos projets avec Hydro-Québec.

22 Q. **[20]** On est capable de... tout le monde est capable
23 est capable de comprendre la vertu, de
24 comprendre... de faire travailler la main-d'oeuvre
25 locale c'est un... quant à moi, un objectif qui est

1 noble. Mais avez-vous l'impression que de par...
2 bien, en tout cas, les... à partir du moment où on
3 est sur la Côte-Nord, on dépasse, là, cet objectif
4 de base là puis que tout le monde subit des
5 pressions, justement, et même Hydro-Québec, peut-
6 être?

7 R. Excusez, le...

8 Q. **[21]** Est-ce que vous pensez que Hydro-Québec subit
9 des pressions également?

10 R. D'après moi, oui, c'est sûr qu'Hydro-Québec subit
11 des pressions de la part de... de la FTQ Côte-Nord.
12 Je dirais plus le fait Rambo comme tel, là. Parce
13 qu'ailleurs, avec la FTQ, on n'a jamais eu de
14 problème avec la FTQ ailleurs, on travaille... on a
15 toujours travaillé avec la FTQ, on a toujours eu un
16 bon service. Les relations ont toujours été bonnes.

17 Q. **[22]** Hydro-Québec a plusieurs chantiers à gérer sur
18 la Côte-Nord, on s'entend?

19 R. Oui, on... oui.

20 Q. **[23]** Ça fait qu'on a peut-être l'impression que
21 c'est un peu leur façon d'acheter la paix, là,
22 cette espèce de pression sur la main-d'oeuvre
23 locale?

24 R. À mon avis, c'est une pression qu'ils subissent
25 puis...

1 Q. **[24]** Qu'ils subissent également...

2 R. Également.

3 Q. **[25]** ... comme vous la subissez également?

4 R. Oui, exactement.

5 (09:46:15)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[26]** Vous nous avez dit hier que le chantier de la
8 Romaine c'est un chantier à mobilité provinciale?

9 R. J'ai bien dit, oui.

10 Q. **[27]** Donc, Hydro-Québec, quoiqu'en principe peut
11 favoriser les gens de la région, pas au sens
12 d'obligation légale parce que c'est un chantier à
13 mobilité provinciale, là?

14 R. C'est bien ça.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[28]** Alors, si je comprends bien, quand vous
17 dites : « D'un côté Hydro-Québec nous oblige à
18 avoir de la main-d'oeuvre locale et, de l'autre
19 côté, la FTQ... », pour ne pas nommer Rambo ou
20 Ram... vous fournit de la main-d'oeuvre mais vous
21 l'enlève en l'envoyant ailleurs?

22 R. Exactement, oui.

23 Q. **[29]** Qu'est-ce qui se passe entre les deux?

24 R. Qu'est-ce qui se passe entre les deux? C'est qu'on
25 est obligés de... de trouver du personnel extérieur

1 de la région encore et puis là on fait des demandes
2 à Hydro-Québec pour combler le manque d'employés.
3 Parce qu'on avait... on en a des bons et puis parce
4 qu'on a eu des confrontations avec monsieur
5 Gauthier, eh bien, là, après, il nous les a
6 retirés. Mais il a fallu les remplacer.

7 Q. **[30]** Donc, c'est en représailles que monsieur
8 Gauthier vous enlève...

9 R. Oui.

10 Q. **[31]** ... ces hommes...

11 R. Oui.

12 Q. **[32]** D'ailleurs, il en a enlevé combien?

13 R. Pardon?

14 Q. **[33]** Combien en a-t-il enlevé?

15 R. Ah! je dirais, au début deux mille dix (2010),
16 après les confrontations, c'était régulier, à
17 toutes les semaines, environ quatre à cinq employés
18 toutes les semaines.

19 Q. **[34]** Et Hydro-Québec vous forçait à employer de la
20 main-d'oeuvre locale pendant ce temps-là...

21 R. Oui, par la suite.

22 Q. **[35]** ... donc, vous pouviez pas faire venir vos...
23 des hommes que vous connaissiez, vous, des
24 travailleurs qui pouvaient travailler?

25 R. Non, on pouvait pas. On en a proposé mais c'était

1 toujours une discussion vraiment pour fournir...
2 Exemple, j'ai... j'ai... excusez. Avant de faire
3 venir du monde, exemple, de notre région, j'ai
4 passé toute, autrement dit, la main-d'oeuvre de la
5 CSN de la Côte-Nord, CSD, Inter, j'en ai engagé de
6 différents syndicats. Et puis quand j'ai vidé le
7 bassin, comme on peut dire, de la Côte-Nord au
8 niveau de la CSN et de l'Inter...

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[36]** Le bassin compétent, on s'entend?

11 R. Le bassin... oui, la main-d'oeuvre. Et puis là, à
12 ce moment-là, ils m'ont permis à commencer à... à
13 prendre de la main-d'oeuvre, là, on peut dire, à
14 mobilité provinciale, là, qui venait de l'extérieur
15 de la région.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[37]** Puis est-ce que vous avez noté... est-ce que
18 les gens, par exemple, de l'Inter ou de la CSN
19 veulent venir travailler sur un chantier comme
20 celui-là tout en sachant que c'est majoritairement
21 FTQ?

22 R. Oui, ils veulent travailler. Puis je peux vous
23 conter juste une anecdote qu'un monsieur de La
24 Tabatière qui est venu me serrer la main parce
25 qu'il m'a dit : « Monsieur Laprise, si vous seriez

1 pas ici, vous auriez pas tenu votre bout, je serais
2 jamais venu travailler sur la Côte... à la Romaine,
3 j'aurais pu venir travailler à la Romaine », c'est
4 un monsieur...

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[38]** Et c'est quelqu'un de la Côte-Nord?

7 R. Il était de la Côte-Nord puis il était de l'Inter.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[39]** O.K. Maintenant, est-ce que vous pourriez me
10 dire, en termes de temps, combien de... de délai ça
11 engendre ça, entre les deux, entre le fait que
12 la... Hydro-Québec exige que vous ayez quelqu'un...
13 de la main-d'oeuvre locale puis monsieur Gauthier
14 qui vous les enlève, alors pendant ce temps-là vous
15 restez sans employé pour effectuer un certain
16 nombre de tâches et j'imagine que ça engendre des
17 délais ça, avant que vous ayez...

18 R. Oui.

19 Q. **[40]** ... d'autres mains-d'oeuvre?

20 R. Oui, ça engendre deux jours d'accès au chantier, le
21 temps de trouver l'opérateur et la formation, je
22 dirais, normalement, quatre jours. C'est une
23 moyenne, quatre jours, là, d'attente avant d'avoir
24 un nouvel employé qui va être prêt à travailler sur
25 le chantier.

1 Q. **[41]** Et est-ce que ça se traduit de façon
2 pécuniaire?

3 R. C'est sûr que la machine, l'équipement ne travaille
4 pas pendant ce temps-là, donc les chantiers ne
5 peuvent avancer.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[42]** Ça peut obliger, comme vous disiez, pour
8 rencontrer vos « deadline », vos...

9 R. Bien c'est si...

10 Q. **[43]** ... ça peut obliger de travailler les fins de
11 semaine, ça oblige du temps supplémentaire, c'est
12 des coûts, là?

13 R. C'est des coûts, ça oblige de rattraper les fins de
14 semaine pour rendre le... le chantier à échéance.

15 Q. **[44]** À échéance?

16 R. C'est ces coûts-là, c'est des coûts de pénalités
17 qui peuvent se raccrocher à ça.

18 (09:50:22)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[45]** Et est-ce que je... on comprend qu'il y a pas
21 de problème pour faire du temps supplémentaire?

22 R. Non, il y a pas de problème pour faire du temps
23 supplémentaire.

24 Q. **[46]** Il y a jamais de problème pour faire du temps
25 supplémentaire?

1 R. Il y a jamais de problème, il est toujours le
2 bienvenu.

3 Q. **[47]** O.K. Et les employés ne vous font jamais de
4 difficulté quand c'est le temps de faire du temps
5 supplémentaire?

6 R. Non. C'est sûr que le monde...

7 Q. **[48]** Monsieur Gauthier non plus?

8 R. Monsieur Gauthier non plus.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[49]** D'ailleurs, on va revenir, peut-être on était
11 rendu justement à parler de l'événement qui a
12 amené, comme vous dites, à deux mille dix (2010),
13 comme le dit madame la présidente, à des
14 représailles de monsieur Gauthier. Bon, plusieurs
15 bris d'équipements sur votre chantier, du bris
16 d'équipements qui je pense de base on peut
17 s'attendre à ce que sur un chantier de construction
18 quand on dynamite, on fait de la route, on est dans
19 le roc qu'il y ait certains équipements qui soient
20 abîmés, je pense que ça est-ce qu'on peut convenir
21 qu'il y a un certain niveau normal de bris
22 d'équipements sur un chantier?

23 R. Bien ce qu'on appelle normalement une usure
24 normale...

25 Q. **[50]** Une usure normale?

1 R. ... ça c'est tout à fait connaissable.

2 Q. **[51]** Mais, là, on était hors normes?

3 R. Là, c'était hors normes, là, on s'est dit on débute
4 les travaux, on est seulement rendu en octobre,
5 novembre deux mille neuf (2009), reste encore un an
6 à venir, l'équipement suivra plus, là.

7 Q. **[52]** Mais parlez-moi des camions que vous aviez
8 achetés, là, qu'après quatre mois?

9 R. Bien regardez, on a acheté une flotte de camions
10 tout-terrain qui à la pièce coûte environ six cent
11 mille dollars (600 000 \$) la pièce, on a acheté
12 neuf équipements neufs puis deux qui étaient
13 usagés. Puis après quatre mois d'opération, les
14 gens de Hewitt Équipements nous ont rencontré, puis
15 ils nous ont dit : « Votre équipement on dirait
16 qu'elle a dix ans. » Ça fait que pour vous dire que
17 l'équipement, là, elle subissait vraiment des
18 contraintes.

19 Q. **[53]** On était à un niveau critique, là?

20 R. Oui, c'est un niveau critique.

21 Q. **[54]** Jusqu'à un moment où il est arrivé un
22 événement particulier qui a fait en sorte que
23 naturellement, là, c'est assez, il faut intervenir.
24 Parlez-moi de cet événement-là?

25 R. Suite à... dire tous ces bris anormaux puis des

1 bris excessifs, à un moment donné, mes mécaniciens,
2 le directeur de la mécanique et la direction on a
3 dit : « Il faut réagir à tous ces bris-là. Il faut
4 mettre un terme. Il faut sensibiliser le monde à
5 dire regardez, il faut..., assez, c'est assez. » Ça
6 fait qu'il y a eu, suite à un événement qu'il est
7 arrivé je dirais un opérateur qui a encore brisé
8 une pelle. Bien...

9 Q. [55] On en a parlé devant la Commission de cet
10 événement-là, on parlait d'un camion, à un moment
11 donné, on parlait d'une pelle. Voulez-vous nous
12 expliquer exactement ce qui s'est passé, là, dans
13 cet événement-là au niveau du mois de novembre deux
14 mille neuf (2009), je pense? Monsieur Comeau en a
15 parlé, on en a discuté. Donc, peut-être juste nous
16 resituer ça un peu de votre point de vue à vous,
17 là.

18 R. Bien de mon point de vue, regardez, l'opérateur
19 travaillait dans une carrière, une coupe de roc
20 dans la route, il y avait un camion qui se faisait
21 charger et puis lui l'opérateur a dit qu'il a pas
22 entendu klaxonner la pelle. Peu importe parce que
23 des bris, des bruits d'équipements de recul,
24 d'alarme de recul, de klaxon, il y en a partout. On
25 me dit par après que l'opérateur probablement qu'il

1 a klaxonné ou l'opérateur l'a pas entendu, puis en
2 pivotant la pelle a crocheté le camion puis elle a
3 tout arraché le côté de la pelle.

4 Q. **[56]** Ça c'est des explications que vous avez eues
5 par la suite?

6 R. Par la suite, oui.

7 Q. **[57]** Mais au moment de l'événement...

8 R. Au moment de l'événement...

9 Q. **[58]** ... on fait pivoter la pelle et on accroche un
10 camion, c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[59]** Et l'opérateur de pelle c'est lui qui a été,
13 pour lequel vous avez décidé d'intervenir?

14 R. Là, ça aurait pu être n'importe qui, ça a tombé sur
15 lui, puis j'ai dit : « Regarde, ce matin-là on
16 applique, là, vraiment l'affaire qu'il faut
17 arrêter, il faut arrêter ces bris-là. » J'ai
18 communiqué avec le délégué de chantier et puis je
19 lui ai dit : « Regarde, ce matin-là le monsieur qui
20 a brisé la pelle, l'opérateur, je vais le mettre à
21 pied pour faire un exemple, là, on n'a pas le
22 choix, il faut arrêter tous ces bris-là. »

23 Q. **[60]** C'était des bris de quel ordre, de quelle
24 grandeur, au niveau du prix, du montant?

25 R. Sur la pelle, tous les côtés parce qu'on a été

1 chanceux parce qu'il a pas croché, on appelle les
2 pompes hydrauliques, c'est un bris d'environ dix à
3 douze mille dollars (10 000-12 000 \$), là, pour
4 seulement la partie de marchepied, les panneaux,
5 toutes ces choses-là.

6 Q. **[61]** Ça fait que votre première intervention, si je
7 comprends bien, d'appeler le délégué syndical puis
8 lui dire : « Regarde, ça suffit, on a un niveau
9 critique de bris d'équipements et, là, ce matin
10 bien c'est le bris d'équipement qui fait déborder
11 le vase. Il faut qu'on intervienne, faut... faut
12 marquer le point si on veut. »

13 R. C'est bien ça.

14 Q. **[62]** Et vous avez une discussion avec qui
15 exactement au niveau du délégué syndical?

16 R. Avec monsieur Bérubé, Marc Bérubé.

17 Q. **[63]** Marc Bérubé?

18 R. Monsieur Marc Bérubé.

19 Q. **[64]** Marc Bérubé, c'est qui ça, il a été... il a
20 été...

21 R. C'est le délégué de chantier qui était sur le... le
22 chiffre de jour comme délégué de chantier sur
23 l'équipement lourd.

24 Q. **[65]** Est-ce que c'est celui qu'on appelle « capé »?

25 R. C'est bien ça, celui qu'on nomme « capé ».

1 Q. [66] O.K. Vous avez-vous des problèmes avec
2 monsieur Bérubé, on a parlé devant la Commission
3 que vous aviez mauvais caractère, Monsieur Laprise,
4 est-ce que c'est exact?

5 R. Non, on se trompe de personne, là. Mais avec
6 monsieur Bérubé, du tout j'ai eu aucun problème
7 avec Marc Bérubé. Au contraire, c'est une personne
8 qui m'a toujours respecté, il a fait son ouvrage,
9 là, son travail de délégué tout en faisant son
10 travail. Puis il m'a toujours, toujours respecté,
11 puis il m'a toujours parlé poliment.

12 Q. [67] Donc, c'était dans l'ordre des choses, délégué
13 syndical versus employeur, donc, vos discussions
14 étaient...

15 R. Oui.

16 Q. [68] ... dans ce cadre-là correctes?

17 R. Oui, puis je lui ai expliqué pourquoi est-ce qu'on
18 faisait cet arrêt-là, puis cette mise à pied. Et
19 puis il en a parlé, il a appelé monsieur Gauthier,
20 ça fait que, là, monsieur Gauthier m'a rappelé le
21 soir puis il m'a dit : « Regarde, Pierre, c'est
22 correct on va s'entendre, je vais te le sortir, il
23 y a pas de problème, puis il y aura pas de
24 problème. »

25 Q. [69] Donc, au moment des événements comme tel quand

1 il survient le bris de pelle, pas le... le bris du
2 camion par la pelle naturellement, vous intervenez
3 comme il se doit. Donc, vous contactez le délégué
4 syndical, vous lui expliquez la situation...

5 R. Oui.

6 Q. [70] ... votre position d'employeur, pourquoi vous
7 pensez que ce travailleur-là doit être retiré du
8 chantier?

9 R. Oui.

10 Q. [71] Monsieur Gauthier est en accord avec vous?

11 R. Oui.

12 Q. [72] Mais ça s'arrête pas, là, qu'est-ce qui se
13 passe par la suite?

14 R. Par la suite, bien je suppose que Bernard Gauthier
15 a rencontré ses travailleurs, ils lui ont expliqué
16 pourquoi est-ce que l'équipement a été brisé, puis
17 dans quelles conditions et puis le lendemain, il
18 est venu me rencontrer avec monsieur Jean-Yves Noël
19 et Marc Bérubé et puis il a commencé à vouloir
20 m'expliquer, en tout cas, que la faute venait de
21 l'entreprise.

22 Q. [73] La veille, dans votre discussion de la veille,
23 monsieur Gauthier a-tu fait référence peut-être à
24 des problèmes de consommation de cet opérateur-là?

25 R. Oui, il m'a dit, regarde, Pierre, il dit je connais

1 l'opérateur puis probablement qu'il a recommencé à
2 consommer ou des affaires de même puis on va régler
3 ça. Ça fait que, je vais te le sortir.

4 Q. **[74]** Donc le lendemain matin, il vous rencontre
5 puis là, il a changé son fusil d'épaule.

6 R. Le discours avait changé et puis le ton avait
7 changé aussi. Ça fait que moi j'ai dit à Bernard,
8 Bernard si on n'est pas capable de discuter
9 calmement puis de s'entendre, bien j'ai dit ça
10 donne pas grand-chose de rester ici puis de se
11 chicaner.

12 Q. **[75]** Quel ton il avait le lendemain matin?

13 R. Ah! regardez, c'est le ton Rambo, c'est toujours le
14 fait que, il parle fort puis si il veut, il veut
15 prendre le contrôle puis de gérer vraiment la main-
16 d'oeuvre puis de gérer la situation. Puis moi je
17 dis, c'était pas mon côté, là, regarde...

18 Q. **[76]** Moi si je vous propose, là, qu'au-delà de
19 vouloir faire travailler les gens sur la Côte-Nord,
20 il veut prendre le contrôle effectivement des
21 chantiers, est-ce que ça a de l'allure?

22 R. C'est exactement ce qu'il fait avec la main-
23 d'oeuvre. Il prend le contrôle des chantiers parce
24 qu'il fait pas seulement, puis faire le placement
25 syndical, il gère la main-d'oeuvre.

1 09:58:24

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [77] Comment vous expliquez le changement de
4 comportement de la veille au lendemain?

5 R. De la veille. C'est le... Probablement que les
6 explications que les opérateurs lui ont tous dit,
7 là, à propos de l'opérateur, pourquoi c'est arrivé
8 l'accident, c'est fort probable que c'est suite à
9 ça.

10 Q. [78] O.K. Et vous, le comportement de l'opérateur,
11 vous n'avez pas d'indice que c'était, il a fait
12 exprès mais ce serait plutôt par négligence?

13 R. Bien, négligence, vous savez, Madame la Présidente,
14 l'accident comment c'est qu'elle s'est produit, on
15 m'a dit que l'opérateur du camion, on avait changé
16 une vitre parce que la vitre était brisée puis on
17 lui avait mis un plexiglass temporairement. Les
18 équipements ont des certificats de conformité sur
19 les travaux et puis l'équipement était conforme.
20 Est-ce que l'opérateur a entendu le klaxon oui ou
21 non, je le sais pas.

22 L'opérateur par contre de la pelle et du
23 camion, ils ont chacun un radio émetteur dans
24 chaque unité pour se parler puis il aurait pu
25 communiquer avec l'opérateur du camion en disant

1 regarde, tu m'as pas entendu, avance. Puis lui
2 étant donné qu'il a une carte de compétence, bien
3 il devait s'assurer aussi de savoir si son camion
4 était parti oui ou non.

5 Q. **[79]** Puis la vitre brisée dans le camion, qui avait
6 été remplacée par un plexiglass, ce bris-là avait
7 été causé par quoi?

8 R. Bien probablement par un accrochage ou quelque
9 chose du genre. Puis si le, il y avait un plexi...

10 Q. **[80]** Puis quand vous avez commencé les travaux,
11 cette... la vitre était pas brisée?

12 R. Le camion était neuf.

13 Q. **[81]** O.K.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[82]** Ça fait que je comprends que vous avez, peut-
16 être qu'on va aller au-delà des faits de l'histoire
17 de l'opérateur. Je comprends que la veille vous
18 discutez avec monsieur Gauthier... monsieur Bérubé.

19 R. Oui.

20 Q. **[83]** Vous lui expliquez votre point de vue, comment
21 ça s'est passé. Ils sont accord pour retirer le
22 travailleur.

23 R. Oui.

24 Q. **[84]** Je comprends qu'ils se sont fait donner des
25 versions différentes au lendemain mais là monsieur

1 Gauthier vient pas s'asseoir avec vous puis il dit
2 pas, hey! Pierre, là, regarde, ce que tu m'as dit
3 hier, ça fonctionne pas, faut qu'on s'entende. Ce
4 que t'as su puis ce que j'ai su, c'est différent,
5 discutons. C'est pas ça son attitude, là, je
6 comprends?

7 R. Non, c'était pas son attitude.

8 Q. **[85]** Vous auriez discuté j'imagine?

9 R. Oui, probablement. Mais tu sais, j'ai pas eu le
10 temps de discuter. Il était trop en colère puis je
11 sais pas où est-ce qu'il voulait se diriger. Par
12 après, on a peut-être su la direction qu'il voulait
13 prendre avec Hydro-Québec parce qu'il en a parlé
14 avec Hydro-Québec, il voulait que je donne un avis
15 disciplinaire à chaque personne qui faisait un bris
16 de mécanique. Si j'ai cent cinquante (150)
17 travailleurs qui opèrent l'équipement puis que
18 j'attends de donner un avis disciplinaire à chacun,
19 bien j'en aurai plus d'équipement. Je me rendrai
20 pas au bout, ça c'est sûr.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[86]** La vitre d'ailleurs, comment s'est-elle
23 brisée?

24 R. Ah! suite probablement à un accrochage en
25 accrochant le miroir puis le miroir est venu

1 frapper ou une roche qui a peut-être arrivé dans la
2 vitre, mais je peux pas vous dire comment c'est
3 arrivé le bris. Le mécanicien peut-être avait un
4 rapport, là, mais j'ai pas le rapport de ça.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[87]** Qui qui est présent au moment de cette
7 rencontre-là avec Bernard Gauthier le lendemain?

8 R. C'est Marc Bérubé et Jean-Yves Noël et moi.
9 Monsieur Bruno Lajeunesse devait venir nous
10 rejoindre mais il a pas eu le temps de venir me
11 rejoindre que monsieur Gauthier, on s'est levé, il
12 est parti fâché puis il m'a dit, on va régler ça
13 autrement.

14 Q. **[88]** Il y a pas eu une grosse discussion, là. On
15 n'a pas vraiment mis nos points de vue différents
16 sur la table de façon très, très civilisée si je
17 comprends bien, là.

18 R. Non, la discussion était assez courte.

19 Q. **[89]** C'est qui monsieur Lajeunesse, juste pour le
20 situer? Est-ce que...

21 R. Bruno Lajeunesse c'était notre gérant de projet
22 pendant la période de...

23 Q. **[90]** Pour Hydro-Québec?

24 R. Non, pour Fernand Gilbert.

25 Q. **[91]** Pour vous? Pour Fernand Gilbert.

1 R. Oui.

2 Q. **[92]** O.K. Donc il y avait pas de représentant
3 d'Hydro-Québec qui était prévu à cette petite
4 rencontre-là, là?

5 R. Non, il y avait pas de représentant d'Hydro-Québec.

6 Q. **[93]** O.K. Ça fait que là je comprends qu'il change
7 d'idée entre... il vous... je veux dire, vous avez
8 même pas le temps de discuter des faits et il vous
9 dit, on va régler ça autrement?

10 R. Quand il est sorti en premier, il a dit clairement,
11 on va régler ça autrement et puis Jean-Yves Noël et
12 Marc Bérubé ont suivi en arrière puis ils m'ont
13 regardé mais ils ont pas dit un mot puis ça s'est
14 terminé là.

15 Q. **[94]** Monsieur Noël et monsieur Bérubé avaient pas
16 la même attitude eux, est-ce que je comprends ça?

17 R. Monsieur Noël et monsieur Bérubé ont pas pu dire un
18 mot non plus, ils ont jamais parlé, là. Ils ont pas
19 pu dire un mot. Oui.

20 Q. **[95]** O.K. Qu'est-ce qui se passe le lendemain?

21 R. Le lendemain matin, je reviens au chantier. Je
22 demeurais au Hâvre-Saint-Pierre.

23 Q. **[96]** Bien je comprends que la journée même, là, on
24 a un arrêt de travail d'une journée, là?

25 R. Pas cette journée-là.

1 Q. [97] Pas cette journée-là, parfait.

2 R. Non, non. Cette journée-là, les travaux ont...

3 Q. [98] Ça continue.

4 R. ... les travaux ont continué et puis le lendemain
5 matin, en revenant déjeuner au campement au
6 kilomètre 1, j'ai un surinten... mon surintendant
7 de jour qui remplaçait... mon premier surintendant
8 qui était monsieur Gauthier, Jocelyn Gauthier, il
9 est venu me rencontrer à la cuisine puis il m'a
10 dit, Pierre, viens t'en vite au bureau parce qu'il
11 dit là, tous les autobus se sont vidés puis tous
12 les travailleurs, ils ont tous rentré dans les
13 roulottes puis ils veulent... ils te cherchent puis
14 ils veulent te rencontrer, ils veulent te voir.
15 Alors je suis sorti. Je suis allé rencontrer, moi,
16 le chef inspecteur d'Hydro-Québec pour lui demander
17 s'il est au courant de ce qui se passait et puis le
18 chef inspecteur m'a dit que, oui, qu'il y avait eu
19 conscience que le matin, de bonne heure, monsieur
20 Gauthier était rentré dans les autobus puis il
21 avait expliqué plein de choses aux travailleurs et
22 tous les autobus étaient tous partis au chantier.
23 Ça fait que, suite à ça, j'ai demandé à monsieur,
24 au chef inspecteur, d'appeler son patron qui était
25 le chef de chantier d'Hydro-Québec et puis j'ai

1 discuté avec puis il m'a dit qu'il était au courant
2 aussi, depuis le matin de bonne heure, puis je lui
3 ai dit, je lui ai demandé ce qui se passait « Bien,
4 il dit, regarde, vas voir ce qu'ils veulent, il
5 dit, tu me rappelleras par après. ».

6 Q. [99] O.K. Avant ça, la veille, aviez-vous appelé
7 monsieur Girard suite à la rencontre avec Bernard
8 Gauthier?

9 R. Oui, c'est vrai. Suite à la sortie de monsieur
10 Gauthier de nos bureaux, qui est parti en furie,
11 comme on peut dire, j'ai appelé Bernard Girard pour
12 lui dire « Regarde, ton représentant syndical, j'ai
13 de la misère à m'entendre avec puis, tu sais, on
14 n'est pas capables de discuter avec monsieur
15 Gauthier, tu sais, c'est toujours lui qui veut
16 avoir le dernier mot puis on est toujours
17 responsables de tout. »

18 Ça fait que j'ai dit à Bernard Girard, j'ai
19 dit « Bernard, si monsieur Gauthier est pas capable
20 de discuter calmement puis de s'entendre avec nous
21 autres, bien, c'est bien de valeur, je vais lui,
22 empêcher de rentrer sur mon chantier, d'enlever
23 l'autorisation de venir sur mon chantier. » ça fait
24 que c'est pour ça que le lendemain j'ai eu la
25 visite des travailleurs.

1 Q. **[100]** O.K. Dans les autres chantiers de la Côte-
2 Nord, là, je comprends qu'il y a beaucoup de
3 délégués qui se promènent sur votre chantier,
4 monsieur Gauthier, sur la Romaine, est présent.
5 Avez-vous tant de délégués que ça, tant de présence
6 syndicale, outre les travailleurs, naturellement,
7 sur les autres chantiers? Est-ce que c'est
8 nécessaire tout ça?

9 R. Bien...

10 Q. **[101]** En général, ça fonctionne bien.

11 R. ... si c'est... En général, ça fonctionne bien. Si
12 c'est nécessaire, il y a toujours droit à un
13 représentant, un délégué de chantier sur n'importe
14 quel contrat qui demande plus que dix (10)
15 travailleurs, on s'entend, mais on n'a jamais eu de
16 problèmes, là, comme ça, je veux dire, c'est
17 vraiment, vraiment la première fois en vingt-cinq
18 (25) ans de travail qu'on fait sur la Côte-Nord,
19 qu'on a vécu cette situation-là puis on peut dire,
20 c'est vraiment, parce que, avant ça, j'ai jamais eu
21 affaire à monsieur Gauthier, je le connaissais pas
22 avant deux mille neuf (2009).

23 Q. **[102]** Puis vous aviez des gens quand même de la
24 Côte-Nord, des gens de la FTQ avant ça...

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[103]** ... de l'Inter, tout syndicat confondu.

2 R. Toujours.

3 Q. **[104]** Toujours le même principe.

4 R. On s'est toujours bien entendus avec la FTQ, on n'a
5 jamais eu de problèmes.

6 Q. **[105]** Avec les travailleurs aussi?

7 R. Avec les travailleurs aussi, oui, oui.

8 Q. **[106]** O.K. C'est une bonne main-d'oeuvre en règle
9 générale.

10 R. Bien, comme partout ailleurs au Québec, il y a de
11 la très bonne main-d'oeuvre sur la Côte-Nord et
12 puis, en passant, je remercie ceux qui ont continué
13 à travailler pour nous autres.

14 Q. **[107]** Suite à tout ça?

15 R. Suite à tout ça, oui.

16 Q. **[108]** O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[109]** Donc le lendemain, cent cinquante (150)
19 travailleurs qui débarquent en autobus.

20 R. Oui, cent cinquante (150) qui m'ont entouré. Si je
21 peux vous dire une chose, ça jure, ça crache, ça te
22 chante des bêtises, ça fait n'importe quoi,
23 j'avais...

24 Q. **[110]** Ça chante pas des comptines, là.

25 R. Non. J'avais... Le type, le travailleur que j'avais

1 mis, que je voulais mettre à pied il était assez
2 colérique, il voulait sauter sur moi, les
3 travailleurs l'arrêtaient et puis...

4 Q. **[111]** Vous avez été encerclé par ces gens-là?

5 R. Oui, j'ai été encerclé par ces gens-là et puis
6 monsieur Bérubé, qui était au côté de moi, m'a dit
7 « Monsieur Laprise, cette, ce rassemblement-là,
8 cette manifestation-là qu'on fait présentement,
9 c'est parce que vous voulez empêcher notre
10 représentant syndical de venir sur votre
11 chantier. ».

12 Q. **[112]** Avez-vous l'impression que tous les
13 travailleurs étaient au courant de la raison pour
14 laquelle ils étaient là?

15 R. Bien, à mon avis, je ne suis pas sûr parce que les
16 travailleurs qui me chantaient des bêtises puis
17 tout ça c'était parce que je voulais « clearer »
18 un de leurs travailleurs.

19 Q. **[113]** O.K.

20 R. Mettre à pied un de leurs travailleurs.

21 Q. **[114]** O.K. Avez-vous été physiquement touché par
22 ces gens-là?

23 R. Non, j'ai pas été touché du tout par ces gens-là.

24 Q. **[115]** Donc c'est un rapport de force au niveau
25 de...

1 R. Oui, disons que c'est un rapport de force.

2 Q. **[116]** ... du groupe.

3 R. Seulement, quand tu retournes à ton bureau, bien,
4 là, les gens ont pas tendance à te laisser passer.
5 Tu, tu te faufiles au travers du monde.

6 Q. **[117]** Monsieur Bérubé, quelle était son attitude à
7 ce moment-là?

8 R. Monsieur Bérubé a toujours été courtois puis il est
9 demeuré aux côtés de moi pendant toute la
10 confrontation et puis il a jamais, il m'a jamais
11 invectivé ou quelque chose comme ça. Non, lui, il
12 était là pour m'informer pourquoi que ça se
13 faisait.

14 Q. **[118]** Est-ce que ça a dégénéré un peu avec les cent
15 cinquante (150) travailleurs? Parce qu'on a quand
16 même des esprits qui s'échauffent, là, puis on se,
17 je vais vous le dire en bon, entre guillemets, on
18 se cringue à un moment donné à cent cinquante
19 (150).

20 R. C'est sûr que, regardez, suite à cet événement-là,
21 les contremaîtres qui étaient sur place, il y en
22 avait qui étaient dans le bureau, ils m'ont dit
23 « Regarde, on peut pas retourner sur le chantier,
24 là. » les esprits étaient trop échaudés et puis ça
25 criait, regardez. Ça fait que là, moi je suis

1 rentré dans mon bureau ça fait que Bruno Lajeunesse
2 est sorti puis il a dit « Regarde, Pierre, il dit,
3 on va arrêter les travaux ce matin, c'est assez,
4 là. On va faire un arrêt de travail. » ça fait
5 qu'on a arrêté les travaux...

6 Q. **[119]** Une première journée.

7 R. ... une première journée.

8 Q. **[120]** Monsieur Bérubé a-t-il tenté un peu de calmer
9 la situation à ce moment-là ou il est resté...

10 R. Il y a eu un appel de Bernard Gauthier...

11 Q. **[121]** Un appel au calme.

12 R. ... qui était tout près...

13 Q. **[122]** O.K.

14 R. ... parce que Bernard Gauthier il était sur place
15 ça fait que il a appelé Marc Bérubé puis y'a dit...
16 parce que un coup que c'est terminé, il a dit à
17 Bernard, je veux dire, à monsieur Bérubé « O.K. Dis
18 aux gars qu'ils aillent travailler, qu'ils peuvent
19 reprendre l'ouvrage. » puis c'est là que nous
20 autres on a dit « Non, non, il y a personne qui va
21 retourner sur le chantier, tout le monde retourne
22 au campement ça fait qu'on arrête les travaux ce
23 matin, on fait un arrêt de travail. ».

24 Q. **[123]** Au-delà de la remarque de Bernard Gauthier la
25 veille en disant « On va régler ça autrement. »

1 avez-vous l'impression qu'effectivement il a eu, il
2 a pris part dans l'organisation de cette
3 manifestation-là? Qu'est-ce que vous avez comme
4 renseignements concernant ça?

5 R. Bien, sans être sur place aux côtés de moi, il
6 était sur place, là, sur le terrain même de la
7 confrontation parce que c'est lui qui s'est
8 présenté le matin où les autobus, puis c'est lui
9 qui a appelé les dirigeants d'Hydro-Québec ça fait
10 qu'il était sur place parce que moi, j'ai des
11 travailleurs qui m'ont confirmé, que j'ai appelés
12 hier, que oui, il était sur place.

13 Q. **[124]** O.K. Il était impliqué dans cette
14 manifestation-là. Il est derrière ça.

15 R. Il est derrière ça.

16 Q. **[125]** O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[126]** Première journée d'arrêt de travail, comment
19 ça se règle tout ça? Comment on calme tout le
20 monde?

21 R. Bien, suite à une rencontre avec Hydro-Québec, le
22 « shift » de nuit, il n'y en a pas eu non plus
23 suite à ça, la FTQ, le syndicat, monsieur Gauthier,
24 lui, il a annulé le « shift » de nuit pour la
25 même journée, ça fait qu'on a perdu deux jours

1 de... deux journées de travail.

2 Q. **[127]** O.K.

3 R. On a eu une rencontre avec Hydro, le lendemain...
4 les travaux ont repris le lendemain. Et puis mon
5 patron a convoqué une réunion à Montréal pour
6 cette... cette situation-là.

7 Q. **[128]** On va justement... on s'en allait justement
8 là. Le travailleur en question, l'opérateur, lui,
9 est-ce qu'il a repris les travaux ou il a vraiment
10 été retiré du chantier finalement, à ce moment-là,
11 là?

12 R. Il a... il a repris les travaux. Il a pas voulu
13 qu'il s'en aille.

14 Q. **[129]** O.K. Il a pas voulu qu'il s'en aille. Donc,
15 l'opérateur est resté en place suite à ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[130]** Parfait. Je comprends qu'il y a eu des
18 lettres.

19 On les a déposées dans le cadre du témoignage de
20 Michel Comeau, Madame Blanchette, à l'onglet 2...
21 l'onglet 1 et à l'onglet 2.

22 Je vais y faire référence simplement pour démontrer
23 un peu la suite des événements. Ce dont on parle,
24 avec l'opération en question, là, c'est aux
25 alentours du vingt-cinq (25)... vingt-quatre (24),

1 vingt-cinq (25), vingt-six (26) novembre, je crois,
2 deux mille neuf (2009), vous me corrigerez.

3 R. Oui.

4 Q. **[131]** Et, en date du premier (1^{er}) décembre, on y a
5 fait référence dans le témoignage de monsieur
6 Comeau, FGL écrit, si je comprends bien, une lettre
7 à Hydro-Québec sollicitant... concernant le
8 chantier et l'événement particulier de cet
9 opérateur-là, sollicitant une rencontre, c'est ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[132]** Et explique, particulièrement dans sa lettre
12 du trois (3) décembre, au paragraphe du centre que
13 « les gestes posés sont d'une extrême gravité »,
14 bon, « enfreignent nos lois, nous reprochons à
15 Hydro-Québec de les tolérer ». Qu'est-ce que vous
16 vouliez dire par là, FGL, pourquoi vous pensez
17 qu'Hydro-Québec les tolérerait à cette époque-là, au
18 moment de l'écriture de la lettre?

19 R. ...

20 Q. **[133]** Qu'est-ce qu'Hydro-Québec aurait dû faire à
21 ce moment-là, selon votre point de vue?

22 R. Bien, normalement, Hydro-Québec se doit de nous
23 donner un lieu sécuritaire pour exécuter nos
24 travaux et puis, pour ça, il y a... il y a une
25 guérite, normalement, pour contrôler les accès au

1 chantier. Moi, en tout cas, en tant que tel, de la
2 part d'Hydro-Québec, s'ils savaient que j'allais
3 être intimidé, on aurait dû envoyer soit la Sûreté
4 ou la sécurité industrielle. Ils ont envoyé une
5 personne de la sécurité industrielle qui était sur
6 place mais elle s'est pas approchée, elle était
7 loin des... de ça.

8 Q. **[134]** Il y avait une agente d'Hydro-Québec sur
9 place?

10 R. Oui.

11 Q. **[135]** Je comprends que mal... puis il y a pas eu,
12 par contre, d'intervention externe, la Sûreté du
13 Québec est pas arrivée, il...

14 R. Non.

15 Q. **[136]** ... y a pas eu d'intervention?

16 R. Du tout.

17 Q. **[137]** Et c'est un peu ça que vous... c'est un peu
18 ça l'objet du propos de la lettre?

19 R. Oui.

20 Q. **[138]** O.K. Suite à ça, il y a une rencontre qui a
21 été... qui a été, effectivement... qui a pris place
22 le quinze (15) décembre, c'est exact?

23 R. Il y a eu une rencontre avec mon patron, oui, le
24 quinze (15) décembre, que, moi, j'ai pas participé.

25 Q. **[139]** O.K.

1 Je vais vous demander, Madame Blanchette, à
2 l'onglet 4, s'il vous plaît, et on va le produire
3 sous la cote 123P-1443?

4 LA GREFFIÈRE :
5 1443, c'est bien ça.

6 Me SONIA LeBEL :
7 Merci.

8
9 123P-1443 : Compte rendu de la rencontre du 15
10 décembre 2009 - Retour sur l'incident
11 du 25 novembre au chantier de la
12 Romaine-2
13

14 Q. **[140]** Et on va peut-être le regarder ensemble,
15 Monsieur Laprise. Je suis consciente que c'est pas
16 vous qui avez participé mais vous êtes au courant
17 de cette rencontre-là?

18 R. Oui.

19 Q. **[141]** Et vous avez été... vous êtes au courant de
20 ce document-là, c'est un document auquel vous avez
21 eu accès?

22 C'est pas celui-là, Madame Blanchette. Celui à
23 l'onglet 3. Qui s'appelle « Rencontre du 15
24 décembre 2009 - Retour sur l'incident du 25
25 novembre au chantier Romaine-2 ». C'est exactement

1 ça.

2 Donc, c'est un procès-verbal d'une réunion qui a eu
3 lieu... à Montréal, je pense...

4 R. Oui.

5 Q. **[142]** ... à quel endroit elle a eu lieu?

6 R. À Montréal.

7 Q. **[143]** Auquel, bon, on voit, là, que plusieurs
8 intervenants de plusieurs milieux sont présents.
9 Mais l'objet de la rencontre était de discuter, si
10 je comprends bien, de façon plus précise, des
11 événements concernant l'opérateur et la suite... la
12 manifestation qui a eu lieu par la suite, c'est
13 exact, Monsieur Laprise?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[144]** Et cette rencontre-là a eu lieu suite aux
16 deux lettres du premier (1^{er}) et du trois (3)
17 décembre, adressées par FGL à Hydro-Québec?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[145]** O.K. Alors, j'aimerais peut-être juste passer
20 un petit peu à travers ça et vous poser quelques
21 questions. On voit, à la page 1, au deuxième
22 encadré, deuxième paragraphe dans le bas, on voit
23 que, bon, FGL explique que vous avez complété
24 plusieurs travaux sur la Côte-Nord, vous avez
25 toujours eu une bonne relation avec la FTQ

1 Construction, « c'est un bassin où on y retrouve de
2 l'excellent main-d'oeuvre ». Je pense que c'était
3 important pour monsieur Gilbert, au départ, de
4 mettre sur la table le fait que c'est un problème
5 qui se situe, là, dans le cadre de la Romaine et
6 dans un cadre très particulier, c'est exact, et
7 c'est pas nécessairement la Côte-Nord, là, qui est
8 en cause?

9 R. C'est bien exact, oui.

10 Q. **[146]** O.K. Si on va à la page... à la prochaine
11 page, au début de la page 2, en haut, on dit que :

12 Au début du chantier FGL s'était
13 entendue avec la FTQ Construction
14 relativement à son engagement à
15 embaucher de la main-d'oeuvre locale à
16 compétence égale et il était heureux
17 de constater que la FTQ Construction
18 lui donnait l'assurance de lui fournir
19 des opérations professionnelles.

20 Est-ce qu'il fait référence, à ce moment-là,
21 monsieur Gilbert, à la... à la rencontre que vous
22 avez eue avec Bernard Gauthier et Bernard Girard au
23 tout début des travaux de la Romaine?

24 R. Oui, c'est bien suite à cette rencontre qu'on a eue
25 avant le début des travaux.

1 Q. [147] Donc, cette entente-là avait pris place, là,
2 comme vous l'avez expliqué, avec monsieur Gauthier,
3 le représentant du local à ce moment-là et monsieur
4 Girard, de la FTQ Construction?

5 R. Oui, c'est bien ça.

6 Q. [148] O.K. Dites-vous... On a parlé de pourcentages
7 devant la Commission, je pense qu'à un moment
8 donné, il a été évoqué que vous aviez juste
9 quarante pour cent (40 %) de la main-d'oeuvre, je
10 pense que vous l'aviez bien rectifié. Quand vous
11 avez parlé avec monsieur Gauthier et monsieur
12 Girard, à ce moment-là, au début du chantier, est-
13 ce qu'il y avait un pourcentage d'établi, est-ce
14 qu'on parlait de main-d'oeuvre Côte-Nord uniquement
15 ou FTQ uniquement, comment ça s'est... ça pris
16 place au juste?

17 R. On n'a jamais parlé de pourcentages comme tels mais
18 on s'est entendus... on savait qu'on était les
19 premiers arrivés sur le site des travaux de la
20 Romaine et puis que, oui, les gens de la place
21 tenaient à travailler sur ces travaux-là. Et puis
22 on n'était pas contre, non plus, d'engager de la
23 main-d'oeuvre locale pour débiter les travaux et
24 tout au complet. Ça fait que, non, moi, on n'avait
25 pas d'entente de pourcentages.

1 Q. **[149]** O.K. À la fin de cette page-là,
2 effectivement, on continue en disant :

3 Je me suis dit que ce n'est pas la FTQ
4 Construction que j'ai connue. J'ai
5 alors avisé officiellement la FTQ
6 Construction car je savais que les
7 syndicats sont contre la menace et
8 l'intimidation, ça fait partie de la
9 base syndicale.

10 Est-ce que c'est effectivement ce que vous avez
11 vécu dans les vingt-cinq (25)... je dirais,
12 jusqu'en deux mille neuf (2009), c'est un peu votre
13 réalité, là...

14 R. Oui, c'est la réalité...

15 Q. **[150]** ... la relation avec les syndicats, tout va
16 bien...

17 R. Avec les syndicats, partout au Québec, là, j'ai
18 jamais eu des confrontations. On a eu des...

19 Q. **[151]** Confrontations normales.

20 R. ... des problèmes syndicaux (sic) normaux (sic),
21 là, qu'on a géré facilement. Mais comme ça, non,
22 c'était la première fois.

23 Q. **[152]** O.K. Et c'est la première fois que vous aviez
24 affaire à monsieur Gauthier?

25 R. Oui.

1 Q. **[153]** On... simplement, je fais, là, si vous
2 voulez... je mets en lumière, là, les... les
3 portions du rapport qui viennent confirmer... du
4 procès-verbal qui viennent confirmer un peu votre
5 témoignage et voir si on peut y ajouter un peu
6 d'information. Page 3, en haut, on dit :

7 Entre le quatorze (14) et le vingt-
8 trois (23) novembre, il y a eu pour
9 plus de deux cent soixante-dix mille
10 dollars (270 000 \$) de bris
11 d'équipements de nos équipements
12 répertoriés. Cela peut même
13 compromettre sérieusement l'intégrité
14 de l'entreprise.

15 C'est un peu ce à quoi vous faisiez référence, et
16 un peu à la question de madame la présidente, ça a
17 un impact, là, c'est pas un caprice de votre part
18 quand on parle de bris d'équipements, là?

19 R. Non, c'est pas un caprice, mais la direction on le
20 voit par les dépenses, on dit : « Regarde, il faut
21 mettre fin à cette situation-là, il faut arrêter
22 l'hémorragie », comme on dit. Ça fait que là, il
23 fallait réagir suite à ça.

24 Q. **[154]** Et d'abord... et d'ailleurs on en voit la
25 suite dans le procès-verbal quand on dit :

1 Pour contrer ce fléau, on a convenu
2 d'une entente avec les représentants
3 de la FTQ sur les sanctions imposées.
4 Dont le premier cas étant la suspension de
5 l'opérateur fautif, à ce moment-là. Et c'est ce que
6 vous dites, là, c'est que la veille des événements,
7 avant que ça dégénère avec monsieur Gauthier et la
8 manifestation des cent cinquante (150)
9 travailleurs, il était entendu que ce travailleur-
10 là allait être retiré?

11 R. Oui, c'est malheureux pour cet opérateur-là, mais
12 c'est, je veux dire, à ce moment-là c'était cet
13 opérateur-là qui était fautif.

14 (10:18:57)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[155]** Mais, Monsieur Laprise, avant deux mille neuf
17 (2009), est-ce que vous nous dites qu'il y avait
18 personne qui consommait sur les chantiers?

19 R. Non, pas à ce moment-là, sur certains travaux en
20 tout cas j'étais à Baie-Johan-Beetz, à Pointe-Noire
21 ou à Forestville, j'ai jamais, tu sais, les
22 chantiers étaient peut-être plus petits. Ça on
23 s'entend, c'était plus facile à contrôler, mais
24 j'ai jamais senti que les personnes qui
25 travaillaient étaient... consumaient, là, tu sais,

1 qu'ils étaient sur...

2 Q. **[156]** Et est-ce que vous... donc, et est-ce que
3 vous nous dites aussi qu'avant l'arrivée de Rambo,
4 les gens pouvaient s'entraider en faisant des
5 choses qui n'entraient pas dans leur cadre de
6 travail?

7 R. Vous voulez dire s'entraider à quel niveau? Au
8 niveau des contremaîtres ou...

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[157]** Vous faites référence à l'événement du
11 surintendant...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[158]** Oui...

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[159]** ... d'hier?

16 R. Oui. Normalement oui, on n'avait pas cette
17 contrainte-là, même si un... un de nos
18 contremaîtres touchait à quelque chose, il se
19 faisait pas invectiver parce qu'il devait pas
20 toucher à rien, ça c'est sûr. On n'a jamais vu ça.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[160]** Mais il était pas présent sur les lieux, à ce
23 moment-là, Rambo?

24 R. Monsieur Gauthier, non.

25 Q. **[161]** Oui, monsieur Gauthier?

1 R. Non.

2 Q. **[162]** Alors...

3 R. Mais je comprends pas...

4 Q. **[163]** Mais ce que je veux dire c'est que, est-ce
5 que...

6 R. O.K. Vous voulez dire, parce que...

7 Q. **[164]** Vous pensez que c'est un mot d'ordre de la
8 part de monsieur Gauthier de dire à ses hommes
9 qu'ils n'ont pas le droit de faire autre chose que
10 ce qui est strictement décrit dans leur liste de
11 tâches?

12 R. Oui, moi je dirais que c'est peut-être l'effet
13 Rambo pour ces travaux-là, oui.

14 Q. **[165]** C'est ce que vous appelez l'effet Rambo?

15 R. L'effet Rambo.

16 Q. **[166]** O.K.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[167]** À la page 6, là, naturellement les
19 commissaires, la Commission pourra prendre part...
20 pourra prendre connaissance du procès-verbal dans
21 son entièreté. J'aimerais simplement souligner ces
22 quelques passages particuliers. À la page 6, au
23 début de la page, monsieur Desroches, monsieur
24 Desroches était, je pense, le représentant d'Hydro-
25 Québec lors de cette réunion-là?

1 R. Oui, c'est le chef de tout le... du projet Romaine
2 sur la Côte-Nord.

3 Q. **[168]** O.K.

4 Indique que la position d'HYdro-Québec
5 est tolérance zéro pour les gestes
6 d'intimidation et de harcèlement. Si
7 cela se reproduit il est certain que
8 nous allons aviser la haute direction
9 et que s'il y a des actions à prendre,
10 nous les prendrons. Il faut que ça
11 cesse. On n'a pas besoin de faire des
12 « shows » de bras pour régler des
13 dossiers.

14 Quel type de mesures Hydro-Québec aurait-il dû
15 prendre ou devrait-il prendre dans ce type de
16 situation-là, comme celle que vous avez vécue
17 particulière? Selon votre point de vue
18 d'entrepreneur, à quoi vous vous attendez d'Hydro-
19 Québec sur un tel chantier en termes de mesures à
20 prendre ou d'appuis à vous donner sur les travaux?

21 R. Bien, comme monsieur Desroches l'indique, là, ça
22 devrait pas avoir lieu d'être, puis ces gens-là
23 devraient être sortis du chantier, en disant,
24 enlever l'accès au chantier.

25 Chez Hydro-Québec, exemple, sur des projets

1 au campement, si quelqu'un est, se bat ou quelque
2 chose de même, il est expulsé du chantier pour un
3 an chez Hydro-Québec. Ça se voit à la Baie James,
4 ça se voit partout, tous les chantiers d'Hydro-
5 Québec.

6 Maintenant c'est à eux à faire, autrement
7 dit, gérer ces situations-là au niveau de la
8 sécurité, parce qu'ils ont de la sécurité
9 industrielle sur place et ils ont toute... ils ont
10 tout pour le faire. Mais je crois qu'ils ont quand
11 même une crainte, là, de... ils ont une crainte
12 aussi, ils subissent l'effet Rambo, à mon avis.

13 Q. **[169]** Ils ont une crainte que ça dégénère peut-être
14 au-delà de ce que ça devrait être?

15 R. Oui.

16 Q. **[170]** Autre passage que je trouve, moi,
17 particulièrement intéressant, à la page 9,
18 quatrième encadré. Bernard Girard, je comprends que
19 c'est Bernard Girard qui a assisté à cette réunion-
20 là comme représentant de la FTQ Construction?

21 R. Oui.

22 Q. **[171]** Monsieur Girard, là, suite, bon, tout au long
23 du PV, du procès-verbal, on relate les événements
24 et ce que vous nous avez expliqué devant la
25 Commission et ce que je trouve particulièrement

1 intéressant, c'est que :

2 Monsieur Girard admet qu'il y a un
3 problème et que quatre-vingt-dix-huit
4 pour cent (98 %) de celui-ci est dans
5 sa cour. Il demande de lui laisser le
6 temps de réfléchir à tout cela. Il
7 confirme qu'au début de janvier deux
8 mille dix (2010) il montera au
9 chantier et trouvera ceux qui gâtent
10 le climat de travail et qui
11 travaillent contre la FTQ. Ils vont
12 s'en aller.

13 Est-ce que vous étiez au courant de ça que monsieur
14 Girard avait pris cette position-là lors de la
15 réunion?

16 R. Oui, oui, j'étais au courant.

17 Q. **[172]** O.K. Donc, ce que monsieur Girard, et vous me
18 corrigez si je me trompe, semble dire, c'est
19 qu'effectivement il y a un problème qui est plus
20 aigu, là, au niveau de... à l'intérieur même de son
21 syndicat. Si on reprend le cas du travailleur du
22 Saguenay qui est retourné, l'individu de quarante
23 (40) ans qui était un FTQ, je comprends de l'effet
24 Rambo, même pour les travailleurs syndiqués, c'est
25 pas nécessairement un effet positif, là?

1 R. Non, c'est pas un effet positif.

2 Q. **[173]** Un effet négatif pour les entrepreneurs, mais
3 aussi un effet négatif pour ses propres hommes des
4 fois?

5 R. C'est négatif pour ses propres hommes, parce qu'à
6 l'intérieur de ses travailleurs il y en a qui sont
7 très bons, puis ils subissent la même... la même
8 affaire, je veux dire, ils subissent des... de
9 l'intimidation de leur représentant syndical parce
10 que souvent le... s'ils travaillent sur un... comme
11 exemple, ceux qui sont... étaient demeurés à notre
12 emploi, ils ont eu quand même des contraintes à
13 partir de sur notre chantier pour aller ailleurs
14 malgré que quelques-uns m'ont appelé, puis ils
15 m'ont dit qu'ils étaient obligés de partir. Ça
16 c'est...

17 Q. **[174]** Donc, suite à ça ceux qui ont... qui ont
18 choisi de rester sur votre chantier, parce que le
19 travailleur, au bout du compte, théoriquement il a
20 libre arbitre, je comprends, là. Un travailleur
21 peut travailler où il le veut, en principe?

22 R. Oui, oui, il a libre arbitre.

23 Q. **[175]** O.K. Le principe du syndicalisme c'est pas de
24 t'empêcher de travailler, c'est de t'aider
25 justement à travailler?

1 R. C'est l'entrepreneur qui paie l'employé. Ça fait
2 que si... son gagne-pain est là, puis il se trouve
3 bien pour l'entreprise, il peut continuer, il y a
4 aucun problème, c'est pas... c'est pas nous qui lui
5 dit de partir, là.

6 Q. **[176]** Mais quand vous avez parlé tantôt que suite à
7 ça, en signe de représailles, suite à une question
8 de la Présidente, monsieur Gauthier retirait de
9 votre chantier quatre à cinq travailleurs par jour,
10 je comprends que beaucoup se sont sentis obligés de
11 partir parce que, théoriquement, ils auraient pu
12 rester chez vous?

13 R. Théoriquement, ils auraient pu rester chez nous,
14 oui. Mais ça, ils ont été obligés de partir. Il y
15 en a qui ont été obligés de partir. Il y en a qui
16 sont partis de leur propre chef. Peut-être que si
17 les trav... il y avait des travaux qui étaient plus
18 proches de chez eux, de leur demeure, je comprends
19 qu'ils voulaient se rapprocher peut-être de leur
20 famille, mais il y en a d'autres qui sont partis
21 parce qu'ils ont eu la directive de partir du
22 chantier.

23 Q. **[177]** Puis il y a beaucoup de personnes qui vous
24 ont appelé puis ils étaient pas nécessairement à
25 l'aise avec cette situation-là...

1 R. C'est exact.

2 Q. **[178]** ... des travailleurs?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[179]** O.K. Et il y en a d'autres, comme vous dites,
5 qui ont choisi de rester et que par la suite ont eu
6 de la difficulté à se replacer?

7 R. Non, je suis pas allé...

8 Q. **[180]** Pas jusque-là?

9 R. Pas jusque-là à venir... Parce que présentement nos
10 travailleurs sur le projet du barrage de Romaine I,
11 nous avons des travailleurs de la Côte-Nord et puis
12 eux ils sont demeurés avec nous puis on n'a pas
13 de... En tout cas, s'ils ont pas accepté les
14 contraintes, bien je les remercie parce qu'eux
15 autres ils travaillent puis ils sont...

16 Q. **[181]** Ils vous ont aidé à finir.

17 R. ... ils sont bien contents et puis il y en a
18 d'autres qui veulent continuer avec nous autres.

19 Q. **[182]** Mais vous l'avez dit au début de votre
20 témoignage, la richesse d'un entrepreneur, en tout
21 cas, c'est sa main-d'oeuvre.

22 R. Oui.

23 Q. **[183]** Donc ces gens-là, c'est votre richesse, là.

24 R. Bien, c'est eux qui font les travaux.

25 Q. **[184]** Est-ce que... cette déclaration-là de

1 monsieur Girard a lieu le quinze (15) décembre deux
2 mille neuf (2009), est-ce que, effectivement, sur
3 vos travaux, par la suite, vous avez vu une
4 modification d'attitude? Parce que le chantier
5 s'est poursuivi, je comprends bien, là.

6 R. Avec monsieur Girard, je me suis toujours bien
7 entendu. Il m'a parlé en disant : « Pierre, vous
8 ferez une liste pour savoir quelles personnes que
9 vous voulez garder au chantier après l'arrêt de
10 travail de la période des Fêtes et puis vous
11 reprendrez le personnel qui font votre affaire. »
12 Ça fait que mon surintendant sur place, il a fait
13 la liste des travailleurs qu'il voulait garder. Il
14 l'a remis à monsieur Bérubé, que monsieur Bérubé a
15 remis à monsieur Gauthier. Peut-être que l'erreur
16 qu'on a fait, j'aurais peut-être dû la donner à
17 monsieur Girard, que monsieur Girard, lui, aurait
18 fait le lien avec monsieur Gauthier, mais suite à
19 ça, monsieur Gauthier, lui, on a débuté des travaux
20 avec toutes les personnes qui faisaient notre
21 affaire, on les a réengagées. Mais par après, c'est
22 là qu'on a eu une sortie de personnel, que les
23 personnes qu'on avait gardées, il est venu nous les
24 chercher puis nous les a pas remplacées. Puis il
25 nous avisait pas à l'avance non plus.

1 Q. **[185]** Ça, ça s'est fait au printemps deux mille dix
2 (2010)?

3 R. C'est au printemps deux mille dix (2010). Bien, je
4 dirais même encore en hiver deux mille dix (2010)
5 parce qu'à ce moment-là, on était en février, mars,
6 là, parce que les travaux ont pas arrêté. Ils ont
7 commencé tout de suite après les Fêtes au mois de
8 janvier pour se terminer en novembre deux mille dix
9 (2010).

10 Q. **[186]** Quand on observe, puis quand on regarde ce
11 que vous avez dit depuis hier, puis qu'on parle, je
12 vais parler de monsieur Simard, là, qui est arrivé
13 du Saguenay, qui est un FTQ, puis vous l'avez bien
14 dit hier, c'est une entente à l'intérieur même du
15 syndicat de mettre ce travailleur-là sur la Côte-
16 Nord, quand on voit ce qui se passe, quand on voit
17 la façon dont monsieur Gauthier a réagi même suite
18 à la prise de position de monsieur Girard, avez-
19 vous l'impression, Monsieur Laprise, que même le
20 syndicat lui-même, la FTQ, a perdu le contrôle, là,
21 sur son homme?

22 R. Je peux pas l'affirmer mais c'est ce qu'on peut
23 s'entendre, oui.

24 Q. **[187]** Puis je comprends bien qu'au-delà de monsieur
25 Gauthier lui-même qui, quant à moi, avait

1 probablement un but tout à fait légitime de faire
2 travailler ses gars sur la Côte-Nord, c'est plutôt
3 la façon dont il travaille que vous déplorez, là?

4 R. J'ai rien contre l'individu. C'est sa façon qu'il
5 s'y prend pour régler ses conflits, régler ses
6 affaires. C'est pas l'homme en tant que tel.

7 Q. **[188]** C'est pas le but, c'est le chemin qu'il
8 prend, là?

9 R. C'est le chemin qu'il prend.

10 Q. **[189]** O.K. Si on revient à Hydro-Québec quelque
11 temps...

12 10:28:58

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[190]** Si vous permettez...

15 Me SONIA LeBEL :

16 Oui, allez-y.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[191]** ... concernant monsieur Girard, que dans...
19 vous avez déjà raconté à monsieur Girard le ton sur
20 lequel monsieur Gauthier vous parlait et puis il
21 devait savoir que dans les faits c'était pas un
22 ton, là, qui était adéquat, là, est-ce que monsieur
23 Girard vous a déjà dit que monsieur Gauthier
24 faisait partie un peu des problèmes dans ce
25 dossier-là? Parce que quand il dit que quatre-

1 vingt-dix-huit pour cent (98 %) était de son bord,
2 est-ce qu'il a déjà montré une certaine impatience,
3 ou commentaire, à cet effet-là?

4 R. Il m'a déjà dit : « Regarde, là, Pierre, j'ai pas
5 tellement de contrôle sur lui. »

6 Q. **[192]** Et pourtant, je comprends que c'est le
7 directeur général du syndicat, là, puis il dit que
8 lui-même a pas de contrôle sur ce gars-là.

9 R. Oui.

10 Q. **[193]** Est-ce que vous trouvez ça normal qu'un
11 dirigeant dise « j'ai pas de contrôle sur mon homme
12 sur le terrain »? Est-ce que vous trouvez ça
13 normal?

14 R. C'est pas normal. Moi quand mon patron me dit une
15 chose, je fais ce qu'il veut avoir.

16 Q. **[194]** Donc, selon vous, les dirigeants du syndicat
17 auraient pu agir par rapport à monsieur Gauthier,
18 là, du moins le contrôler certainement, ce qui
19 semble pas être le cas nécessairement, là?

20 R. Bien, si son patron ne tolère pas l'intimidation
21 puis ses manières de régler les problèmes, il
22 aurait dû intervenir, c'est sûr.

23 Q. **[195]** Mais là, vous avez fait l'hypothèse, si son
24 patron n'aime pas ça. Mais si... on peut comprendre
25 que si on bouge pas, c'est parce qu'on laisse aller

1 pareil aussi, là.

2 R. C'est parce qu'on laisse aller.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[196]** Donc, cette rencontre-là implique
5 nécessairement Hydro-Québec. Il y a, à la page 11,
6 au deuxième encadré - s'il vous plaît, Madame
7 Blanchette - monsieur Desroches dit, suggère, bon,
8 que tous signent une directive. Il y a eu une
9 directive qui a été émise par Hydro-Québec suite
10 à... dans la foulée de cette rencontre-là, c'est
11 exact? Une espèce de protocole qui a été mis en
12 place, de déclaration d'intention de ne pas tolérer
13 l'intimidation. Est-ce que c'est exact? Je vais
14 faire référence, peut-être, Madame Blanchette, au
15 prochain onglet, qu'on va coter sous la cote
16 123P-1444, qui est la politique cadre en matière de
17 harcèlement.

18
19 123P-1444 : Politique-cadre en matière de
20 harcèlement - Tolérance zéro 2009

21
22 Q. **[197]** Est-ce que vous êtes au courant de cette
23 politique-là?

24 R. Oui. Il y a toujours eu une politique dans tous les
25 documents d'appel d'offres. Elle fait partie

1 intégrante des documents que le harcèlement et
2 l'intimidation, ce n'est pas acceptable sur les
3 travaux d'Hydro-Québec. Mais dans ce cas-ci, ce
4 qu'ils ont fait, ils ont fait, je dirais, plutôt,
5 ils voulaient montrer aux travailleurs, parce que
6 là, sur les documents d'appel d'offres, c'est
7 seulement l'entrepreneur qui le voit, cette
8 politique.

9 Q. **[198]** O.K.

10 R. Maintenant ils l'ont appliquée en la faisant
11 diffuser dans toutes les roulottes, les roulottes
12 de repos, là, ce qu'on appelle les « lunch rooms »
13 pour que les travailleurs puissent en prendre note,
14 en prendre (inaudible).

15 Q. **[199]** Donc si je comprends bien, suite à la
16 rencontre du quinze (15) décembre, et quand
17 monsieur Desroches parle de ne pas tolérer cette
18 politique-là qui existait, ils sont allés quand
19 même un pas plus loin, là, au niveau de la présence
20 sur les chantiers, la publicité faite à cette
21 politique-là?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[200]** Je vais peut-être vous montrer le prochain
24 onglet, l'onglet 5 qu'on va coter sous la cote
25 123P-1445, Madame la greffière.

1 123P-1445 : Hydro-Québec. Clause sur les relations
2 de travail aux chantiers - Politique
3 Tolérance Zéro
4

5 Q. **[201]** Ça, est-ce que c'est ce que vous... la clause
6 17, je vais l'appeler comme ça, est-ce que c'est la
7 clause qui fait partie, effectivement, de vos
8 appels d'offres?

9 R. Oui.

10 Q. **[202]** Est-ce qu'elle était présente avant le quinze
11 (15) décembre deux mille neuf (2009) cette clause-
12 là? À votre connaissance?

13 R. Oui, elle était présente.

14 Q. **[203]** Elle était présente. Le pas supplémentaire
15 qu'Hydro-Québec a fait c'est quoi, donc? Je
16 comprends que sur les chantiers, comment ça se
17 concrétise sur un chantier?

18 R. C'est de diffuser la politique dans tous les
19 bureaux et tous les « lunch rooms » ou les
20 roulottes de repos pour que les travailleurs
21 puissent en prendre connaissance.

22 Q. **[204]** O.K. Et qu'est-ce que ça disait? Ça leur
23 donne une adresse, un numéro de téléphone? Comment
24 ça fonctionne sur le chantier?

25 R. Il y a un numéro de téléphone déjà de la sûreté,

1 sécurité industrielle et puis tolérance zéro que si
2 quelqu'un subit une intimidation ou encore du
3 harcèlement, qu'il y a un numéro pour le déclarer
4 et puis faire une plainte.

5 Q. **[205]** Donc, suite aux événements du mois de
6 novembre deux mille neuf (2009), on a été un peu
7 plus visible et un peu plus proactif au niveau de
8 l'application de cette politique-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[206]** À votre connaissance, est-ce qu'on a eu à
11 l'utiliser cette ligne-là? Est-ce que ça s'est
12 calmé sur vos chantiers?

13 R. Nous, sur notre chantier, oui, ça s'est calmé. À ma
14 connaissance, il n'y en a pas eu de... En tout cas,
15 à ma... personnellement, je n'ai pas vu de
16 personnes qui ont porté plainte par après.

17 Q. **[207]** Et vous, est-ce que vous avez eu connaissance
18 d'événements vous concernant ou concernant d'autres
19 travailleurs suite aux événements du mois de
20 novembre deux mille neuf (2009)?

21 R. Non, je veux dire, j'ai pas eu de... bien, peut-
22 être, vous voulez faire rapport à des
23 contremaîtres, des choses comme ça ou...

24 Q. **[208]** Bien, oui, qu'est-ce qu'il y a eu...

25 R. Oui.

1 Q. **[209]** ... à ce moment-là?

2 R. Bien, je sais qu'il y a des contremaîtres qui se
3 sont fait dire qu'ils étaient plus durs un peu, ça
4 fait que là, j'en ai que j'ai... J'ai discuté avec
5 eux autres, mais il y a pas eu de plaintes comme
6 telles chez Hydro-Québec.

7 Q. **[210]** O.K. Donc, c'est pas des événements qui
8 sortaient de l'ordinaire comme ceux qu'on a vécus
9 en novembre?

10 R. Non, non.

11 Q. **[211]** O.K. Il y a des conflits, c'est comme dans
12 tous les...

13 R. C'est des conflits...

14 Q. **[212]** ... à chaque fois qu'il y a des gens qui
15 vivent ensemble en communauté?

16 R. Oui.

17 Q. **[213]** Si je comprends bien. O.K. Vous avez eu, par
18 contre, vous l'avez mentionné tantôt, à subir du
19 retrait de personnel, si je peux le dire comme ça.
20 Est-ce que ça a eu beaucoup d'impact sur vos
21 travaux à ce moment-là? Avez-vous eu des
22 difficultés à rencontrer vos échéanciers ou vous
23 avez dû faire, mettre les bouchées doubles?

24 R. Ah! On a mis les bouchées doubles. C'est sûr qu'il
25 y a toujours des coûts, mais présentement on est

1 d'accès principale de la Romaine
2 reliant Havre St-Pierre au site de la
3 Romaine 2
4

5 Q. **[217]** Cette lettre-là a été écrite le quatorze (14)
6 avril deux mille dix (2010) par votre directeur de
7 projet à l'époque et s'adresse à la Commission de
8 la construction du Québec. Simplement, je la
9 produis pour illustrer qu'on parle d'événements,
10 des événements d'intimidation et que, dans cette
11 lettre-là, je comprends qu'elle était accompagnée à
12 l'origine d'un tableau démontrant, effectivement,
13 les coûts que ça a engendré pour vous, à tout le
14 moins les deux arrêts de, les deux journées d'arrêt
15 de travail.

16 R. Oui.

17 Q. **[218]** Et on parle de quelque chose de l'ordre de
18 plusieurs centaines de milliers de dollars à ce
19 moment-là.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[219]** Quand on parle d'un arrêt de chantier
22 complet, là.

23 R. Oui. C'est bien ça. C'est les deux journées
24 d'arrêt.

25 Q. **[220]** Les deux journées d'arrêt.

1 R. Oui.

2 Q. **[221]** O.K.

3 (10:35:42)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[222]** Étant donné le chiffre, vous êtes en train de
6 discuter avec Hydro-Québec pour qu'ils puissent,
7 eux, couvrir les coûts de ces deux journées
8 d'arrêt, si je comprends bien?

9 R. Il y a certains arrêts de travail qui sont en
10 discussion.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[223]** Vous êtes en litige, si je peux être plus
13 précise.

14 R. Des litiges, oui.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[224]** O.K.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[225]** Quelle est votre relation actuelle? Est-ce
19 que, suite à deux mille dix (2010) vous avez eu à
20 travailler à nouveau? On est en... bon, il y a eu
21 deux mille onze (2011), deux mille douze (2012), on
22 est en deux mille treize (2013), on est rendus en
23 deux mille quatorze (2014), avez-vous eu d'autres
24 chantiers ou est-ce que la Romaine s'est poursuivie
25 sur la Côte-Nord?

1 R. Oui, on est en, on est présents présentement encore
2 sur la Romaine. On a réalisé des travaux des digues
3 DEF par la suite en deux mille onze (2011), deux
4 mille douze (2012) et deux mille treize (2013),
5 c'est un chantier de quatre-vingts millions (80 M).
6 Et puis nous avons obtenu aussi le projet du
7 barrage Romaine-1, évacuateur de crue, présentement
8 qui est en construction.

9 Q. **[226]** Vous faites affaire avec la FTQ Construction,
10 entre autres?

11 R. Entre autres, avec des travailleurs de la FTQ,
12 entre autres.

13 Q. **[227]** Et les autres syndicats aussi?

14 R. Les autres syndicats aussi.

15 Q. **[228]** O.K. Est-ce que monsieur Gauthier est présent
16 sur ces travaux-là?

17 R. Non, il n'a pas été présent sur le projet de
18 Romaine-2 pour ce qui est des digues DEF et puis
19 Romaine-1. Par contre, Romaine-1, on a, lors de mon
20 « mark-up » que j'ai fait pour débiter les travaux,
21 monsieur Gauthier est venu me rencontrer, là, suite
22 au « mark-up » pour me dire : « Regarde, Monsieur
23 Laprise, on va... J'aimerais refaire affaire avec
24 vous, il n'y a pas beaucoup d'entreprises au Québec
25 ou de la région de la Côte-Nord qui sont capables

1 de faire ces travaux-là et puis j'aimerais qu'on
2 refasse affaire ensemble. »

3 Q. **[229]** Ça, ça date de quand, ça?

4 R. Deux mille treize (2013).

5 Q. **[230]** C'est tout récent?

6 R. C'est tout récent.

7 Q. **[231]** O.K. Et il y avait un changement d'attitude à
8 ce moment-là?

9 R. Oui, il y avait un changement d'attitude. C'est sûr
10 qu'il s'aperçoit que la compagnie est toujours là
11 et puis on est là pour faire des travaux puis on va
12 toujours, pour des projets futurs encore. C'est
13 sûr.

14 Q. **[232]** Et je comprends que malgré, je dirais, le
15 fait qu'il s'est un peu évanoui dans l'ombre depuis
16 deux mille dix (2010), vous avez quand même
17 continué à faire travailler des travailleurs de la
18 Côte-Nord?

19 R. Oui. On a fait, en deux mille douze (2012), surtout
20 deux mille onze (2011), on a réengagé de la main-
21 d'oeuvre de la Côte-Nord parce que Hydro-Québec
22 nous indique que notre pourcentage Côte-Nord est
23 pas assez élevé. On engage du monde de la Côte-Nord
24 et puis, par après, on s'aperçoit que les gens, ils
25 nous quittent pour aller sur d'autres chantiers

1 puis cette personne-là, il faut que je le remplace.
2 Puis j'ai de la misère de le remplacer par du monde
3 de la Côte-Nord parce que ceux que j'avais déjà,
4 ils sont partis. Ça fait que... Puis ce personnel-
5 là, encore en deux mille douze (2012), ils m'ont
6 dit : « Voici, regarde, on part, mais on aimerait
7 rester pour vous mais si je vais pas travailler, si
8 je pars pas, monsieur Gauthier ou la... je
9 retravaillerais plus sur la Côte-Nord. »

10 Q. **[233]** Ça fait qu'il a continué un petit peu à vous
11 punir, si on veut, depuis...

12 R. Sur le projet de Romaine-2, oui, il a continué un
13 peu ses... son stratagème, oui.

14 Q. **[234]** Donc, vous commencez par engager des gens de
15 la Côte-Nord parce que c'est des travailleurs
16 compétents puis vous avez rien contre ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[235]** Puis par la suite, après plusieurs moments
19 sur vos travaux, bien, ces gens-là étaient retirés
20 vers d'autres projets, dès qu'il y a un autre
21 projet qui se présentait.

22 R. C'est exactement ça.

23 Q. **[236]** Donc, ils travaillaient chez vous parce que
24 vous étiez là, mais à partir du moment où autre
25 chose se présente, on les retirait. C'est à peu

1 près l'effet, là, qu'on pouvait constater?

2 R. Bien, il y en a un certain lot, je sais pas s'ils
3 sont partis de leur propre... de leur propre chef
4 parce que, pour nous, c'étaient tous des départs
5 volontaires. Mais, il y en a certains qui m'ont
6 appelé qui sont partis, qui m'ont dit qu'ils
7 partaient parce qu'ils ont eu le... la direction de
8 partir.

9 Q. **[237]** O.K.

10 R. Ça, c'est sûr.

11 Q. **[238]** Parce qu'on s'entend, Monsieur Laprise, que
12 outre le... on va parler du trois jours de... de
13 délai de rigueur ou de carence, c'est-à-dire trois
14 jours avant qu'un travailleur devienne... puisse
15 opérer sur votre chantier.

16 R. Oui.

17 Q. **[239]** Quelqu'un qui travaille depuis deux, trois,
18 quatre, cinq mois sur votre chantier connaît la
19 routine, connaît votre façon de travailler, connaît
20 votre projet, est beaucoup plus efficace qu'au
21 jour 1 de son emploi, là.

22 R. C'est sûr et certain, on s'entend sur ça, parce que
23 c'étaient des travaux qui sont quand même
24 difficiles. Il y a beaucoup de types de matériaux à
25 transporter et puis les personnes qui sont

1 présentes sur le chantier qui ont... qui ont de
2 l'expérience depuis mettons un mois, deux mois, eh
3 bien, la production est meilleure, t'sais. Le
4 roulement se fait naturellement, tout va bien.
5 Mais, quand on vous les retire, bien, on
6 recommence, là, à zéro, à refaire de la formation
7 ni plus ni moins. Ça fait que c'est la... la
8 production s'en... en subit un...

9 Q. **[240]** Ça fait qu'il y a le trois jours, puis il y a
10 un ralentissement de production parce qu'un
11 travailleur peut pas avoir la même... le même
12 bagage d'expérience après trois mois.

13 R. Non.

14 Q. **[241]** Le même travailleur, trois mois plus tard,
15 est beaucoup plus efficace, beaucoup plus
16 opérationnel, si je peux me permettre d'employer ce
17 mot-là, qu'au jour 1 de son... sa présence sur le
18 chantier, peu importe sa compétence, là.

19 R. Peu importe sa compétence, il est plus familiarisé
20 avec le chantier et puis il est plus productif,
21 c'est sûr. Oui.

22 Q. **[242]** O.K. Donc, il y a un double effet, là. Il y a
23 l'histoire du trois jours, mais il y a aussi
24 l'effet de remettre quelqu'un, là, au même état, il
25 y a un... ça prend un certain temps sur le

1 chantier, donc il y a un ralentissement
2 nécessairement qui se produit, là.

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[243]** O.K. J'aimerais peut-être voir avec vous,
5 Monsieur Laprise, en terminant votre témoignage, au
6 niveau de la référence de main-d'oeuvre.

7 R. Oui.

8 Q. **[244]** Est-ce que vous avez eu affaire aux nouvelles
9 façons de fonctionner de la CCQ?

10 R. Nous, la nouvelle loi, c'est... elle est applicable
11 à partir de septembre deux mille treize (2013) et
12 puis on a... Quand... lorsqu'on a débuté les
13 travaux de la Romaine-1, qui est en mai deux mille
14 treize (2013), nous avons communiqué directement
15 avec les travailleurs. Nous, nous avons notre
16 liste de travailleurs de la Côte-Nord que depuis le
17 début qu'on avait engagés, on en a passé plusieurs.
18 Ça fait que là, on savait qui appeler au départ. Et
19 puis en demandant la liste à la CCQ, les
20 travailleurs présents sur la Côte-Nord qui ne
21 travaillaient pas, et se référant à notre liste, on
22 pouvait faire la comparaison que « bon, bien, il
23 est sur la liste de la CCQ, donc il travaille pas,
24 on va l'appeler », ça fait qu'on les appelait. Eux,
25 plusieurs m'ont dit : « Regardez - ils disaient à

1 mon surintendant - c'est vrai je travaille pas,
2 j'aimerais ça aller chez vous, mais je vais... je
3 vais référer ça à mon représentant syndical pour
4 lui dire qu'on va travailler chez vous », puis on
5 n'a pas eu de problème. Tous les travailleurs qu'on
6 a appelés sont venus travailler sur notre chantier,
7 puis ils ont resté à notre emploi, à la Romaine-1,
8 puis ça a très très bien été. Oui.

9 (10:42:22)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[245]** Des gens de la FTQ ou de d'autres...

12 R. Oui, oui. Beaucoup de la FTQ. Sur la Côte-Nord, je
13 peux vous dire quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de
14 la main-d'oeuvre est FTQ, ça fait qu'on peut pas
15 passer au côté, puis c'est des très bons
16 travailleurs.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[246]** Avez-vous... donc, vous avez pas eu à
19 approuver nécessairement le nouveau système parce
20 que, de toute façon, vous avez... compte tenu que
21 vous êtes là depuis vingt-cinq (25) ans, vous avez
22 comme une banque de travailleurs, là, dont vous
23 avez les coordonnées, là.

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[247]** Et théoriquement, vous avez le droit de

1 contacter un travailleur directement?

2 R. Exactement. On fonctionne beaucoup... Fernand
3 Gilbert, sur ce type de méthode-là parce qu'on
4 reçoit beaucoup de c.v. de travailleurs. Beaucoup
5 de travailleurs aussi nous appellent directement au
6 chantier. Exemple, à la Romaine-2, même les
7 travailleurs de la Côte-Nord nous appelaient,
8 appelaient mon surintendant « je suis disponible »,
9 puis oui, on appelle directement les travailleurs.

10 Q. **[248]** Ça fait que les travailleurs qui ont
11 travaillé pour vous de... sur plusieurs chantiers,
12 là, qui viennent de la Côte-Nord, dans ce bassin-là
13 FTQ ou tout autre syndicat confondu, parce que vous
14 avez expliqué que votre domaine fait en sorte que
15 vous êtes capable d'avoir des travailleurs de
16 métier qui touchent les cinq... les cinq centrales
17 syndicales.

18 R. Oui.

19 Q. **[249]** Vous avez des gens qui sont là de façon
20 récurrente qui reviennent travailler pour vous à
21 chaque fois, là.

22 R. Oui, oui. C'est sûr. J'ai des travailleurs de la
23 Côte-Nord que je suis resté ami avec eux autres
24 puis que j'ai connus dans le temps de Baie-Johan-
25 Beetz, ça fait vingt-cinq (25) ans, puis on jase

1 encore ensemble. Ils sont très sympathiques.

2 Q. **[250]** Donc, en vingt-cinq (25) ans, deux mille neuf
3 (2009), ça a été vraiment une année - je vais le
4 dire comme ça - mais exceptionnelle, si on veut,
5 là?

6 R. C'était...

7 Q. **[251]** Pas de façon positive, là, mais...

8 R. Ça aura été un grand cru.

9 Q. **[252]** Un grand cru. Si vous permettez, il est moins
10 dix. Moi, je vous suggérerais de prendre la pause.
11 Peut-être vous adresser à mes collègues des parties
12 pour voir...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vais le... Oui.

15 Me SONIA LeBEL :

16 ... et je prendrai le temps de vérifier mes notes.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je comprends que vous avez terminé ou à peu près?

19 Me SONIA LeBEL :

20 Moi, j'ai terminé, je veux juste vérifier quelque
21 chose.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Alors, est-ce que des parties veulent
24 interroger monsieur Laprise?

25

1 Me JULIE BOYER :

2 Oui, pour la FTQ Construction, et j'en aurais pour
3 une trentaine de minutes environ.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que je pourrais savoir vers quel domaine
6 vous voulez aller? Parce que monsieur Laprise a dit
7 que les travailleurs de la FTQ étaient d'excellents
8 travailleurs et, à part Rambo, tout allait bien.

9 Me JULIE BOYER :

10 Écoutez, j'ai quelques questions sur l'événement
11 dont il a été question en deux mille neuf (2009) et
12 je vais revenir sur certains éclaircissements que
13 je veux donner et aussi...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Que vous voulez donner?

16 Me JULIE BOYER :

17 Que je veux poser comme questions au témoin et
18 aussi, il y a d'autres éléments. Monsieur a déjà
19 témoigné concernant cet événement-là devant la
20 décision qui a été déposée par mon collègue maître
21 Houle hier. J'aurai des questions à lui poser là-
22 dessus, c'est tout. C'est pour ça que ça va prendre
23 trente (30) minutes.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bon.

1 Me DENIS HOULE :

2 Madame, simplement pour... La décision n'est pas
3 déposée. J'ai fait référence, mais maître Tremblay
4 m'avait dit que c'était pas nécessaire de la
5 déposer. Si ma consoeur veut la déposer, elle peut
6 la déposer. Et quant à moi, bien, je vais voir en
7 fonction de ses questions. Pour l'instant, je
8 n'aurai pas de questions à poser.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, peut-être revenir vers et quart, et dix.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Très bien.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors, Monsieur Laprise, vous êtes sous le même
22 serment que vous avez prêté.

23 R. Oui.

24 Q. **[253]** Vous pouvez vous asseoir.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Alors, bonjour Madame la Présidente. J'avais, au
3 début de la pause, informé que peut-être j'aurais
4 d'autres questions. Pour l'instant, pour ma part,
5 c'est terminé.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Boyer.

8 (11:17:10)

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JULIE BOYER :

10 Bonjour.

11 Q. **[254]** Bonjour, Monsieur Laprise. Mon nom est Julie
12 Boyer, je représente la FTQ Construction. Je vais
13 vous poser quelques questions concernant le
14 chantier de la Romaine plus particulièrement.

15 Pour débiter, simplement revenir sur les
16 événements... revenir sur les événements que vous
17 nous avez racontés tout à l'heure, notamment qui
18 concernaient le congédiement de monsieur Éric
19 Fraser.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[255]** Est-ce que vous vous souvenez dans quelles
22 circonstances l'accident est arrivé?

23 R. C'est suite à des bris abusifs, c'est suite à des
24 bris excessifs.

25 Q. **[256]** Mais, l'accident en tant que tel, vous en

1 avez parlé un petit peu tout à l'heure, avec
2 l'histoire du plexiglass.

3 R. Oui.

4 Q. **[257]** Avez-vous d'autres détails que vous pouvez
5 nous donner là-dessus?

6 R. Non, j'ai pas d'autres détails en tant que tels.
7 C'est pas le fait... ce n'est pas le fait du bris
8 en tant que tel, c'est... Nous autres, c'est
9 surtout sur le fait que j'ai pris la décision
10 d'appeler directement monsieur Bérubé pour lui
11 faire compte de la décision qu'on voulait prendre
12 et puis que monsieur Gauthier était tout à fait
13 d'accord, là, avec la position, là.

14 Q. **[258]** Donc, je pense que je vous comprends mal
15 parce que j'ai l'impression que vous vouliez faire
16 un châtiment exemplaire. Ce n'était pas l'accident
17 en tant que tel?

18 R. C'est pas... c'est un accident en tant que tel,
19 c'est un... c'est un arrêt automatiquement pour
20 montrer, autrement dit, que les bris excessifs, là,
21 il faut que ça arrête. L'hémorragie, il faut
22 arrêter l'hémorragie à quelque part. Puis ça aurait
23 été n'importe qui qui aurait été sur la pelle, ça a
24 tombé tout simplement sur lui. C'est... c'est...
25 c'est ça que je... que je veux vous dire.

1 Q. **[259]** Ce que vous vouliez faire, dans le fond,
2 c'est un exemple pour le chantier que, là, les
3 bris, c'est assez.

4 R. C'est pas un... c'est pas un exemple, c'est tout
5 simplement au lieu de... de mettre un avis
6 disciplinaire, exemple, on a tout simplement
7 communiqué avec la FTQ qui était son représentant
8 Marc Bérubé que lui a parlé avec monsieur Gauthier.
9 Et puis que d'un commun accord, qu'il devait dire
10 « bon, bien, on va le sortir, puis on va régler ça
11 comme ça. »

12 Q. **[260]** Mais, corrigez-moi si je me trompe, est-ce
13 qu'il avait déjà eu un avis disciplinaire ce
14 monsieur-là?

15 R. Non, il a pas eu d'avis disciplinaire.

16 Q. **[261]** L'accident, si je vous disais qu'il y avait
17 pas juste... le plexiglass, on le tenait avec...
18 avec du « tape », j'ai pas le mot français, là, du
19 ruban...

20 R. Je peux pas vous dire.

21 Q. **[262]** ... qui empêchait la personne qui était dans
22 le camion, savez-vous c'est qui qui était dans le
23 camion?

24 R. Je connais le monsieur.

25 Q. **[263]** C'est monsieur Bouchard, c'est ça?

1 R. Du tout. Non.

2 Q. **[264]** C'était monsieur Christian Bouchard?

3 R. Non.

4 Q. **[265]** Pourtant...

5 R. Monsieur Hector Petitpas.

6 Q. **[266]** Êtes-vous certain que c'est lui qui était le
7 camion qui se faisait remplir?

8 R. Je suis sûr.

9 Q. **[267]** Parce que monsieur Bouchard est venu
10 témoigner en cour...

11 R. Mais, ça a peu d'importance, c'est le fait, c'est
12 de la manière que monsieur Gauthier a pris pour
13 régler la situation. C'est pas le fait que le
14 plexiglass tenait par un « tape » ou quelque chose
15 comme ça, là, t'sais. Je comprends pas votre
16 question, Maître.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[268]** De toute façon, j'ai compris que la vitre...
19 le camion était neuf...

20 R. Oui.

21 Q. **[269]** ... et la vitre avait été brisée suite à un
22 autre incident.

23 R. Oui, c'est ça. Mais, maître veut dire parce que la
24 vitre était en plexiglass qu'il aurait pas compris
25 le... l'alarme de klaxon.

1 Me JULIE BOYER :

2 Q. [270] C'est exactement ça. Oui.

3 R. Mais, je comprends pas, il devrait... au contraire,
4 il aurait dû comprendre bien plus.

5 Q. [271] Est-ce qu'on pouvait l'ouvrir la porte de ce
6 camion-là?

7 R. Vous avez pas besoin d'ouvrir la porte pour
8 entendre le klaxon parce qu'il y a un radio dans le
9 camion aussi.

10 Q. [272] Mais, donc, vous, selon votre compréhension
11 du dossier, monsieur Fraser aurait...

12 R. Mais...

13 Q. [273] ... entendu le klaxon parce qu'il y avait pas
14 de raison de l'empêcher d'entendre.

15 R. Mais, ça change quoi dans la situation d'avoir été
16 intimidé?

17 Q. [274] Mais, c'est pas là-dessus que... Je vous pose
18 des questions sur le congédiement, on va y venir
19 plus tard à l'intimidation.

20 R. Oui.

21 Q. [275] Moi, je vous pose des questions sur
22 l'accident qui a amené, dans le fond, votre volonté
23 de vouloir congédier monsieur pour faire un
24 châtiment exemplaire.

25 R. Oui.

1 Q. [276] C'est là-dessus que j'en suis.

2 R. Oui. Je l'ai...

3 Q. [277] Donc, l'accident, j'imagine que vous avez
4 enquêté dessus. Avant de décider de congédier
5 quelqu'un, en droit du travail, on fait des
6 enquêtes normalement.

7 R. Oui, il y a eu une enquête, puis je l'ai expliqué
8 tout à l'heure à madame Charbonneau, à madame la
9 Présidente, comment c'est arrivé puis quelle...
10 quelle position qu'aurait dû prendre l'opérateur.
11 Je l'ai expliqué clairement à madame Charbonneau
12 tout à l'heure.

13 Q. [278] Vous avez expliqué quoi? Qu'il aurait dû voir
14 et il aurait dû entendre et il aurait pas dû y
15 avoir d'accident?

16 R. L'opérateur de la pelle a une carte de compétence
17 et il aurait dû s'assurer que le camion était bien
18 déplacé avant de pivoter pour rentrer en collision
19 avec le camion.

20 Q. [279] Ça aurait pas pu être la faute du camion?

21 R. Non. Non.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître, vous savez...

24 Me JULIE BOYER :

25 Q. [280] Très bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... ça a peu d'importance dans le mandat de la
3 Commission de savoir si la plainte était logée à
4 bon escient ou pas. J'ai pas à décider du... de la
5 bonne décision d'avoir voulu mettre à pied le...
6 cet employé-là.

7 Me JULIE BOYER :

8 Je comprends très bien, mais le fait que la
9 décision peut être questionnable puis qu'on veut en
10 faire un châtement exemplaire ça peut amener une
11 réaction qui est peut-être différente que des
12 relations normales.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais la réaction est peut-être disproportionnée et,
15 ça non plus, je n'ai pas à décider de ça.

16 Me JULIE BOYER :

17 Donc, est-ce que je comprends que je peux plus
18 poser de question là-dessus ou... est-ce que
19 c'est...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est-à-dire que vous pouvez pas aller trop loin
22 là-dedans parce que ça fait pas l'objet de mon
23 mandat.

24 Me JULIE BOYER :

25 Donc, j'avais déposé des notes sténographiques, je

1 vous invite à le prendre en note, c'est la page
2 2186 et 87 que vous pourrez lire la description du
3 travailleur, si ça vous intéresse de savoir ce qui
4 s'est réellement passé. Donc, c'est la
5 transcription de l'audience de la CRT, c'est...
6 non, pas celle-là... oui... Trois (3) novembre deux
7 mille onze (2011), le document 9, l'onglet 9 et
8 c'est les pages 2186 et 2187.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bien, là est-ce que je comprends que ma collègue
11 dépose en pièce ces transcriptions-là sans les
12 utiliser? Si elle veut interroger monsieur Laprise
13 sur ces transcriptions-là, il y a aucun problème,
14 on pourra voir, suite aux réponses de monsieur
15 Laprise, si on les dépose en pièces ou non. Elles
16 sont présentement, naturellement, logées auprès de
17 madame Blanchette, si on veut les utiliser. Mais
18 est-ce que je comprends qu'on utilise... on va
19 déposer une pièce sans y faire référence? Je suis
20 pas trop sûre de suivre le mouvement de ma
21 collègue, Madame la Présidente. Elles sont pas
22 déposées présentement, là, elles sont disponibles
23 pour contre-interrogatoire.

24 Me JULIE BOYER :

25 Est-ce qu'on me permet de les utiliser?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais je ne sais même pas de quelles pièces vous
3 parlez.

4 Me JULIE BOYER :

5 C'est cette pièce-là ici. Vous l'avez pas... vous
6 l'avez pas en copie parce que... à moins qu'elle
7 ait été remis (sic) tout à l'heure parce que
8 j'en...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ah! c'est une décision de la commissaire Kim
11 Legault?

12 Me SONIA LeBEL :

13 Oui.

14 Me JULIE BOYER :

15 Non...

16 Me SONIA LeBEL :

17 Si vous me permettez d'expliquer, Madame la
18 Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Pendant la pause ma collègue a fait... a fait
23 mention qu'elle avait l'intention de se référer à
24 des transcriptions qui avaient eu lieu, d'un
25 témoignage de monsieur Laprise qui a eu lieu dans

1 le cadre d'une décision. La décision que vous avez
2 devant vous. Les transcriptions ont à peu près
3 trois cents (300) pages, Madame la Présidente.
4 Donc, ce qu'on a fait rapidement pendant la pause,
5 je les ai fait préparer pour que ma collègue puisse
6 y faire référence et, à ce moment-là, vous aurez à
7 l'écran les portions qui sont... qui sont
8 pertinentes, si on s'en sert dans l'interrogatoire.

9 Je veux simplement nuancer auprès de ma
10 collègue, lui expliquer qu'elles ne sont pas en
11 preuve dans le dossier de la Commission, elles
12 n'ont pas été cotées. Elles sont à sa disposition
13 pour usage dans son interrogatoire et on pourra
14 voir par la suite s'il est pertinent ou non de les
15 coter.

16 Me JULIE BOYER :

17 Écoutez, je comprends l'intervention de la collègue
18 mais j'avais compris que je pouvais pas les
19 utiliser, donc je n'allais les déposer. Je voulais
20 simplement porter à votre attention que c'est des
21 documents qui existaient, si on me permet de les
22 déposer, ce n'est pas le témoignage... il y a un
23 deuxième document qui a été déposé...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est parce que la question ou ce que maître LeBel

1 vient de vous dire c'est que vous pouvez poser des
2 questions en lien avec ça...

3 Me JULIE BOYER :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... et on verra après si vous... on les dépose.

7 Me JULIE BOYER :

8 Très bien. Donc, je comprends que maître LeBel
9 m'autorise à l'utiliser.

10 Page 2186, s'il vous plaît, Madame Blanchette.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître LeBel suit les règles de la Commission.

13 Me JULIE BOYER :

14 Très bien. Je vais faire de même.

15 Q. **[281]** Dans le fond, le temps qu'on amène à cette
16 page-là, vous allez voir, c'est un extrait des
17 notes sténographiques qui ont été pris (sic) dans
18 le cadre d'un dossier dans lequel vous avez
19 témoigné, vous aussi, on y reviendra plus tard.
20 Mais c'est l'extrait d'un travailleur, Christian
21 Bouchard, qui explique l'accident.

22 Moi, ce que je veux c'est qu'on le lise,
23 que vous lisiez l'extrait de la page 2186, qu'il y
24 a la description, et 2187, et que vous me disiez si
25 ce sont des informations qui ont été portées à

1 votre attention avant que vous preniez la décision
2 de congédier monsieur Fraser.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce qu'on peut savoir, ce sont... c'est
5 l'interrogatoire de qui?

6 Me JULIE BOYER :

7 C'est l'interrogatoire de monsieur Christian
8 Bouchard, qui est un travailleur qui a été
9 interrogé dans le cadre de ce dossier-là, qui était
10 celui qui conduisait le camion.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et est-ce que je peux vous demander quel but vous
13 poursuivez?

14 Me JULIE BOYER :

15 Bien, c'était dans le but que... ce que je vous
16 disais c'était de vous expliquer ce qui s'était
17 passé cette journée-là. Je veux voir si monsieur...
18 monsieur Laprise a fait cette investigation-là.
19 C'est la seule... le seul but de l'exercice, ça va
20 être très rapide, il a deux pages à lire et il me
21 dit s'il en a eu connaissance ou pas, et je
22 passerai à un autre sujet.

23 R. Mais je vais répondre tout de suite, Madame.

24 Q. **[282]** Oui?

25 R. J'ai pas eu connaissance de ça puis c'est pas moi a

1 fait l'enquête sur ça.

2 Q. **[283]** Très bien. J'ai pas d'autres questions sur ce
3 volet-là. Merci. Maintenant, on va arriver à
4 votre... à l'intervention que vous auriez eue avec
5 monsieur... vous avez dit tout à l'heure qu'il y a
6 un accident, ce qui vous est rapporté c'est qu'il y
7 a un accident, vous décidez de parler avec monsieur
8 Bérubé, avec lequel vous aviez une bonne entente,
9 il vous dit : « C'est correct. » Vous parlez à
10 monsieur Gauthier, ça semble être correct aussi. Et
11 il y a... il fait son enquête, c'est ce que j'ai
12 compris, et le lendemain vous le rencontrez?

13 R. Oui.

14 Q. **[284]** Vous avez témoigné tout à l'heure que cette
15 réunion... cette rencontre-là n'avait pas tellement
16 bien été, c'est ce que j'ai compris, est-ce que je
17 me trompe?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[285]** Pourtant lorsque vous avez été devant la
20 Commission des relations de travail, devant madame
21 Kim Legault et là, je fais référence à une autre
22 pièce, ce que vous avez dit c'est que ça s'était
23 bien déroulé. Je vais vous amener à l'extrait. Et
24 que par contre que monsieur avait quitté fâché,
25 mais que ça avait été rapide, ça c'était bien

1 déroulé. Est-ce que c'est possible que vous auriez
2 dit ça en deux mille onze (2011)?

3 R. Non. J'ai certainement pas dit ça.

4 Q. **[286]** Je vais vous amener à la page 143, c'est
5 l'autre document, transcription d'audience du cinq
6 (5) avril deux mille onze (2011), c'est l'onglet 8,
7 s'il vous plaît. C'est en haut de la page 644. Le
8 premier paragraphe, dans le fond, jusqu'à la ligne
9 8 :

10 J'ai dit : « Écoutez, si on est pas
11 capable de s'entendre, ça sert ça rien
12 de discuter, c'est ça, en fin de
13 compte au lieu... la discussion
14 s'envenime, bien la réunion a été très
15 courte, il est parti puis il a dit :
16 « Venez-vous-en. » Il a dit à monsieur
17 Bérubé puis à monsieur Noël : « Bien,
18 venez-vous-en », pas pire que ça,
19 salut, ils sont sortis.

20 C'est-tu plutôt ça qui s'est passé?

21 R. Oui, c'est exactement ça qui s'est passé, puis en
22 sortant il dit : « On va régler ça autrement. »

23 Q. **[287]** Mais c'est pas ce que vous aviez témoigné par
24 ailleurs?

25 R. Bien, là, probablement que je l'ai pas dit, à ce

1 moment-là, lors du témoignage, mais c'est
2 exactement ça qui s'est produit, qui s'est produit
3 là-bas sur le chantier.

4 Q. **[288]** Ce que vous... ce que je comprends, Monsieur
5 Laprise...

6 R. Oui.

7 Q. **[289]** ... et je vous fais pas de reproche, mais
8 c'est que deux ans ou un an et demi plus tard après
9 les événements, c'était moins frais dans votre
10 mémoire qu'aujourd'hui?

11 R. Mais je les ai écrits, puis il y a un témoignage de
12 la Commission, de la CCQ que j'ai fait, c'est écrit
13 dans le témoignage tout de suite après ma rencontre
14 avec monsieur Gauthier, mais parce qu'ils l'ont pas
15 écrit, mais j'ai pas, c'est exactement ce qui s'est
16 fait, le... les...

17 Q. **[290]** O.K. Il a dit : « On va régler ça
18 autrement. »

19 R. ... les discussions. Oui, en sortant, tout à fait
20 dehors, puis monsieur... monsieur Bérubé et
21 monsieur Noël étaient présents dans la roulotte
22 quand lui était à la sortie et les deux
23 représentants syndicaux, les deux délégués étaient
24 à l'intérieur.

25 Q. **[291]** Mais ça s'est pas envenimé, il y a eu...

1 R. Non.

2 Q. **[292]** ... ça a pas mal été la réunion?

3 R. Non, non, on a pas eu de confrontation à part que
4 dire qu'on a pas pu s'entendre sur le...

5 Q. **[293]** O.K.

6 R. ... le fait de cet... de cet événement-là, c'est
7 ça.

8 Q. **[294]** Là, maintenant si on en arrive au lendemain,
9 moi ce que j'ai compris de votre témoignage ce
10 matin.

11 (11:28:47)

12 Me DENIS HOULE :

13 Madame, juste un instant.

14 Me JULIE BOYER :

15 Oui.

16 Me DENIS HOULE :

17 C'est parce que j'aimerais voir qu'est-ce qu'il
18 répond à la ligne 9.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais vous le verrez à votre tour, Maître Houle.

21 Me DENIS HOULE :

22 Oui, c'est parce que ces documents que j'ai pas
23 moi, Madame.

24 Me JULIE BOYER :

25 Q. **[295]** Donc, Monsieur Laprise, on va arriver.

1 Me DENIS HOULE :

2 Regardez ce qu'il dit, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Houle, là, c'est son tour à elle.

5 Me JULIE HOULE :

6 Mais on le voit tous de toute façon, ce que
7 monsieur référant c'est ce qui est écrit dans le
8 texte.

9 R. Mais vous dites que je l'ai pas dit, mais regardez
10 à la ligne 10.

11 Q. **[296]** Oui, oui, mais vous le dites maintenant?

12 R. Oui, mais c'est parce que... oui je vous l'ai dit.

13 Me DENIS HOULE :

14 Il l'a dit.

15 R. C'est ce que j'ai dit puis vous me dites que je
16 l'avais pas écrit, ça avait été écrit mot pour mot.

17 Me JULIE BOYER :

18 Q. **[297]** Non, mais c'est la situation qui s'est... ce
19 qui est écrit c'est que la situation ne s'est pas
20 envenimée, c'est là-dessus que j'en étais?

21 R. Oui, et puis il est parti, c'est ça.

22 Q. **[298]** « Il est parti, ça va se régler autrement, il
23 était fâché. » C'est ce que je vous ai dit en
24 introduction.

25 Les deux autres sont partis

1 tranquillement, on est désolé, pas
2 pire que ça.

3 R. Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non, mais ce que vous voyez très bien ce que maître
6 Houle veut faire ressortir.

7 Me JULIE BOYER :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ce que le témoin veut faire ressortir. C'est qu'il
11 l'a dit...

12 Me JULIE BOYER :

13 C'est qu'il a dit, on va régler ça autrement.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... ça va se régler autrement.

16 Me JULIE BOYER :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bon. On passe à une autre question.

20 Me JULIE BOYER :

21 Q. **[299]** On passe à une autre question. Donc, on
22 arrive à ce qui se passe le lendemain, la rencontre
23 que vous avez avec... ce qui se passe le matin, la
24 première personne qui vous appelle, j'ai compris
25 que vous avez parlé avec monsieur Raynald Simard,

1 le chef de chantier, c'est exact?

2 R. J'ai pas dit que j'avais parlé avec monsieur
3 Raynald Simard, j'ai parlé avec le chef chantier,
4 mais qui était monsieur Raynald Simard, j'ai pas
5 nommé de nom.

6 Q. **[300]** O.K. Donc, vous avez parlé avec lui, il vous
7 dit et c'est ce que vous aviez dit également lors
8 de votre témoignage. Là, je vais vous amener un
9 petit peu plus loin, page 645 et vous me
10 confirmerez si c'est exactement la façon dont ça
11 s'est passé cette journée-là :

12 Et puis les gens d'Hydro-Québec...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Vous êtes à quelle ligne, Maître, juste pour qu'on
15 puisse vous suivre.

16 Me JULIE BOYER :

17 Ligne 9.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Merci.

20 Me JULIE BOYER :

21 Q. **[301]** Et puis les gens d'Hydro-Québec m'ont
22 dit : « Bien on est au courant ça fait
23 une demi-heure qu'on est avisé par le
24 syndicat. » Je ne sais pas c'est
25 probablement monsieur Gauthier qui a

1 appelé monsieur Simard et j'ai parlé
2 avec monsieur Simard, Raynald Simard
3 qui est chef de chantier, il m'a dit
4 que lui il avait été avisé : « Va les
5 rencontrer, va voir c'est quoi qu'ils
6 veulent, tout ça. »

7 R. Oui.

8 Q. **[302]** Donc, quand vous partez vous est-ce que vous
9 vous imaginez quoi, à ce moment-là, est-ce
10 qu'Hydro-Québec selon votre conversation que vous
11 avez avec Hydro-Québec, est-ce que vous vous
12 imaginez... vous vous imaginez quoi, à ce moment-
13 là?

14 R. Bien quand on me dit que les cent cinquante (150)
15 travailleurs sont là, puis que tous les autobus
16 sont vidés, je sais à quoi que je vais avoir à
17 rencontrer. Tous les travailleurs qui vont me faire
18 face, là.

19 Q. **[303]** Mais monsieur... monsieur Simard, lui, il
20 vous offre pas de l'accompagner (sic)?

21 R. Du tout.

22 Q. **[304]** Du tout. Et dites-moi avant que vous arriviez
23 sur le chantier savez-vous dans la roulotte si des
24 travailleurs sont entrés dans la roulotte?

25 R. C'est ce qu'on m'a dit. J'étais pas présent.

1 Q. [305] O.K.

2 R. Mais c'est ce qu'on m'a dit qu'ils ont entré dans
3 la roulotte.

4 Q. [306] Est-ce qu'ils ont brisé des choses?

5 R. Non ils ont rien, ils ont pas brisé, ils ont rien
6 brisé. Ils ont pris du café mais ils ont rien
7 brisé.

8 Q. [307] Et donc ils ont pris du café.

9 R. Oui.

10 Q. [308] Puis ça s'est bien déroulé si je comprends?

11 R. Oui, oui, ça. Non, il y a pas eu de dommage.

12 Q. [309] Un petit peu plus loin, et c'est la page 146,
13 je veux juste vous amener là. Donc, quand vous
14 arrivez, c'est ce que vous expliquez, là, lors de
15 l'audience du cinq (5) avril deux mille onze
16 (2011), à la ligne 12 :

17 Là je suis arrivé, les gens m'ont
18 entouré. Tout le monde parle en même
19 temps puis il y avait monsieur Fraser
20 que lui était pas content parce que
21 là, c'est lui qui était visé, que je
22 le mettre à pied, puis là il était
23 déjà mis à pied monsieur Fraser.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Mais ça c'est une question. C'est pas une réponse.

1 Me JULIE BOYER :

2 Q. **[310]** Est-ce que... C'est ce que vous avez...

3 11:32:09

4 Me SONIA LeBEL :

5 Juste peut-être parce que je veux pas induire le
6 témoin, là, et :

7 ...puis là il était déjà mis à pied
8 monsieur Fraser.

9 Ça fait pas partie de la réponse, c'est la question
10 suivante, là. Je veux quand même pas qu'on l'inclue
11 dans la réponse de monsieur Laprise, là.

12 Me JULIE BOYER :

13 Q. **[311]** Oui, mais on peut le bloquer, là, mais est-ce
14 qu'il était déjà mis à pied? Et là votre réponse à
15 ce moment-là c'est bien « Il était mis à pied. Je
16 l'avais avisé que c'était lui qui allait être mis à
17 pied. » Est-ce que vous, moi j'avais pas compris ça
18 ce matin mais c'est peut-être moi qui a mal
19 compris, mais j'avais pas compris que monsieur
20 Fraser, vous l'aviez avisé directement qu'il était
21 mis à pied.

22 R. Je l'ai... C'est pas moi qui l'a avisé directement,
23 c'est...

24 Q. **[312]** O.K. C'est des gens de votre entourage?

25 R. Bien Marc Bérubé et puis Bernard Gauthier qui l'ont

1 probablement avisé. Moi j'avais pas eu le temps de
2 l'aviser. J'ai avisé monsieur Gauthier que je
3 voulais mettre à pied monsieur Fraser.

4 Q. **[313]** O.K. Donc à ce moment-là, c'est peut-être une
5 petite erreur qui s'est passée lors de cette
6 audience-là parce que c'est écrit...

7 R. Oui, c'est vrai.

8 Q. **[314]** ... à la ligne 17 « Bien il était mis à pied,
9 je l'avais avisé que c'est lui qui allait être mis
10 à pied. En fin de compte, je l'ai pas mis à pied
11 par rapport bon pour la paix sociale... »...

12 R. J'avais avisé monsieur Gauthier.

13 Q. **[315]** Non mais monsieur directement, lui...

14 R. Je l'ai pas avisé directement lui.

15 Q. **[316]** O.K. Parfait. Donc, est-ce qu'il y a eu de la
16 bousculade lors de cet événement-là?

17 R. Je n'ai jamais été molesté. J'avais... des petites
18 intentions peut-être de monsieur Fraser qui
19 voulait, c'est sûr qu'il voulait sauter sur moi. Il
20 y avait des travailleurs qui l'ont arrêté. Et puis
21 monsieur Marc Bérubé était au côté de moi pour me
22 dire que le rassemblement, l'attroupement qu'il y
23 avait là, c'était pour le fait que je voulais
24 empêcher son représentant syndical de venir sur le
25 chantier si il changeait pas de position, de la

1 façon qu'il discutait avec nous autres.

2 Q. [317] O.K.

3 R. C'est ce que j'avais relaté à monsieur Bernard
4 Girard avant... après la sortie de monsieur
5 Gauthier de nos bureaux.

6 Q. [318] Mais vous avez dit aussi, j'ai compris que
7 pour monsieur Fraser, et monsieur Bérubé était à
8 côté de vous, pour le retenir monsieur Fraser ou
9 par hasard?

10 R. Non, monsieur... Marc Bérubé était au côté de moi
11 pour m'informer de ce qui se passait. Mais c'est
12 pas lui qui arrêta...

13 Q. [319] O.K. Mais est-ce que monsieur Fraser a eu des
14 gestes envers vous?

15 R. Du tout, du tout.

16 Q. [320] O.K. Donc on va revenir un petit peu à
17 l'endroit où les travaux se faisaient. On était
18 dans quelle phase des travaux à l'automne deux
19 mille neuf (2009)? On était rendu à quel kilomètre?

20 R. À l'automne deux mille neuf (2009), la route
21 principale, je veux dire, il y avait autrement dit
22 deux étapes. On construisait une route de
23 pénétration pour se rendre le plus rapidement
24 possible au barrage de la Romaine 2 et puis on
25 construisait en arrière la route finale au fur et à

1 mesure, là, de l'avancement des travaux.

2 Q. **[321]** O.K. Est-ce que je me trompe en vous disant
3 que la semaine, dans les semaines qui précèdent
4 l'événement du mois de novembre, les chemins pour
5 travailler par les opérateurs n'étaient pas très
6 larges? Le chemin plutôt, le chemin pour aller sur
7 le chantier, on parle d'une largeur et demie de
8 tracteur, est-ce que je me trompe?

9 R. À certains endroits pour la route de pénétration en
10 avant, mais pas en arrière.

11 Q. **[322]** Est-ce que c'était difficile de circuler pour
12 les travailleurs? Est-ce que ça vous a été rapporté
13 que ça pouvait être difficile de circuler?

14 R. Non parce que j'ai circulé régulièrement sur cette
15 route-là et puis il y avait pas de difficulté à
16 circuler sur la route. La route était normale...
17 Bien, quand on dynamitait une coupe de roc, on la
18 dynamite pas en demi-voie, on la dynamite à toute
19 la voie en largeur. Ça fait qu'on avait accès à
20 grandeur. Il y a certains passages qui sont peut-
21 être plus étroits mais il y a des rencontres et
22 puis il y a aucun problème.

23 Q. **[323]** Il y a pas eu de problème.

24 R. Non, non.

25 Q. **[324]** Ça a pas été rapporté à vous qu'il y avait

1 des bris qui étaient causés par ça?

2 R. Vous savez, Madame la Commissaire, il y a des
3 agents de prévention, des agents de sécurité et
4 puis, régulièrement, s'il y a un problème, Hydro-
5 Québec se met à l'endroit pour dire, regarde, vous
6 allez corriger cette situation-là, c'est trop
7 dangereux. Il y a du personnel qui s'occupe de la
8 sécurité, il y a des personnes qui s'occupent de la
9 sécurité.

10 Q. **[325]** Donc selon votre témoignage, la route n'était
11 pas problématique pour effectuer les travaux puis
12 ça causait pas de problème aux travailleurs non
13 plus ni à l'équipement?

14 R. Pas plus que ce qu'on a vécu ailleurs.

15 Q. **[326]** Très bien. Maintenant, si... il faisait noir
16 plus tôt à cette période-là? Ça est-ce que ça a été
17 des problématiques qui vous ont été amenées pour
18 les quarts de travail?

19 R. Non bien, c'est sûr que les travaux se faisaient
20 sur deux quarts de travail, jour et nuit, puis ça
21 se fait régulièrement sur différents travaux et
22 puis, que ce soit l'automne ou l'été, c'est sûr que
23 l'automne, les périodes d'ensoleillement sont plus
24 courtes puis c'est tout à fait normal. Ce n'est pas
25 particulier au chantier de la Romaine.

1 Q. **[327]** Puis dans les questions de bris d'équipement,
2 moi j'ai compris du dossier qu'il y aurait eu
3 certaines, qu'il y avait des rencontres de sécurité
4 sur les bris d'équipement qui étaient faits à
5 chaque semaine avec le, pour le chantier de Fernand
6 Gilbert. Est-ce que je me trompe?

7 R. Non, j'ai jamais...

8 Q. **[328]** Vous avez jamais participé à ça?

9 R. Non, non, jamais participé à ça.

10 Q. **[329]** Très bien. Maintenant si on arrive à la
11 mobilité provinciale, vous avez dit hier, dans
12 votre témoignage, que au niveau de la mobilité
13 provinciale, que vous pouviez apporter des gens de
14 partout.

15 R. Oui, c'est le cas.

16 Q. **[330]** Donc est-ce que je comprends qu'il n'y a pas
17 de règlement qui encadre ça, la mobilité
18 provinciale?

19 R. Non. La mobilité provinciale c'est, ça le dit par
20 le fait même, tu peux prendre du personnel à la
21 grandeur du Québec.

22 Q. **[331]** Est-ce que je me trompe en vous disant que le
23 règlement sur la mobilité provinciale, les
24 premières clauses vont dire qu'on priorise des, au
25 début, les gens de la région...

1 R. C'est...

2 Q. [332] ... et après on va mettre des règles en
3 place, est-ce que je me trompe?

4 R. C'est ce qu'on a fait. C'est ce qu'on a fait.

5 Q. [333] Je comprends que c'est ce que vous avez fait.

6 R. C'est ce qu'on a fait, oui.

7 Q. [334] Mais il y en a des règles à ce moment-là, on
8 ne peut pas...

9 R. Non, il y a des... Les règles sont, dans les
10 documents d'appels d'offres, dans tous les
11 documents d'appels d'offres d'Hydro-Québec, même
12 souvent à la MTQ c'est de prioriser la main-
13 d'oeuvre locale mais il n'y a aucun pourcentage à
14 respecter puis c'est tout à fait normal de prendre
15 de la main-d'oeuvre locale. Mais la mobilité
16 provinciale sur des chantiers comme ça, tu as droit
17 à la mobilité provinciale, c'est au Décret de la
18 construction, c'est pas moi, c'est pas moi qui l'a
19 inventé.

20 Q. [335] Le règlement sur la mobilité provinciale,
21 est-ce que vous le connaissez?

22 R. Bien, pour moi, c'est de prendre la main-d'oeuvre
23 à...

24 Q. [336] O.K. Donc ce que je comprends, vous ne le
25 connaissez pas?

1 R. Bien si vous dites que je le connais pas, c'est ça,
2 je le connais pas.

3 Q. **[337]** Parce qu'il y en a un règlement qui
4 l'encadre, la mobilité provinciale.
5 (11:38:17)

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Maître, le témoin a dit hier que c'était d'abord
8 prioriser la main-d'oeuvre locale...

9 R. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :
11 ... et ensuite pouvoir obtenir de la main-d'oeuvre
12 de partout à travers le Québec. C'est ce qu'il a
13 dit.

14 Me JULIE BOYER :

15 Q. **[338]** Ce qu'il a dit en premier c'est qu'il pouvait
16 amener des gens de partout puis qu'il n'y avait pas
17 de règles. Moi, c'est ce que j'ai compris. Donc
18 j'en n'ai plus, j'ai plus beaucoup de questions
19 mais simplement pour revenir sur les bris,
20 l'histoire des bris, vous avez... J'ai relu les
21 notes sténographiques qu'on a lues tout à l'heure
22 et, votre extrait de témoignage, à aucun moment il
23 a été question que ces bris-là auraient pu être
24 causés par la drogue, ce que j'ai entendu ce matin,
25 est-ce que c'est exact?

1 R. Je suis pas capable de prouver Madame si...

2 Me SONIA LeBEL :

3 Madame la Présidente, je pense que quand on contre-
4 interroge avec des notes sténographiques, on peut
5 quand même pas se fier à la, au témoignage de ma
6 collègue à savoir si en aucun moment dans les trois
7 cents (300) pages on a prononcé le mot « drogue »,
8 c'est pas l'exercice qu'on a fait et je pense que
9 c'est pas de la façon dont on peut confronter un
10 témoin, là.

11 Me JULIE BOYER :

12 Le témoignage de monsieur Laprise est pas trois
13 cents (300) pages, c'est environ une quarantaine de
14 pages. Peut-être que le document on pourrait le
15 déposer, c'est le document du cinq (5) avril deux
16 mille onze (2011), si vous voulez qu'on lise les
17 quarante (40) pages ça va me faire plaisir mais
18 je...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous parlez du témoignage de...

21 Me JULIE BOYER :

22 De monsieur Laprise pas...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... monsieur Laprise devant la Commission?

25

1 Me JULIE BOYER :

2 Oui, devant la Commission des relations de travail.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il est sur notre site Internet, vous avez pas
5 vraiment besoin de le déposer.

6 Me JULIE BOYER :

7 Q. **[339]** Très bien. Mais à aucun moment il a été
8 question de drogue. Est-ce que vous vous souvenez
9 que d'avoir parlé de drogue devant la commissaire
10 Kim Legault?

11 R. Non. À ce moment-là j'ai pas parlé de drogue, à ce
12 moment-là...

13 Q. **[340]** O.K.

14 R. ... à la commission.

15 Q. **[341]** Est-ce que les...

16 R. Parce que c'était pas le cas de la situation,
17 d'après moi.

18 Q. **[342]** Très bien. Puis les bris donc que vous nous
19 avez rapportés, est-ce que j'ai compris que ça
20 avait été des bris qui totalisaient un montant de
21 combien, les bris d'équipement?

22 R. Bien pour une période donnée environ deux cent
23 soixante-dix mille dollars (270 000 \$) mais jusqu'à
24 la fin des travaux, je pourrais vous le faire
25 sortir si vous voulez, je l'ai pas en main, mais on

1 peut vous le faire parvenir.

2 Q. **[343]** Est-ce que ces bris-là on peut, est-ce que
3 vous pouvez cibler quelle période des travaux il y
4 en a eu le plus? Est-ce que je me trompe en disant
5 que c'est dans la dernière phase des travaux? Pas
6 qu'il y en a pas eu pendant les autres phases parce
7 que je pense qu'il y a toujours des bris.

8 R. Il y en a eu dans la deuxième phase des travaux
9 mais, regardez, il peut avoir, il y a des bris
10 normals (sic), il y a des bris, comme on dit des
11 « bad luck » mais il y a des bris abusifs puis
12 c'est toute la somme de ces bris-là qu'à un moment
13 donné, qu'on a dit « Regardez, il faut que ça
14 arrête. Il faut sensibiliser le personnel d'être
15 plus vigilant puis d'être plus respectueux de
16 l'équipement.

17 Q. **[344]** Avez-vous remis à un moment ou un autre des
18 avis disciplinaires à des travailleurs?

19 R. Nous avons remis des avis disciplinaires à certains
20 travailleurs mais pas pour les bris d'équipement,
21 pour des absences au travail ou des choses comme
22 ça, oui. Mais pas...

23 Q. **[345]** Mais pas aucun pour les bris d'équipement?

24 R. Bien, à ma connaissance, non.

25 Q. **[346]** O.K. Maintenant, je veux juste terminer là-

1 dessus, je comprends que depuis deux mille neuf
2 (2009) c'est chose du... Les événements que vous
3 nous avez rapportés, les problèmes avec monsieur
4 Gauthier...

5 R. Oui.

6 Q. **[347]** ... ça va mieux, c'est ce que j'ai compris?

7 R. Oui, ça va très bien.

8 Q. **[348]** On peut dire qu'il y a une grosse différence
9 entre ce que c'était et ce que c'est maintenant?

10 R. Oui. On a eu une bonne collaboration au niveau des
11 travailleurs et puis, écoutez, on a des chantiers à
12 livrer ça fait que je suis obligé de prendre la
13 main-d'oeuvre où est-ce qu'elle est disponible puis
14 de la bonne main-d'oeuvre. Mais j'ai... j'ai des
15 travailleurs de la Côte-Nord, puis j'ai des très
16 bons travailleurs, puis on n'a aucun problème.

17 Q. **[349]** Parfait. Merci. Je n'ai pas d'autres
18 questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,
23 juste pour être sûre de poursuivre dans la... dans
24 la foulée de ma collègue et faire en sorte que les
25 outils auxquels elle a fait référence soient devant

1 vous pour que vous puissiez faire la comparaison,
2 je vais vous demander de produire sous la cote
3 123P-1447 l'extrait de la page 631 à 661 qui est le
4 témoignage de monsieur Laprise de la séance du cinq
5 (5) avril deux mille onze (2011). Je ferai
6 préparer, là, pour les fins du dépôt, parce que là
7 j'ai l'entièreté des transcriptions de cette
8 séance-là qui ne concerne pas nécessairement
9 monsieur Laprise. Je ferai préparer l'extrait en
10 question, mais je vais vous demander de coter cet
11 extrait-là 1447 et on pourra le déposer. Et vous
12 serez à même de voir et de vérifier si ce que ma
13 collègue a affirmé est exact, Madame la Présidente.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Maître LeBel, seriez-vous assez bonne de me répéter
16 les pages, s'il vous plaît?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous êtes trop tôt.

19 Me DENIS HOULE :

20 Alors, je n'ai pas de questions, Madame.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Houle.

3 Me DENIS HOULE :

4 Je confirme ce que je disais tantôt.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Je vous répète les pages. Alors, c'est la séance du
7 cinq (5) avril deux mille onze (2011), ce sera de
8 la page 631 à 661. Ça concerne le témoignage de
9 monsieur Pierre Laprise, coté sous la cote 123P-
10 1447. Et je vous ferai préparer l'extrait pour
11 qu'il soit déposé au dossier de la cour.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Merci, Madame.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Merci.

16

17 123P-1447 : Extrait de la transcription de
18 l'audience des dossiers CRT-2009-4841
19 et CQ-2009-6337 du 5 avril 2011 pages
20 631 à 661

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître LeBel.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Alors, je comprends que ça termine.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends que c'est maître Tremblay.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Oui, mais pas avec monsieur...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Oui. Donc, je prends la...

7 Me SONIA LeBEL :

8 ... pas avec monsieur Laprise. Je pense qu'on peut
9 libérer le témoin, Madame Charbonneau.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Merci beaucoup, Monsieur Laprise.

12 R. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Votre témoignage a été fort utile.

15 R. Parfait. Merci.

16

17 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

18

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Donc, le prochain témoin, Madame la Présidente,

21 Monsieur le Commissaire, il s'agit de monsieur

22 Bernard Gauthier qui est représentant pour le local

23 791, dont les opérateurs de machinerie lourde pour

24 la région de la Côte-Nord. Je demanderais à

25 monsieur Gauthier de bien vouloir s'asseoir, s'il

1 vous plaît.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour, Monsieur Gauthier.

4 M. BERNARD GAUTHIER :

5 Bonjour, Madame Charbonneau.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Avant de s'asseoir, il va être assermenté.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Exactement.

10

11

12

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 BERNARD GAUTHIER, représentant local 791, Côte-Nord

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci beaucoup, Madame la Greffière.

12 Q. [350] Donc, bonjour, Monsieur Gauthier.

13 R. Bonjour.

14 Q. [351] On va commencer, je vais vous expliquer un
15 peu la façon dont j'entends mener votre
16 interrogatoire parce que je sais que vous avez
17 beaucoup de choses à nous dire, juste pour que les
18 choses aillent en temps opportun. Donc, on va
19 commencer avec, parler un peu de vous, votre
20 expérience, votre curriculum vitae. Après ça, je
21 vais vous demander de nous expliquer un peu les
22 particularités de la Côte-Nord et également de
23 l'industrie de la construction de façon générale
24 et, en particulier, dans la Côte-Nord. Après ça, on
25 va regarder un peu vos actions, vos agissements,

1 donc votre rôle sur le chantier, vos méthodes de
2 travail. Ici, je parle davantage de... de répondre,
3 si on veut, aux allégations ou aux événements que
4 différents témoins sont venus véhiculer à votre
5 sujet...

6 R. Hum.

7 Q. **[352]** ... au courant des dernières semaines. On va,
8 après ça, une fois qu'on aura regardé ça, on va
9 regarder un peu plus au niveau du chantier de la
10 Romaine, qu'est-ce qui a pu se passer. Et par la
11 suite, on regardera d'autres problématiques de
12 chantiers, ce que je qualifierais un peu, à
13 l'instar des ordres du jour, là, un varia où on
14 parlera des différents points qu'on n'a pas
15 couverts. Et s'il y a des choses que vous voulez
16 nous dire et que vous n'avez pas eu l'occasion de
17 les dire dans le cadre de votre témoignage, à ce
18 moment-là vous aurez le loisir à la fin de pouvoir
19 vous exprimer auprès de madame la Présidente et
20 monsieur le Commissaire.

21 R. Pas de problème.

22 Q. **[353]** Donc, à tout seigneur, tout honneur, on va
23 débuter avec... on va apprendre à vous connaître,
24 en d'autres termes. Donc, peut-être nous parler de
25 vous. Vous, vous travaillez dans l'industrie de la

1 construction depuis combien d'années, Monsieur
2 Gauthier?

3 R. Je suis opérateur de machinerie lourde depuis
4 quatre-vingt-onze (91).

5 Q. **[354]** O.K.

6 R. J'ai commencé à opérer en quatre-vingt-douze (92),
7 voyons, à SM-3. Par la suite, j'ai...

8 Q. **[355]** Quel type de... juste avant, quel type de
9 camions? Vous conduisez n'importe quoi ou...

10 R. Ben, moi je suis... j'étais surtout opérateur de
11 loader et de niveleuse.

12 Q. **[356]** O.K. Un loader puis une niveleuse, juste nous
13 expliquer..

14 R. Un chargeur sur roue puis une niveleuse, là.

15 Q. **[357]** Donc, une niveleuse, donc c'est un...

16 R. Une grader.

17 Q. **[358]** O.K. Parfait. Donc, pour aplanir les
18 surfaces.

19 R. Oui.

20 Q. **[359]** Parfait. Donc, vous avez débuté à SM-3, vous
21 avez dit, en quatre-vingt-onze (91)...

22 R. Oui.

23 Q. **[360]** ... quatre-vingt-douze (92)?

24 R. Quatre-vingt-douze (92), oui.

25 Q. **[361]** Parfait. Et avez-vous travaillé là très

1 longtemps?

2 R. J'ai travaillé là à peu près trois ans, trois,
3 quatre ans.

4 Q. **[362]** O.K. Et par la suite, avez-vous continué à
5 travailler dans l'industrie?

6 R. Oui. Faire des petites jobines, là, des contrats en
7 ville, des contrats pour le ministère des
8 Transports.

9 Q. **[363]** Mais pas de gros chantiers à proprement dit.

10 R. Non, pas de gros chantiers, c'était vraiment...
11 Après SM-3, c'était vraiment morose par chez nous,
12 là.

13 Q. **[364]** Parfait. Et juste... vous avez fait des
14 petits chantiers à gauche et à droite...

15 R. Oui.

16 Q. **[365]** ... jusqu'à quel moment?

17 R. Jusqu'à... ben là, après ça, il y a eu la
18 Toulnostouc.

19 Q. **[366]** Ça c'est, on est au début des années deux
20 mille (2000), je crois?

21 R. Ouais, c'est ça.

22 Q. **[367]** O.K.

23 R. Deux mille... deux mille deux (2002), deux mille un
24 (2001), deux mille deux (2002) à peu près.

25 Q. **[368]** O.K.

1 R. Puis là j'ai été... c'était le prochain gros
2 chantier qu'on a eu sur la Côte-Nord.

3 Q. **[369]** O.K.

4 R. Je suis allé travailler là pour une entreprise qui
5 posait des modules, qui montait les campements, là.

6 Q. **[370]** On va pouvoir y revenir à votre expérience
7 sur la... au chantier de la Toulnostouc d'Hydro-
8 Québec. Après ce chantier-là, c'est... est-ce que
9 c'est à ce moment-là que vous êtes devenu
10 représentant syndical ou vous avez travaillé encore
11 sur d'autres chantiers avant?

12 R. Ben, moé, c'est parce que, ce qui arrive, j'ai...
13 j'ai milité beaucoup, je militais pour le syndicat
14 puis tout ça. J'étais pas représentant, rien,
15 j'étais pas délégué. Moé, quand j'ai arrivé sur la
16 construction, comme je vous ai dit tantôt, on a
17 fait les travaux, les menus travaux, là, des petits
18 travaux, là, après SM-3, il y a eu... C'est parce
19 que je... c'est difficile de démêler un peu dans
20 les années, chronologiquement, là.

21 Q. **[371]** Juste une idée. Évidemment, on va pas faire
22 une autopsie de votre carrière, juste une idée, à
23 savoir où avez-vous travaillé, quel genre de
24 contrats avez-vous faits avant de devenir, là,
25 représentant syndical, au tournant de deux mille

1 quatre (2004), je crois.

2 R. O.K. J'ai travaillé à IOC, au projet d'expansion.

3 Il y avait pas vraiment eu beaucoup de projets, là.

4 À part la Toulnostouc...

5 Q. **[372]** À part la Toulnostouc, on pourrait dire...

6 entre SM-3 et la Toulnostouc...

7 R. C'est ça.

8 Q. **[373]** ... c'est assez tranquille sur la Côte-Nord?

9 R. Égout, aqueduc dans les villes... dans les
10 municipalités, des affaires de même, là.

11 Q. **[374]** Rien de...

12 R. Rien.

13 Q. **[375]** ... pas de chantiers d'envergure comme on a
14 pu voir...

15 R. Le chômage, bien-être, chômage, bien-être... on
16 faisait nos heures puis c'était... c'était tout.

17 Q. **[376]** Et, vous, est-ce que vous avez suivi une
18 formation professionnelle afin de devenir opérateur
19 de machinerie lourde?

20 R. Oui, bien, c'est parce que, moé, j'ai rentré dans
21 les Forces armées en quatre-vingt-cinq (85).

22 Q. **[377]** D'accord.

23 R. Mon métier était opérateur matériel mobile de
24 soutien. Ce qui m'a amené à faire du « heavy
25 equipment »... de l'équipement lourd.

1 Q. **[378]** D'accord.

2 R. Quand j'ai fini mon service militaire, bien, j'ai
3 fait reconnaître mes heures, là j'ai réussi à
4 passer ma carte d'opérateur de machinerie lourde.
5 Quand j'ai sorti de l'armée, j'ai redéménagé sur la
6 Côte-Nord. Là j'ai été m'enregistrer parce que ça
7 marche... ça fonctionne avec... t'avais deux
8 syndicats à l'époque, t'avais l'International 905
9 puis t'avais le 791 FTQ. Puis là, après, je suis
10 allé rencontrer l'agent d'affaires, c'était comme
11 ça que ça fonctionnait, c'est un peu encore comme
12 ça que ça fonctionne. Tu te choisis un syndicat
13 quand tu travailles...

14 Q. **[379]** Il te parraine un peu... il vous parraine...

15 R. Oui.

16 Q. **[380]** ... de façon à obtenir vos cartes pour...
17 pardon, pour rentrer dans l'industrie à proprement
18 dit?

19 R. C'est ça. Ironie du sort, j'ai failli... j'ai passé
20 à un cheveu d'être International.

21 Q. **[381]** Puis qu'est-ce qui a fait changer l'idée?

22 R. Bien, c'est parce que je vais... à l'époque j'étais
23 allé rencontrer, c'est un de mes chums, qui était
24 soudeur à l'époque, il m'avait amené rencontrer les
25 agents d'affaires... je connaissais... je savais

1 pas pantoute comment ça marchait.

2 Q. **[382]** Vous connaissiez pas l'industrie...

3 R. Non, je connaissais rien, rien, rien, là-dedans.

4 Q. **[383]** ... puis la dynamique?

5 R. Non, non, non. Ça fait que j'étais allé à Sept-Îles
6 rencontrer l'agent d'affaires de l'époque puis il
7 s'est pas tellement occupé de moé. Je sais que les
8 jeunes, à l'époque, c'était pas... c'était pas
9 tellement bienvenu. Les vieux protégeaient leur
10 job, il y avait pas beaucoup d'ouvrage, ça fait que
11 quand ils voyaient les jeunes arriver, bien, il
12 pensait que le gars allait lui voler sa job. Ça
13 fait que je suis allé là puis le gars s'avait (sic)
14 pas trop occupé de moé. Mon chum, il dit : « Garde,
15 m'a t'arranger ça, moé, il dit, on va aller... » Il
16 a été correct, le gars est à la FTQ puis il dit :
17 « Garde, il s'occupe pas de toé, on va aller en
18 voir un qui va s'occuper de toé. » Puis, à
19 l'époque, c'était Gratien Mercier qui était
20 représentant pour le 905, puis il m'a très bien
21 accueilli : « Pas de trouble, le jeune, on va
22 s'occuper de toé », patati patata. Je l'avais
23 trouvé correct. Puis mon choix était comme fait.
24 J'avais pas rien signé parce qu'avant de signer, il
25 faut que t'aies un engagement.

1 Q. [384] O.K.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [385] Monsieur Gauthier, je voudrais juste vous
4 demander d'essayer de ne pas frapper sur le bureau
5 parce que ça fait de l'interférence avec...

6 R. C'est bon. C'est bon. Ça fait que c'est ça...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. [386] Donc, vous aviez pas encore signé les...

9 R. Non, j'avais pas encore signé puis...

10 Q. [387] ... vos engagements envers le 905 et?

11 R. Je m'en allais à un moment donné sur la route avec
12 mon... avec mon chum justement, puis on s'en allait
13 aux loups marins, à la chasse aux loups marins,
14 puis il nous avait reconnus, il avait reconnu le
15 pick-up à mon chum sur la route puis il nous avait
16 fait signe d'arrêter puis... on a arrêté, même là
17 il avait venu me voir pour me dire : « Je veux
18 t'avoir le jeune », puis c'est ci puis c'est ça, tu
19 sais. Puis il était correct, je le trouvais bien...
20 il l'avait, l'affaire. Finalement, quand... le
21 représentant de l'époque au 791 s'était aperçu que
22 là Gratien était après moé... parce que c'était
23 vraiment... à l'époque, 905... il y avait pas de
24 CSN, pas de CSD, pas de SQC dans...

25 Q. [388] C'était une concurrence à deux, si on veut?

1 R. C'était International puis FTQ. Puis là, quand ils
2 ont eu vent que, Gratien, il... excusez
3 l'expression, il gossait après moé, là, là ils
4 m'ont rappelé puis... Parce que le frère de mon
5 chum était représentant du local AMI pour la FTQ,
6 ça fait que là il avait eu connaissance de tout ça
7 puis il a dit... il a été voir le représentant du
8 791, à l'époque, puis là : « Réveille-toé parce que
9 là tu vas le pardre, Gratien va le ramasser
10 puis... » Ça fait que finalement j'ai viré pour le
11 791. J'avais beaucoup de chums qui étaient 791 à
12 l'époque.

13 Q. **[389]** Quand vous dites, là, que la CSN, le SQC et
14 la CSD n'étaient présentes, du tout ou c'est...

15 R. Non.

16 Q. **[390]** ... juste que, physiquement, il y avait pas
17 beaucoup de ressources...

18 R. Il y avait pas de bureau puis il y avait pas de
19 représentant. Puis, de mémoire, je me... il y avait
20 pas de... il y avait pas de membres.

21 Q. **[391]** On pourrait dire qu'ils étaient absents du
22 portrait.

23 R. Complètement absents.

24 Q. **[392]** Quand vous aviez le choix, bien, c'est les
25 deux options qui sont arrivées devant vous.

1 R. Oui. Parce qu'il faut comprendre que, tu sais, dans
2 la construction t'avais... t'as les métiers
3 mécaniques qui sont, en général, International,
4 puis les métiers généraux, comme nous autres,
5 c'était FTQ. C'est pour ça qu'à un moment donné, il
6 y a eu le conseil conjoint, ils ont réuni les deux,
7 là.

8 Q. [393] On va y revenir tout à l'heure.

9 R. Oui.

10 Q. [394] Vous dites que vous êtes rentré dans les
11 Forces armées canadiennes en quatre-vingt-cinq
12 (85), vous avez quitté en quelle année donc,
13 quatre-vingt-onze (91), douze (92)?

14 R. Oui, c'est ça. Oui. Oui.

15 Q. [395] À ce moment-là, la question que... que
16 plusieurs se posent donc, votre surnom Rambo,
17 j'imagine que ça vient de vos années à l'armée?

18 R. Non, pas... il part pas de là. C'est pas tout de
19 suite, ça.

20 Q. [396] Ah! ça vient...

21 R. C'est un petit peu après.

22 Q. [397] Expliquez-nous.

23 R. Parce que, dans le temps de SM-3... Vous comprenez
24 que, moé, quand j'ai arrivé c'est sûr que...
25 c'était dans mes premières années puis j'avais

1 assisté à une réunion du 791 à Sept-Îles. Puis
2 c'était... c'était assez houleux, là. Le directeur
3 de l'époque était pas... était pas bienvenu sur la
4 Côte-Nord parce qu'il voulait fermer le bureau
5 puis... C'était un dénommé... voyons! il
6 s'appelle... un monsieur de Québec... René Lemire.
7 Lui avait... je le trouvais courageux, parce que
8 moi c'était ma première assemblée. Je suis un gars
9 qui... qui milite beaucoup, puis je suis toute, je
10 suis à l'actualité, toute la patente. Puis moé les
11 assemblées, moé, pour que quelqu'un ait le droit de
12 chialer, bien il faut qu'il se présente puis qu'il
13 s'exprime dans des assemblées. C'est comme
14 quelqu'un qui chiale après le gouvernement puis il
15 va pas voter, c'est le même principe pour moé, là.

16 Ça fait que je voulais aller voir ça
17 comme... premièrement, personne me connaissait, je
18 connaissais pas personne. Ça fait que je suis
19 arrivé là puis j'avais trouvé ça, c'était...
20 c'était assez rock'n roll, là. Le gars il s'est
21 fait ramasser solide, là. Il s'est pas fait
22 toucher, là, mais il s'est fait poser un paquet de
23 questions. Je trouvais ça dommage, le gars il
24 répondait pour l'autre qui était à Montréal puis
25 que, dans mon livre à moi, il se cachait, là. Lui

1 avait le courage de venir, puis en tout cas.

2 Ça fait que là ça m'avait, j'avais trouvé
3 ça le fun, j'avais trouvé ça intéressant. Puis les
4 gars s'impliquaient, tu voyais qu'ils voulaient pas
5 se laisser mourir, ils voulaient pas se laisser
6 aller, tu sais. Ça fait que c'est ça, moé je suis
7 allé dans les réunions, puis... j'ai perdu le fil
8 avec la question.

9 Q. **[398]** Vous nous expliquez pourquoi, d'où provient
10 votre surnom Rambo?

11 R. Ah! O.K. Ça fait que c'est ça, j'ai commencé à
12 suivre ça, j'ai milité puis ça dans ce temps-là
13 c'était les gars, c'était un groupe de gens surtout
14 Sept-Îles qui... qui militaient beaucoup, qui
15 revendiquaient, qui prenaient leur position au
16 niveau des jobs, toute la patente.

17 Puis à un moment donné dans le début de SM-
18 3, là il y avait Hydro-Québec avec... dans le temps
19 c'est SEBJ, Hydro-Québec puis il y avait la sûreté
20 d'Hydro-Québec, eux autres ils avaient des
21 pistolets à l'époque, ils avaient des « guns » sur
22 la hanche. Puis on avait commencé à manifester
23 contre ça. On n'était pas pour ça. On disait qu'on
24 n'était pas des tueurs, on n'était pas des bandits,
25 là, on n'avait pas besoin d'avoir des « guns ». Ça

1 on avait réussi à gagner ce point-là.

2 Puis, à un moment donné, bien, à deux ou
3 trois occasions, j'étais allé faire des... on
4 appelle ça des reconnaissances, dans notre langage,
5 c'est du requis, là. J'étais allé, j'étais couché
6 en dessous de la roulotte de la sûreté d'Hydro-
7 Québec, j'écoutais ce qui se disait pour le
8 rapporter au groupe qui était là à Sept-Îles. C'est
9 de là qu'un peu ça a sorti mon nom Rambo. Je
10 passais des heures couché en dessous de la
11 roulotte, j'écoutais ce que les gars de la sûreté
12 d'Hydro contaient. Puis... mais quelque chose de
13 cocasse, moé j'avais les premiers cellulaires, là,
14 ça avait la grosseur d'une cassette VHS, puis il
15 sonnait solide, on s'entend, là. Puis je l'avais
16 rentré, c'était comme dans une... on appelle ça une
17 « swamp », de la vase, là, je l'avais rentré dans
18 la base pour pas, mais ils m'avaient entendu, ils
19 m'ont jamais trouvé. J'étais bien camouflé.

20 Q. [399] Parce que le téléphone avait sonné?

21 R. Oui, il avait sonné pendant que j'étais en dessous
22 là, moi je rapportais, t'sais, je me servais du
23 téléphone quand j'arrivais dans le bois, je
24 rapportais ce qui se disait, je retournais en
25 dessous de la roulotte. Ça fait que c'est là un

1 peu, c'était rien que quatre, cinq, six gars qui
2 m'appelaient Rambo.

3 Q. **[400]** Ça, combiné...

4 R. C'est les médias qui ont amplifié ça, là.

5 Q. **[401]** Ça, combiné avec votre passé de militaire...

6 R. Oui.

7 Q. **[402]** ... c'est un surnom qui était tout destiné à
8 vous, et là, de fil en aiguille c'est devenu...

9 R. C'est ça.

10 Q. **[403]** ... votre surnom officiel?

11 R. Mais il y avait pas, les gars m'appelaient Ben, ti-
12 Ben, pas... Rambo c'était rare. C'est l'agent
13 d'affaires à l'époque qui m'appelait de même.

14 Q. **[404]** Sur des chantiers est-ce qu'on vous appelle
15 Rambo, Gauthier ou bien Bernard?

16 R. Non, c'est Bernard ou Ben.

17 Q. **[405]** O.K. Donc, ça vous mène au tournant de deux
18 mille quatre (2004), toujours on est dans votre
19 curriculum vitae, on va évidemment faire des zooms,
20 si vous me permettez l'expression...

21 R. O.K.

22 Q. **[406]** ... sur certains événements. Donc, en deux
23 mille quatre (2004) vous devenez représentant
24 syndical du 791?

25 R. Deux mille trois (2003).

1 Q. [407] Deux mille trois (2003)?

2 R. Oui.

3 Q. [408] Quel mois, vers la fin?

4 R. Janvier.

5 Q. [409] En janvier deux mille trois (2003), O.K., dès
6 le début de l'année deux mille trois (2003)?

7 R. Bien, moé ce qui est arrivé c'est que l'agent
8 d'affaires à l'époque, moé j'avais... il y avait,
9 il s'en venait à Montréal, il était pressenti pour
10 s'en venir directeur éventuellement, puis il y
11 avait Gilles Thouin qui était représentant dans les
12 Laurentides.

13 Moé j'étais supposé, j'étais pré... j'étais
14 pré... j'étais vu pour aller prendre sa place quand
15 il allait prendre sa retraite. Ça fait que j'ai
16 déménagé à Montréal, à Saint-Jean-sur-Richelieu,
17 j'ai habité là huit mois, puis à un moment donné
18 Bernard Girard qui est mon directeur m'a appelé :
19 « Viens me voir lundi au bureau, il faut que je te
20 parle », puis en tout cas.

21 Je suis arrivé au bureau. Il dit : « Là, il
22 dit, je suis allé à Sept-Îles, les gars de Sept-
23 Îles m'ont « callé » la semaine passée puis un
24 jeudi, puis, il dit, là, ils veulent que ce soit
25 toé qui descende là-bas. - Bien là, j'ai dit, je

1 viens d'arriver icitte, là. » Puis les Laurentides,
2 Saint-Jérôme, on s'entend que c'était, ça aurait
3 été le fun parce que c'était une place qui... c'est
4 calme, c'est tranquille, puis le « membership » est
5 quand même assez haut. Il y aurait pas eu grand-
6 chose à faire, juste de la représentation, toute la
7 patente. Ça fait que... puis en même temps, bien
8 c'était flatteur, c'est une des premières fois de
9 ma vie que, t'sais, c'était comme flatteur un peu,
10 t'sais, les gars de la Côte-Nord voulaient m'avoir.
11 Ils s'étaient rencontrés peut-être ben, je pense
12 qu'ils étaient sept, huit, c'était toujours les
13 mêmes qui étaient là-bas puis qui... c'est comme un
14 genre de petit exécutif qui chapeaute, qui aidait
15 les représentants, mais les représentants c'était
16 pas... en tout cas, on va y revenir peut-être un
17 petit peu plus tard.

18 Q. **[410]** Oui. Quand vous dites exécutif, c'était les
19 militants qui avaient un pouvoir moral?

20 R. Un exécutif qui s'est auto-proclamé exécutif,
21 mettons.

22 Q. **[411]** C'est ça, ils ont pas été élus, on s'entend?

23 R. Non, non, non. C'est... honnêtement...

24 Q. **[412]** Un petit groupe de militants qu'on pourrait
25 dire...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[413]** ... qui ont pris les choses en main?

3 R. Sur la Côte-Nord c'était vraiment... c'était le
4 « free for all », c'est tout chacun faisait ce
5 qu'il avait à faire, tout chacun faisait sa propre
6 justice, toute la patente. Ça fait que Jean-Yves
7 Noël avec qui... il était un petit peu en tête de
8 ça, qui est mon bras droit aujourd'hui, qui est mon
9 confrère, mon bras droit, il m'aide beaucoup. Lui,
10 il avait demandé à Bernard Girard, lui il avait,
11 parce que je le connaissais pas ce gars-là, moi,
12 pratiquement pas, je l'avais vu à SM-3, je savais
13 que le gars était droite, puis il était
14 « clean »...

15 Q. **[414]** Monsieur Noël, ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[415]** O.K.

18 R. ... il était... c'était un gars qui avait une belle
19 prestance, puis il parlait bien, puis il sacrait
20 pas comme moé, là, il parlait bien, puis c'était
21 intelligent ce qu'il disait. Je trouvais ça
22 « cool ». T'sais, moé, je le voyais aller dans les
23 assemblées il parlait, mais on n'avait jamais été
24 connectés tous les deux, là. Ça fait que là, que
25 lui demande ça, puis je sais que le gars était

1 respecté dans le coin de Sept-Îles, t'sais, ça
2 me... je trouvais ça correct, je trouvais ça cool.
3 Ça m'avait, ça m'a attiré un peu. J'ai dit si lui,
4 t'sais, c'est lui qui me demande, je vais faire, je
5 vais aller faire un tour. Je retourne chez nous en
6 plus. Parce que Montréal, je veux pas dénigrer
7 Montréal mais je capote, j'aime pas ça.

8 Q. **[416]** C'est pas...

9 R. Moé j'aime ça faire un 360 puis voir l'horizon tout
10 le tour, là. La ville, je trippe pas là-dessus.
11 J'aime la neige, j'aime la mer, j'aime les lacs.
12 Icitte j'étais pas ben, là. Mais à Saint-Jérôme
13 peut-être j'aurais été pas pire. C'est dans le bois
14 puis ma blonde aurait pu mettre son cheval là, là.
15 Chez nous, c'est compliqué un peu, là, il fait
16 frette. Puis il y a pas grand-place pour en mettre.

17 Ça fait que c'est ça. Bernard Girard me
18 fait venir puis il me dit ça. Il dit : « Écoute,
19 j'aurais ça, puis écoute, j'ai comme pas le choix,
20 les gars c'est ça qu'ils veulent. - Bien là, j'ai
21 dit, je viens de déménager, en plus c'est moé qui a
22 payé mon déménagement. - Ah! ça il y a pas de
23 trouble, on va te payer ton déménagement puis on va
24 te descendre. Ça fait que, prends ta décision,
25 prends la semaine, réfléchis puis tu me reviendras

1 avec ça. » Ça fait que je suis allé rencontrer ma
2 conjointe, j'ai parlé de ça à ma conjointe. C'était
3 plate, parce que c'est assez compliqué déménager
4 puis on était bien installé à Saint-Jean, c'était
5 pas pire, là. Ça fait que, finalement ma décision,
6 j'ai dit : « Écoute, je vais retourner chez nous,
7 j'aime ça, puis si je suis accueilli comme ça, là,
8 écoute, je vas... » Puis c'est un beau défi.

9 J'avais, par après j'ai discuté avec Jean-Yves,
10 c'est quoi qu'il... où est-ce qu'il s'en allait
11 avec ça, c'est quoi qu'il voulait, t'sais. Il
12 m'explique la patente, c'est qu'on... faudrait
13 qu'on change ça, faudrait qu'on améliore ça, les
14 agents d'affaires qui sont là, qui étaient là
15 avant... C'était vraiment, c'était capoté, là. Moi
16 quand j'étais membre, quand j'étais opérateur, là,
17 c'était fou, là. Ça se chicanait entre
18 représentants, c'était... La Haute Côte-Nord était
19 oubliée, la Basse Côte-Nord était oubliée, c'était
20 pêle-mêle, là, c'était vraiment... C'était pas
21 classe, là. C'était pas une façon de faire pour te
22 ramasser du membership, mettons.

23 Q. [417] C'était pas structuré, on pourrait dire.

24 R. C'est en plein ça. J'aurais dû prendre ce mot-là,
25 ça aurait été moins long.

1 Q. **[418]** Parfait.

2 R. C'était pas structuré. Ça fait que, c'était un beau
3 défi. Puis en plus c'est à la demande de la
4 région... ben de la région! un petit peu de la
5 région, là.

6 Q. **[419]** Alors vous êtes pas un candidat imposé,
7 c'est-à-dire que c'est la...

8 R. Même...

9 Q. **[420]** ... il y a certains représen...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[421]** ... personnes influentes dans la région au
12 niveau du 791 qui disent, c'est lui qu'on veut.

13 R. C'est ça parce que personne pensait à ça, t'sais.
14 Parce que comme j'ai dit tantôt, le bureau-chef
15 était à Sept-Îles, ça fait que les gens de la Basse
16 Côte-Nord, les gens de la Haute Côte-Nord étaient
17 comme laissés pour compte. Ils avaient peut-être
18 pas grand-chose à dire là-dedans. Ça fait que, je
19 suis descendu, j'ai déménagé, puis on s'est assis,
20 on s'est monté un exécutif...

21 Q. **[422]** Je vous arrête ici. On va y revenir dans
22 quelques instants.

23 R. O.K. O.K.

24 Q. **[423]** J'ai juste deux, trois petites questions.
25 Quand vous êtes donc à Saint-Jean, à ce moment-là

1 vous êtes, c'est quoi votre titre de travailleur?

2 R. Ah! Je suis... je suis...

3 Q. **[424]** Vous êtes travailleur tout simplement?

4 R. Je suis stand-by, j'attends.

5 Q. **[425]** O.K.

6 R. J'attends que monsieur Thouin prenne sa retraite
7 pour prendre sa place. Il me restait un an à
8 attendre, je pense.

9 Q. **[426]** O.K. Mais dans l'entremise, vous faites,
10 vous... des opér...

11 R. Ah! bien j'ai travaillé... j'ai travaillé une
12 journée pour Marchand & Fils à raffinerie Shell...

13 Q. **[427]** O.K.

14 R. ... à Montréal, j'ai travaillé une journée. Je vais
15 vous expliquer pourquoi. C'est là que j'ai vu la
16 différence entre la ville puis nous autres. C'est
17 là que je l'ai vue.

18 Q. **[428]** Allez-y.

19 R. On en entendait parler mais je l'avais jamais vécu.
20 J't'arrivé là, j'étais sur un petit loader sur le
21 dénéigement à travers des formes puis toute, puis
22 ça allait ben, un beau petit loader flambant neuf,
23 toute la patente. Ça fait que sur l'heure du dîner,
24 je m'en vas dans la lunch room puis il y a un
25 manoeuvre avec moé puis un apprenti-opérateur. Ça

1 fait qu'à un moment donné, le contremaître arrive,
2 il dit : « Bon ben les gars, il dit, on va rester à
3 soir, on va finir ça vers neuf, dix heures. - Ah!
4 pas de trouble. » Ça commence ben, c'est ma
5 première journée puis je fais de l'over en partant.
6 Ça fait que là je regarde le jeune, j'ai dit, ils
7 payent à temps double au moins. Le jeune, il a pas
8 répondu, il s'est viré vers le manoeuvre. J'ai
9 dit : Tabarouette, O.K. c'est correct. Tu viens de
10 répondre. T'as pas besoin de répondre. Ils payent
11 pas le temps double? » Ça fait que j'ai pris le
12 radio, j'ai callé le contremaître. Il dit, « viens
13 me voir ». Il était un heure, un heure et demie
14 (13 h-13 h 30). Il dit, « viens me voir ». J'ai
15 dit : « Moé, regarde, tiens! j'ai dit, moi... puis
16 tu garderas, là, tu garderas ma paye de la demi-
17 journée, là, tu en as plus besoin que moé. Moé je
18 travaille pas à temps simple quand c'est à temps
19 double. » J'ai pris mon pick-up puis je m'en ai été
20 chez nous. J'avais fait une heure et demie pour me
21 rendre là puis une heure et demie pour repartir.

22 Q. **[429]** Mais autrement, à part cette expérience-là
23 d'une journée, pendant les huit, neuf mois que vous
24 êtes...

25 R. Non, j'ai été en vacances pendant les huit mois que

1 j'étais icitte.

2 Q. **[430]** Est-ce que vous étiez rémunéré par la FTQ?

3 R. Non, non, non, même pas. Chômage.

4 Q. **[431]** Même pas? O.K. Pourquoi, selon vous, ce petit
5 groupe, là, de l'exécutif auto-proclamé, si on peut
6 les qualifier d'ainsi, pourquoi ils vous
7 choisissent, selon vous? Qu'est-ce qui fait en
8 sorte, là, qu'on est là, on présume qu'on est à
9 l'automne deux mille deux (2002), qu'est-ce qui
10 fait en sorte à l'automne deux mille deux (2002)
11 que monsieur Bernard Gauthier serait un bon
12 candidat pour venir structurer le 791G, le 791
13 pardon et, par ricochet, la FTQ Construction sur la
14 région, sur la Côte-Nord?

15 R. Je l'ai su quand j'ai rencontré l'exécutif
16 justement. T'sais, ils ont dit, nous autres, là, ça
17 prend quelqu'un qui est torqué un peu. Ces gens-là
18 m'avaient... ils m'avaient connu quand j'étais
19 travailleur puis militant, puis là ils me disaient,
20 écoute, pour régler les problèmes qu'on a à régler
21 icitte, va falloir que ça prenne quelqu'un qui...
22 là c'est dull à dire, là, j'ai l'air d'un gars qui
23 se flatte, là, mais qui va torquer ça puis qui va
24 mettre ça à l'ordre, là, qui ait pas peur
25 d'affronter... Parce qu'ils étaient toute... il y a

1 des gorilles dans ce coin-là, là, puis c'était pas
2 toutes des anges, là.

3 Q. **[432]** Quand vous dites « torqué », c'est qu'il y a
4 de...

5 R. Ben, qui a du leadership un peu, là, puis être
6 capable dire les vraies choses puis être capable...

7 Q. **[433]** Qui s'en laisse pas imposer.

8 R. Ben, être capable faire face à musique, c'est ça,
9 parce que, en tout cas, c'était assez rock'n roll,
10 ça, il faut l'admettre.

11 Q. **[434]** Avez-vous un exemple à nous donner comment
12 c'était avant que vous arriviez? Quand vous dites
13 « C'est rock'n roll » j'essaie de comprendre la
14 dynamique avant que vous arriviez.

15 R. On appelait ça, nous autres on appelait ça les
16 « move », c'est des comités de chômeurs qui se
17 déplaçaient pour aller chercher les jobs. Puis même
18 avant que j'arrive, je le savais que c'était comme
19 ça. La Côte-Nord, on n'a pas d'entrepreneurs qui
20 sortent, qui sont capables de sortir, de travailler
21 à l'extérieur, nous autres. Ils sont... Soit qu'ils
22 sont trop petits ou que par le fait qu'ils
23 respectent les règles, peuvent pas aller travailler
24 à l'extérieur. Ça fait que quand les entrepreneurs
25 de l'extérieur arrivaient chez nous, bien souvent

1 c'était proche de Sept-Iles parce que, en haut, je
2 le sais pas trop comment ça se déroulait à
3 l'époque, mais quand j'ai monté, quand j'ai
4 commencé, là je me suis... là j'ai vu comment est-
5 ce que c'était, mais ça se réglait à coup de bâton,
6 là, puis à coup de pied dans l'cul puis à coup de
7 claque sur la gueule, là.

8 Q. **[435]** Entre...

9 R. Bien...

10 Q. **[436]** Entre camarades...

11 R. Non, non, non, entre... Bien, je te dirais que
12 même, oui, à l'occasion des fois, là, mais c'était
13 surtout les entrepreneurs qui arrivaient de
14 l'extérieur avec leur monde, des comités de
15 chômeurs se formaient, ils allaient voir
16 l'entrepreneur puis ils demandaient « Bon, tu peux-
17 tu prendre de notre gang? » ou « Tu vas prendre de
18 notre gang », je sais pas trop comment ça se
19 faisait dans les débuts, là, mais ça devait être
20 plutôt « Tu vas prendre de notre gang ». Puis,
21 c'est ça, là, ça brassait puis des... j'en ai
22 entendu des belles, là, t'sais, des claques sur la
23 gueule, des ci, des ça. Puis c'était comme ça.

24 Q. **[437]** Vous, en avez...

25 (12:02:40)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [438] Mais, Monsieur Gauthier, si vous me
3 permettez...

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [439] Pourquoi vous dites que les entrepreneurs de
8 votre région ne pouvaient pas sortir à l'extérieur?

9 R. Aujourd'hui je le sais pourquoi, à l'époque je me
10 demandais pourquoi. Là, aujourd'hui, je le sais
11 pourquoi, c'est bien, bien simple : parce que nos
12 entrepreneurs soumissionnent en respectant la
13 convention. Puis si tu respectes la convention, tu
14 emmènes ton monde, tu l'emmènes à l'extérieur, il
15 faut que tu paies une pension. Nous autres, sur la
16 convention, le temps double, il faut qu'il se paie.
17 Puis nous autres, par chez nous, un opérateur c'est
18 pas un manoeuvre, c'est pas un mécanicien, c'est
19 pas un électricien, c'est un opérateur. Il
20 débarquera pas de sa pelle pour aller faire de la
21 plaque vibrante, poser de la membrane, poser du
22 tuyau, poser la galerie après la roulotte puis
23 changer l'huile dans la génératrice puis dans la
24 pelle, parce que ça, c'est perçu comme un voleur
25 d'ouvrage.

1 C'est ton métier que tu fais, tu fais pas
2 quatre métiers. Parce que si on se met à faire tous
3 les métiers, bien demain matin on va se ramasser
4 avec la moitié des gars de la construction sur le
5 bien-être social, puis c'est pas ça le but, surtout
6 chez nous, là. On crevait de faim. Puis les gars,
7 on se faisait dire, quand la mobilité provinciale a
8 été appliquée, souvent les gars essayaient de venir
9 travailler à Montréal puis ils se faisaient dire
10 par l'entrepreneur « Je le sais, j'ai vu ton c.v.,
11 j'ai entendu parler de toé, j'ai posé des
12 questions, t'es excellent, mais si tu veux que je
13 t'engage, tu vas changer ton adresse ». Écoute, moi
14 j'ai une hypothèque à payer chez nous, j'irai pas
15 en payer une en plus pour venir travailler, je vais
16 payer pour travailler.

17 C'est pour ça que les entrepreneurs de chez
18 nous pouvaient pas aller à l'extérieur. Ils
19 soumissionnaient selon les règles en pensant que le
20 temps double il fallait qu'il se paie, en pensant
21 que la pension il fallait qu'elle se paie, puis en
22 pensant que quand ça prend une job de vingt (20)
23 gars, t'en amènes pas juste dix (10), t'en amènes
24 vingt (20). C'est pour ça que nos entrepreneurs
25 étaient pas capables d'y aller.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[440]** Mais si je peux poursuivre sur cette
3 question-là, vous dites que, vous avez dit à,
4 j'avais un peu la même question, donc « C'est parce
5 que nos entrepreneurs respectent les règles, donc
6 ils peuvent pas... » quand vous dites « respecter
7 les règles » c'est donc les règles des conventions
8 collectives...

9 R. La convention collective.

10 Q. **[441]** ... c'est-à-dire qu'ils engagent un
11 opérateur...

12 R. Les gens de la...

13 Q. **[442]** ... un manoeuvre s'il y avait deux tâches à
14 faire.

15 R. C'est ça. Les gens de la CCQ le disent chez nous.
16 Ça, ça a pas été dit, là, je vais le dire, là. Les
17 gens de la CCQ le disent chez nous : « La
18 convention, il y a juste vous autres qui la faites
19 respecter icitte. » Moi je dis que c'est pour ça
20 que ça coûte trente pour cent (30 %) plus cher ou
21 vingt pour cent (20 %) plus cher. Quand tu
22 respectes une con... on s'entend-tu que quand
23 quelqu'un soumissionne... Je vais vous donner un
24 exemple, si vous permettez. Tu prends une
25 entreprise qui vient de Maria en Gaspésie, ça c'est

1 l'autre bord, moé je trouve, ça prend pas un grand
2 mathématicien pour comprendre, là. T'as une rue à
3 faire à Sept-Iles, un exemple, l'égout aqueduc.

4 L'entrepreneur, il faut qu'il mobilise sa
5 main-d'oeuvre, mobilise ses équipements, il faut
6 qu'il loge ses gens rendus chez nous, ça veut dire
7 la pension, si t'as dix (10) travailleurs à sept
8 cents piastres (700 \$) chaque, c'est sept mille
9 dollars (7000 \$) par semaine. Si le travailleur
10 vient puis avant de partir, parce qu'eux autres ce
11 qu'ils font, avant de partir de chez eux, ils
12 signent une modification d'horaire avec les
13 travailleurs qu'il va apporter. Parce que c'est la
14 majorité des travailleurs qui sont sur la liste de
15 travailleurs qui ont le droit de vote pour
16 modification d'horaire ou non-modification
17 d'horaire. Puis dans la convention, il est prévu
18 que si t'adoptes un horaire 10-4, dix (10) jours en
19 ligne, quatre jours off, t'as le droit de payer les
20 gars la fin de semaine à temps simple.

21 Fait que si tu calcules ça, que là il y a
22 pas de temps double à payer la fin de semaine, il y
23 a pas de pension à payer parce que la pension il la
24 redonne à l'entreprise, parce que sans ça, il est
25 pas capable de soumissionner, « Ton temps double,

1 je te le remonte, on va te payer un petit peu plus
2 tard avec des 'tires', des châssis, du gaz, c'est
3 déductible dans mon entreprise », ça fait que, on
4 s'entend-tu, puis là, le gars, il va arriver, il va
5 faire quatre métiers. Sérieusement, là, la
6 soumission c'est pas la même, mais pas pantoute.
7 S'ils respecteraient puis, c'est pas, je me demande
8 comment ça se fait que... ils chialent tellement ou
9 qu'ils veulent tellement pas avoir nos membres.
10 Parce que s'il vient travailler chez nous puis il
11 prend nos membres à nous autres, chez nous, local,
12 il y a pas de pension à payer. Mais ça, les autres
13 critères que je viens d'élaborer, ils sont pas
14 applicables parce que nous autres, c'est pas vrai
15 qu'on va faire quatre métiers, c'est pas vrai que
16 tu vas ramasser mon temps double. Ça c'est sûr et
17 certain. Puis c'est pas vrai que je vais débarquer
18 de ma machine pour faire quatre métiers. C'est pour
19 ça qu'il réussissait à pogner les contrats puis à
20 venir chez nous. Puis là il chialait parce qu'on le
21 débarquait puis on disait : « Nous autres, si on
22 aurait travaillé là, ça aurait pas marché comme
23 ça. Nous autres, t'aurais payé ce que t'as à payer
24 sur les conventions. Ce qui est à moé est à moé
25 puis ce qui est à toé est à toé. »

1 Q. **[443]** Quand vous dites tantôt, là, que les
2 compagnies de la Côte... les entreprises de la
3 Côte-Nord peuvent pas aller à l'extérieur parce
4 que, notamment, les coûts, il faut qu'ils amènent
5 leur monde puis il faut qu'ils paient des pensions.
6 Qu'est-ce qui empêche les entreprises de la Côte-
7 Nord d'avoir un contrat à Montréal et d'engager...
8 d'amener un ou deux douze/douze (12/12) puis
9 d'en... ou quelques douze/douze (12/12) et
10 d'engager des gens de la région de Montréal et
11 donc, d'éviter de payer des pensions, notamment?

12 R. Ça, je le sais pas trop, il faudrait leur demander.
13 Sauf que... avant de s'en venir à Montréal, il faut
14 qu'ils gagnent le contrat. Lui, s'il soumissionne
15 selon les règles, on s'entend-tu qu'il passera
16 jamais? C'est impossible. Parce que si les règles
17 qu'ils viennent appliquer chez nous ils les
18 appliquent chez eux, oublie ça. C'est sûr qu'on...

19 Q. **[444]** Donc, dans l'évaluation des coûts de sa main-
20 d'oeuvre, il va dépasser?

21 R. Bien, oui, parce que c'est... on le voit... J'étais
22 venu v'là pas... bien, ça fait une couple d'années,
23 je pense c'est dans... v'là deux maraudages. On
24 était venus donner un coup de main, on faisait un
25 blitz pour le maraudage puis les agents d'affaires

1 des régions avaient venu donner un coup de main aux
2 agents d'affaires de... de Montréal et les
3 environs. Ouf! j'ai vu des affaires là c'est... je
4 capotais, là, t'sais. Le... l'opérateur est dans le
5 trou en train de poser du tuyau puis le manoeuvre
6 est dans la pelle en train d'opérer la pelle.
7 Qu'essé ça? Je comprenais pas, là. Ou le
8 contremaître... bien souvent tu vois des
9 contremaîtres, ils sont sur les machines. Tu sais,
10 c'est quoi qu'il fait là? C'est pas sa définition
11 de tâches.

12 Q. **[445]** Le princi...

13 (12:08:04)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[446]** Est-ce que je comprends donc, que ce que vous
16 nous laissez entendre c'est qu'à chaque fois qu'un
17 entrepreneur soumissionne à un prix inférieur à
18 ceux que... de la région, de votre région, c'est
19 parce qu'il prend pour acquis qu'un homme va faire
20 quatre jobs?

21 R. Bien, lui, il sait que, nous autres, on le fera
22 pas. C'est pour ça qu'ils disent qu'ils avaient
23 peur de venir sur la Côte-Nord. Ça c'est sûr.

24 Q. **[447]** Non, mais quand il soumissionne à un juste
25 prix, quand il soumissionne à un prix qu'ils

1 estiment raisonnables, vous, vous pensez que c'est
2 parce qu'il veut abuser des travailleurs?
3 R. C'est pas... c'est pas... Écoutez bien, Madame la
4 Commissaire, c'est pas... c'est pas normal. Comme
5 je disais tantôt... j'ai pas fini, là. Il part de
6 Maria, en Gaspésie... C'est pas dur faire le
7 calcul, là. Ça coûte de l'argent faire ça, là. Mais
8 si tu t'entends avec tes travailleurs avant de
9 partir de chez vous... puis je les comprends, là,
10 les travailleurs, eux autres, c'est pas de leur
11 faute, là. Ils ont des enfants à nourrir puis à
12 envoyer à l'école puis il faut qu'ils fassent de
13 l'argent eux autres aussi. Ils ont des termes à
14 payer, ils sont comme... on est toutes (sic)
15 pareils. Mais si l'entrepreneur les rencontre,
16 dit : « Écoutez les gars, là on a rien chez nous,
17 on est en train de crever, il y aurait moyen que
18 j'aille soumissionner dans ce coin-là - parce que
19 le Plan Nord, tout le monde l'a entendu le Plan
20 Nord - mais pour aller là-bas, il va falloir qu'on
21 coupe les coins ronds. » Comme j'ai... puis j'ai
22 expliqué tout à l'heure : « Il va falloir que vous
23 me donnez votre temps double, je vas vous payer
24 autrement, ça va me coûter moins cher. Tu vas faire
25 quatre jobs, tu vas... tu vas... M'a ramasser ta

1 pension. » C'est... c'est... Parce que s'il fait
2 pas ça, s'il respecte ça, c'est impossible. C'est
3 impossible, vraiment impossible qu'il vienne battre
4 les prix des entrepreneurs locaux (sic). Ça se peut
5 pas. C'est impossible. Moé, je peux pas le faire,
6 je suis pas dans les livres, mais ça fait des
7 années que c'est comme ça. Ça fait des années que
8 c'est comme ça. Puis il me semble que c'est juste
9 logique. Le coût, il est là. Ils disent qu'on coûte
10 trop cher, mais non. Puis les gens de la CCQ me
11 l'ont dit à maintes et maintes reprises. La madame,
12 elle me brassait la convention, elle dit : « Garde,
13 c'est pas compliqué, c'est parce que vous êtes les
14 seuls à la faire respecter au Québec. » Les gens de
15 la Côte-Nord. Pas dire que c'est général partout,
16 là. Nous autres, on le sait que, nous autres, on la
17 fait respecter. C'est peut-être bien à cause de
18 nous autres aussi, quand on a demandé à nos
19 entrepreneurs de respecter les règles, on leur a
20 peut-être coupé le cou. Il aurait fallu que, nous
21 autres aussi, on vende nos conditions de travail
22 pour que ces entrepreneurs-là pognent des contrats.
23 Mais c'est pas dans notre intention puis c'est pas
24 vrai qu'on va laisser faire ça. Ça c'est sûr et
25 certain.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[448]** Pour terminer sur cet exemple-là, donc si on
3 revient avec l'entreprise de la Côte-Nord qui va à
4 l'extérieur, donc le fait qu'elle... selon vous, le
5 fait qu'elle amène... c'est normal le fait qu'elle
6 amène certains douze/douze (12/12)?

7 R. Oui, oui. Oui, oui.

8 Q. **[449]** Ça, on s'entend là-dessus, là?

9 R. Oui, oui. Oui, oui. Parce qu'il faut pas... il faut
10 pas être fou non plus, là. L'entreprise, elle vit
11 avec quoi, elle? Elle vit avec ses douze/douze
12 (12/12). Je parle les « key men » qu'on appelle,
13 les hommes-clés. Mais il est pas obligé d'amener
14 l'entreprise au complet, là. On sait c'est quoi,
15 nous autres, des hommes clés, c'est... ça dépend de
16 l'ampleur de l'entreprise. Mettons, qu'il y a une
17 entreprise qui a vingt (20) travailleurs,
18 probablement qu'il va y avoir deux ou trois bons
19 opérateurs de pelle, vraiment des hommes-clés
20 qui... Ces gars-là, ils connaissent la job, ils
21 connaissent la... le système, toute la patente. Ça,
22 il faut que tu les laisses là parce que lui, si tu
23 les fais pas travailler, lui, quand il va retourner
24 chez eux, ses gars, il va les avoir perdus, ils
25 vont être partis pour une autre compagnie. Ça fait

1 qu'il faut pas... Tu sais, c'est pour ça qu'on
2 demandait, nous autres, on veut juste que ça
3 soit... On va y arriver probablement un petit peu
4 plus tard.

5 Q. **[450]** On va y venir tout à l'heure, oui.

6 R. Mais, tu sais, c'est parce que... Ça, il fallait
7 respecter ça. Puis quand un entrepreneur... parce
8 qu'il en vient beaucoup d'entrepreneurs chez nous,
9 là. Surtout de ce temps-ci, là, parce que là on...
10 on « on the spot », là, ça fait que là ça rentre,
11 ça rentre, ça rentre, ça cogne pu à la porte de la
12 Côte-Nord avant de rentrer, là. Ça rentre, ça va
13 s'assire dans le salon ça se met les bottes sur la
14 table, ça écoute la TV puis ça nous demande pas la
15 permission, là. Mais il y en a beaucoup qui ont...
16 Avant de soumissionner, ils appelaient...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[451]** Ça veut dire quoi ça, ce que vous venez de
19 dire?

20 R. J'y arrivais. Il y en a beaucoup qui appellent
21 avant d'arriver... M'a parler dans mon cas à moé.
22 Il m'appelait : « Bon, Bernard, je m'en va dans le
23 coin, je soumissionne une job telle place, ça va
24 durer tant de temps. J'ai besoin... j'ai trois
25 pelles, quatre tracteurs, deux loaders - ainsi de

1 suite. T'as-tu des gars proches, des bons gars
2 proches que j'ai pas de pension à payer? -Toé, tu
3 en amènes comment? -Bien, il dit, moé, j'aimerais
4 ça en amener... mettons sur dix (10), j'aimerais ça
5 en amener deux pelles puis peut-être un tracteur. -
6 O.K., ça fait que là t'as besoin de ça comme ça,
7 comme ça. Moé, je dis, ah! je te rappelle. » Là je
8 checkais mes affaires, les gars sont-tu
9 disponibles? J'appelais les gars : « Toé, t'es-tu
10 bon dans le coin? » Parce que c'est certain que si
11 la job... c'est grand chez nous, là. Si la job est
12 à Forestville, je vérifie autour de Forestville.
13 « O.K. »... je nommerai pas le nom, là, mais en
14 tout cas. « T'es-tu disponible... » Mais là, lui,
15 il soumissionne, ça veut pas dire c'est lui qui va
16 l'avoir le contrat. Il a soumissionné puis il a
17 demandé à avoir de la main-d'oeuvre proche, pas de
18 pension, tatata. Là, j'y ramasse tout ça. Là,
19 j'appelle l'entrepreneur, c'est beau, j'ai dit :
20 « Je suis capable de te fournir la totalité, pas de
21 pension, de ce que tu me demandes. » Ou j'avais un
22 manque de main-d'oeuvre dans le coin : « Je peux te
23 fournir soixante-quinze pour cent (75 %) pas de
24 pension. Par contre, j'en ai un petit peu plus
25 loin. » Parce que ça dépend du kilométrage pour la

1 pension, si tu l'as sept jours ou cinq jours. Mais
2 on « dealait » comme ça, on s'arrangeait comme ça.
3 Mais c'est pas toute qui l'ont fait.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[452]** Mais pourquoi obliger les employeurs à passer
6 par vous?

7 R. J'obligeais pas, je les obligeais pas, c'est ceuse
8 qui disent qu'on les obligeait, c'est ceuse qui
9 cognaient pas à la porte de la Côte-Nord avant
10 d'entrer.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[453]** Mais cogner à la porte de la Côte-Nord c'est
15 cogner chez...

16 R. Bien c'est...

17 Q. **[454]** ... monsieur Gauthier, ça?

18 R. Ben non, mais là j'ai parlé de mon métier. Quand
19 c'est dans le cas des manoeuvres c'est pour un
20 autre, les menuisiers c'était pour un autre, les
21 électriciens c'était pour un autre.

22 Q. **[455]** C'est ce que je dis, c'est de passer,
23 pourquoi les employeurs ne peuvent pas passer...

24 R. Pour éviter...

25 Q. **[456]** ... appeler directement?

1 R. Pour éviter les problèmes, Madame la Commissaire.

2 Q. **[457]** Mais il y en a pas de problème s'ils
3 choisissent leurs... leurs travailleurs locaux?

4 R. Non, non, ben là je parle pas, en général ils font
5 pas ça. Oubliez ça. Ils appellent pas les gars dans
6 les maisons. Si c'est des entrepreneurs qui sont
7 pas venus souvent chez nous, là, ils les
8 connaissent pas les gars, là. Ils peuvent pas
9 arriver, parce que quand tu arrives, tu arrives
10 avec tes véhicules, là, avec ton... voyons, tes
11 roulottes, tes affaires, tous tes équipements, tu
12 débutes les travaux. Ça arrive de tout azimut de la
13 Côte-Nord, ils veulent toute travailler. Puis le
14 gars qu'il va prendre ça veut pas dire qu'il va
15 faire la job, là, ça se peut qu'il se ramasse avec
16 un « troublemaker » aussi, là. Le mot s'était
17 passé, là, ils (inaudible) pas.

18 Q. **[458]** Donc, vous c'est pour éviter qu'il y ait des
19 « troublemaker » que vous voulez que ça passe par
20 vous?

21 R. Ben nous autres ce qu'on voulait c'est rendre, se
22 rendre indispensable ou incontournable.

23 Q. **[459]** Ça c'est sûr, ça je vous crois là-dessus?

24 R. Bon. Ça a été efficace par contre à l'époque, avant
25 que la... la Loi 135 puis les ci, puis les ça

1 arrivent, là, c'était efficace. Puis les
2 entrepreneurs commençaient à adhérer à ça, puis il
3 y en a plusieurs qui auraient pu passer icitte puis
4 dire que c'était... c'était super, ils ont fait de
5 l'argent, ils ont... ils ont respecté leurs
6 budgets, leurs échéanciers, tout était fait numéro
7 1.

8 Q. **[460]** Pourquoi vouloir vous rendre indispensable et
9 incontournable?

10 R. Ben pour faire...

11 Q. **[461]** Pourquoi l'employeur peut pas choisir ses
12 travailleurs?

13 R. Pour faire travailler notre monde, Madame la
14 Commissaire. Puis deuxième des choses, pour pas que
15 ce soit toujours les mêmes qui travaillent. Parce
16 qu'on s'entend que quand... surtout comme là, là,
17 c'est rendu, là, c'est « at large », le travailleur
18 peut aller cogner à la porte de l'entrepreneur.
19 « Écoute, moé, là, moé ton temps double tu peux le
20 garder, moé je veux travailler, moé. Ta pension
21 garde-lé, je veux travailler. »

22 C'est pas de même qu'il faut que ça marche.
23 Puis le gars qui va aller se vendre comme ça,
24 j'appelle ça la prostitution dans l'industrie, moé.
25 Les gars, là, emmanché comme c'est emmanché là vont

1 aller se vendre. Pas le choix, parce que tu as des
2 termes à payer. Tu veux pas attendre, tu veux pas
3 aller sur le chômage, tu veux pas aller sur le
4 Bien-Être, ça fait qu'il y en a, ça va arriver, là.
5 Il y en a qui vont arriver, ils vont cogner à la
6 porte : « Regarde, moé, là, dis-le pas à personne,
7 t'es pas obligé de le dire à personne, mon temps
8 double tasse ça puis moé je veux travailler, je
9 veux travailler à l'année. »

10 Vous comprenez ce que je veux dire. C'est
11 là que ça s'en va. C'est vers ça. Puis à l'époque
12 c'était comme ça aussi. Parce que si c'est toujours
13 les mêmes qui travaillent qu'est-ce que vous pensez
14 qui arrive. Bien on en a qui travaillent pas, c'est
15 le Bien-Être social qui là ça sonne au... ça sonne
16 à mon bureau : « Aie, je travaille pas. » Puis ça
17 se traite de plein de marde dans la région. Ça veut
18 se taper sur la gueule justement comme on disait
19 tantôt. « Toé, t'es un liche cul, puis un ci, puis
20 un ça. »

21 (12:15:47)

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[462]** Ça fait qu'en d'autres termes, s'il y a pas
24 de structure si les travailleurs selon vous
25 toujours...

1 R. Exactement, exactement.

2 Q. **[463]** ... si les travailleurs ne se tiennent pas,
3 bien à ce moment-là il va y avoir une espèce de
4 concurrence entre des travailleurs qui vont réduire
5 leurs conditions de travail...

6 R. C'est ça.

7 Q. **[464]** ... à la baisse...

8 R. C'est ça.

9 Q. **[465]** ... pour pouvoir nourrir leurs enfants, par
10 exemple?

11 R. Éventuellement, on va se ramasser avec des coupons
12 pour aller faire l'épicerie puis aller à la
13 quincaillerie. Ça il faut éviter ça. Il faut...
14 nous autres chez nous comme ça a été spécifié je
15 pense ce matin ou hier, là. Du fait que les
16 entrepreneurs on n'en a pas qui vont à l'extérieur.
17 Il y en a un qui y a été puis il a fait faillite.
18 Du fait que les entrepreneurs vont pas à
19 l'extérieur, on est limité dans notre région. On
20 peut pas, on est vraiment limité à aller gagner
21 notre vie.

22 Les gars-là quand ils aillent travailler à
23 l'extérieur c'est : « Change ton adresse. » S'il
24 change son adresse, l'entrepreneur a pas de pension
25 à payer. Ça fait qu'on n'en a presque pas qui font

1 ça. Ça prend des gars qui sont célibataires, qui
2 vivent en appartement, il peut lâcher son
3 appartement, partir pour la ville, aller
4 travailler, là, puis se prendre un appartement, là,
5 changer son adresse, il y a pas de problème.
6 L'entrepreneur aura pas de pension à payer.

7 Mais c'est ça qui est notre problème, on
8 dirait qu'on est confiné dans notre coin, puis
9 quand l'ouvrage passe, aie, il faut qu'on la
10 prenne. Vous savez nous autres on n'est pas
11 permanent, on est cyclique. On travaille juste
12 périodiquement. Quand il y a des gros projets comme
13 ça, ça serait le temps de se mettre au monde puis
14 travailler puis se ramasser de l'argent. Mais, là,
15 comme c'est rendu, là, on travaille quatre mois par
16 année, puis c'est les gens de l'extérieur qui en
17 travaillent onze. Il y a pas de logique là-dedans.

18 Q. **[466]** Mais quand vous dites les extérieurs, on a
19 démontré dans le cadre du témoignage de monsieur
20 Comeau, il y a eu une statistique qui provient
21 d'Hydro-Québec qui disait que c'était quarante-neuf
22 (49) point quelque. On peut dire que moitié-moitié
23 les travailleurs à la Romaine à tout le moins sont
24 des travailleurs de la Côte-Nord?

25 R. C'est trente-six pour cent (36 %).

1 Q. **[467]** Trente-six (36)?

2 R. Oui.

3 Q. **[468]** Actuellement, mais dans... depuis le début?

4 R. Ben en général c'est tout le temps trente-six pour
5 cent (36 %). Les chantiers du ministère des
6 Transports depuis trois à quatre ans, si on
7 représente à peu près les gens de la Côte-Nord, on
8 représente à peu près sept pour cent (7 %) sur les
9 chantiers du ministère des Transports. Il y a pas
10 un entrepreneur de la Côte-Nord qui travaille de
11 Tadoussac à Blanc-Sablon qui travaille pour le
12 ministère des Transports sur le bord de la route,
13 depuis qu'on peut plus intervenir.

14 Q. **[469]** Qu'est-ce que vous voulez dire, je suis pas
15 certain de vous suivre?

16 R. C'est parce qu'ils amènent leur monde.

17 Q. **[470]** O.K. Vous voulez dire travailler vous les
18 gens, les travailleurs de la Côte-Nord?

19 R. Oui, les gens de la Côte-Nord, puis j'ai pas fini,
20 les mines. Les mines c'est la même affaire, à
21 Fermont, à Bloom Lake, puis au Mont-Wright, là, tu
22 avais un entrepreneur Marchand & Fils de
23 Victoriaville, trente-six (36) opérateurs, trente-
24 six (36), puis pas des douze/douze (12/12), là,
25 trente-six (36) de la grandeur du Québec. Il y en

1 avait de Gatineau, il y en avait de Hull, il y en
2 avait de la Gaspésie, il y en avait du Lac Saint-
3 Jean, de Québec, Montréal. Pas un travailleur de la
4 Côte-Nord, pas un.

5 Q. **[471]** Sur les mines, est-ce que c'est comme Hydro-
6 Québec, c'est-à-dire que l'hébergement est fourni
7 ou il faut...

8 R. L'hébergement est fourni, oui.

9 Q. **[472]** Est fourni. Donc, l'entrepreneur a pas besoin
10 de payer...

11 R. Non.

12 Q. **[473]** ... de pension, peu importe l'entreprise?

13 R. Non.

14 Q. **[474]** Et dans ce secteur-là, les mines c'est
15 industriel?

16 R. Puis si je peux compléter.

17 Q. **[475]** Oui?

18 R. Lui il voulait, moé j'étais allé rencontrer
19 Marchand & Fils puis il voulait pas nous voir là,
20 c'était clair. Je l'ai... je l'ai assez tanné qu'il
21 en a pris un puis il l'a sacré dehors au boutte de,
22 j'sais pas, deux, trois semaines en prétextant
23 qu'il fumait dans sa chambre. Il fumait d'la
24 cigarette, pas du pot, là.

25 Q. **[476]** Pourquoi il voulait pas vous voir? Est-ce

1 qu'il vous l'a dit?

2 R. Ben parce que, nous autres, là, puis je pense que

3 monsieur Marc Riverain de Raynald Côté qui m'a...

4 moi j'avais eu une poursuite avec lui, il m'avait

5 poursuivi pour intimidation, lui, il l'a dit

6 clairement à TV. Les gens de Sept-Îles, puis il

7 voulait dire les gens de la Côte-Nord, on les prend

8 pas leur c.v. parce que les gens de la Côte-Nord

9 revendiquent leurs droits puis quand tu revendiques

10 tes droits puis tu refuses de débarquer du loader

11 pour aller faire du manoeuvre, du menuisier, t'es

12 pas bienvenu dans ces entreprises-là. Tu coûtes de

13 l'argent. Eux autres, pour eux autres, ils trouvent

14 ça normal. Moé c'est pas mon créneau, moé. C'est

15 leur créneau, c'est pas le mien. Mais chez nous on

16 se respecte puis on respecte notre convention. Eux

17 autres, là, l'opérateur, là, ils le faisaient dé...

18 quand y'avait pus de loader à faire, y l'faisait

19 débarquer, ben là tu vas passer le balai dans

20 roulotte, tu vas aller me rattacher la galerie

21 après la roulotte, tu vas changer l'huile dans

22 génératrice. Ça appartient pas à mon quart de

23 métier, ça. Mais eux autres c'est comme ça qui

24 fonctionnent. Pour eux autres, un bon opérateur,

25 c'est comme ça.

1 Q. **[477]** Quand vous dites trente-six pour cent (36 %),
2 là, c'est-tu un chiffre que vous lancez comme ça ou
3 vous avez vraiment des statistiques...

4 R. C'est une moyenne à peu près depuis que le début.
5 La première année de la Romaine, on a monté pas
6 pire parce qu'il y avait pas de contracteur. Il y
7 avait monsieur Gilbert, Fernand Gilbert puis...

8 Q. **[478]** Oui, qui a ouvert le chemin de pénétration
9 bien entendu, là.

10 R. ... il a ouvert la patente puis il avait quand même
11 assez bien collaboré, là, au niveau de l'embauche
12 au début de toute.

13 Q. **[479]** On va y revenir tout à l'heure cette partie-
14 là, oui.

15 R. Bon, O.K.

16 Q. **[480]** Mais trente-six pour cent (36 %), est-ce que
17 vous avez des données écrites, des statistiques,
18 des tableaux qui j...

19 R. Oui, c'est Hydro-Québec qui a toute ça.

20 Q. **[481]** C'est Hydro-Québec qui vous donne ce chiffre-
21 là?

22 R. Ben oui. Ben c'est parce qu'eux autres ont, eux
23 autres ils savent qui qui rentre, qui qui sort. Par
24 entreprise, tu peux avoir le nombre de
25 travailleurs. Eux autres ils marquent pas d'où est-

1 ce qu'ils viennent mais ils marquent « hors
2 région », « région ». Nous autres on calcule de
3 même. Puis même qu'ils calculent Minganie. T'as
4 Minganie, région puis hors région. Puis je suis pas
5 sûr, mais ils sont capables de sortir aussi
6 autochtones.

7 Q. **[482]** O.K. On pourra peut-être aller faire des
8 vérifications parce que selon Hydro-Québec, sur le
9 site internet, c'est quarante-neuf pour cent
10 (49 %). Donc, vous est-ce...

11 R. Ça dépend qu'est-ce qu'ils calculent. Ils
12 calculent-tu le monde qui travaille dans les
13 cuisines qui sont pas syndiqués, ils calculent-tu
14 les gens dans les bureaux?

15 Q. **[483]** Non ça semble être...

16 R. Faut faire la part des choses.

17 Q. **[484]** Non, les travailleurs.

18 R. Mais ils sont capables de toute... Ils seraient
19 capables de sortir ça, là...

20 Q. **[485]** O.K. Bien on...

21 R. Y a-tu un travailleur qui travaille dans... qui
22 fait du chemin de pénétration dans forêt? Ça, il
23 est pas obligé d'être dans construction, là. Ça
24 c'est pas... Je sais pas si c'est contingenté ou
25 pas mais ça comprend...

1 Q. **[486]** Mais c'est important pour vous ça. Je
2 comprends que vous, vous travaillez dans la
3 construction...

4 R. Oui.

5 Q. **[487]** ... mais que des travailleurs hors
6 construction de la Côte-Nord travaillent, j'imagine
7 c'est aussi important...

8 R. Oui.

9 Q. **[488]** ... que des travailleurs de la construction?

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. **[489]** Donc, quand on parle de quarante-neuf pour
12 cent (49 %), ça serait pas un chiffre... Si ça
13 inclut les travailleurs hors construction, ça
14 serait un chiffre qui aurait du sens, environ que
15 la moitié des gens provienne de la région...

16 R. Ah! on peut faire, on peut se mettre entre les
17 deux, hein? On peut peut-être se mettre entre les
18 deux. Pas de problème avec ça.

19 Q. **[490]** On fera les vérifications.

20 R. En tout cas, c'est en bas de cinquante pour cent
21 (50 %). Ça a comme pas d'allure. Moé dans mon livre
22 à moé, ça a pas d'allure. J'ai précisé, les mines,
23 c'est même pas six pour cent (6 %) qu'on
24 représentait. T'avais Bloom Lake puis t'avais Mont
25 Wright. Hey! Il y avait du monde là. Il y avait

1 beaucoup de monde, là. On aurait pu aller
2 travailler là mais ils voulaient pas nous voir.

3 Q. **[491]** Il n'y a pas de règle dans le secteur
4 industriel?

5 R. Non, pas pour nous autres.

6 Q. **[492]** Parce que, pour quelle raison? Expliquez-
7 nous. Je comprends que c'est, bien, vous allez
8 m'exprimer, mais si un civil arrive sur un projet
9 industriel, ça devient pas nécessairement
10 industriel.

11 R. Quand les négociations - c'est une bonne question
12 ça. Quand les négociations se sont faites, là, à
13 l'époque que la mobilité provinciale était incluse
14 dans la convention, ça c'est ma perception des
15 choses.

16 Q. **[493]** Allez-y.

17 R. Mais d'après moé, c'est pas mal ça. T'avais les
18 gens qui négociaient, quand tu négocies puis tu
19 représentes quelqu'un ou un syndicat ou une section
20 locale qui représente quatre-vingt-douze, quatre-
21 vingt-treize pour cent (92 %-93 %) de la main-
22 d'oeuvre de son métier, il est important. Mais nous
23 autres on était des ti-culs, nous autres. On était
24 quarante pour cent (40 %). Les manoeuvres, c'était
25 la même affaire. On était disloqués. On n'était pas

1 unis. On n'était pas organisés. Ça fait que quand
2 les gens ont négocié à l'époque, on va leur en
3 enlev... moé c'est de même que ça s'est passé dans
4 mon livre à moé. On va leur en enlever à eux
5 autres, ça paraît pas. Ils peuvent pas rien faire
6 pareil, puis on va s'en donner à nous autres. C'est
7 de même que ça s'est déroulé. Parce que... puis
8 c'est logique. La mobilité provinciale s'appliquait
9 juste à nous autres à l'époque, nous autres puis
10 les manoeuvres. Les grosses sections locales, eux
11 autres, ils avaient pas de problème. Y'avait pas de
12 mobilité provinciale. Touchez-nous pas. Touchez aux
13 petits. Touchez-nous pas à nous autres. C'est pour
14 ça que moé j'ai dit, regarde, on va changer ça, là.
15 On va aller s'en chercher du membership puis on va
16 se faire respecter icitte. Puis c'est ça que ça a
17 faite.

18 Q. **[494]** Votre local sur la Côte-Nord, ça représente
19 environ combien de travailleurs?

20 R. Parce que moé je représente les opérateurs de
21 machinerie lourde et les mécaniciens de machinerie
22 lourde. J'ai à peu près, mettons, grosso modo, à
23 peu près six cents (600) membres.

24 Q. **[495]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres corps de
25 métier? Je comprends que c'est les opérateurs de

1 machinerie lourde, mais ça inclut, vous dites les
2 mécaniciens de machinerie lourde...

3 R. Il y a une différence entre les mécaniciens de
4 machinerie lourde puis les mécaniciens industriels.
5 Les mécaniciens industriels, c'est ce qu'on appelle
6 des millwrights.

7 Q. **[496]** Eux ils travaillent sur des choses qui
8 bougent pas tandis que les vôtres travaillent
9 exclusivement sur la machinerie lourde.

10 R. Sur la machinerie lourde, oui.

11 Q. **[497]** O.K. Puis dans la machinerie lourde, est-ce
12 qu'il y a différentes sous-catégories si je peux
13 qualifier ça d'ainsi?

14 R. Ben, on a les apprentis.

15 Q. **[498]** Les apprentis puis les compagnons mais je
16 veux dire, est-ce que pelle, petite pelle, grosse
17 pelle...

18 R. Non c'est le même enlignement. Ta carte, a
19 comprend, tu peux avoir toutes les équipements. Je
20 pense que c'est la machinerie ou équipement lourd,
21 ensuite de ça, t'as niveleuse, t'as... rouleau est
22 à part, pelle est à part, les tracteurs, dans
23 tracteurs t'as tracteur, loader, pépîne, épandeuse,
24 les autres sont à part.

25 Q. **[499]** Puis tout ça c'est...

1 R. C'est 320, 334 puis je pense que c'est 250 pour
2 mécanicien ou 290.

3 Q. **[500]** Parfait. On pourra y revenir tout à l'heure.
4 Vous êtes responsable, donc, de la Côte-Nord et
5 quelle sous-région? Est-ce que vous couvrez,
6 j'imagine, toutes les sous-régions de la Côte-Nord?

7 R. Oui.

8 Q. **[501]** Quelles sont-elles?

9 R. Forestville, Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-
10 Pierre.

11 Q. **[502]** O.K. Mais ça, c'est la démarcation que vous
12 vous faites mais officiellement il y a deux...

13 R. Bien c'est surtout, bien je dis ça de même parce
14 que quand je fais des réunions ou des assemblées,
15 c'est là que je les fais. On essaie de regrouper ça
16 dans les grands centres de chaque sous-région parce
17 que sans ça, ça finirait pas. Aye, on a comment de
18 kilomètres? On a un méchant bout à faire, là.

19 Q. **[503]** O.K. Donc, dans le fond, vous, vous avez
20 compartimenté votre région en ces quatre points
21 mais on s'entend qu'en vertu de l'annexe 4 du
22 règlement sur la mobilité provinciale, c'est la
23 région qu'on appelle Mingan et Saguenay.

24 R. Oui, oui, c'est ça.

25 Q. **[504]** Théoriquement c'est ça?

1 R. C'est 08, je crois.

2 Q. **[505]** C'est ça, bien qui est en sous, en deux sous-
3 régions. Évidemment...

4 R. Oui...

5 Q. **[506]** ... ça, c'est des séparations
6 administratives.

7 R. Nous autres on appelle ça Saguenay-Mingan.

8 Q. **[507]** O.K. Puis la limite est où exactement? Savez-
9 vous?

10 R. Baie Trinité.

11 Q. **[508]** O.K.

12 R. Je sais pas s'il y a quelqu'un qui connaît ça
13 icitte mais... C'est tout petit.

14 Q. **[509]** On a une carte ça fait qu'on pourra montrer
15 si c'est nécessaire.

16 R. C'est entre Baie-Comeau, excuse, c'est entre Baie-
17 Comeau puis Port-Cartier, et Sept-Îles, entre Baie-
18 Comeau et Sept-Îles.

19 Q. **[510]** Mais c'est quoi vos tâches en tant que
20 représentant syndical? Donc, là, on revient, on est
21 début deux mille trois (2003), vous débutez, c'est
22 quoi vos tâches? Bien, évidemment, vous pouvez nous
23 dire ça avec l'expérience de...

24 R. Oui.

25 Q. **[511]** ... onze (11) ans de représentant syndical.

1 R. À la base, je vais dire à la base, c'est
2 représenter les travailleurs, voir à leur santé et
3 sécurité, au respect des conventions. Avant on
4 s'occupait du placement, on s'arrangeait pour leur
5 trouver du travail, toute la patente. C'est un peu
6 ça, grosso modo, là.

7 Q. **[512]** O.K. Puis avez-vous des responsabilités? Je
8 veux dire, morales, pas morales mais des
9 responsabilités légales envers les travailleurs ou
10 par rapport à la haute direction?

11 R. Je comprends pas trop le sens de votre question.

12 Q. **[513]** O.K. Je vais la formuler différemment. Par
13 rapport à la... Là, je comprends que vos tâches
14 c'est par rapport aux travailleurs mais vous, c'est
15 quoi votre lien, si vous préférez, avec la FTQ-
16 Construction?

17 R. Bien, nous autres on fonctionne...

18 Q. **[514]** Et le 791.

19 R. Oui, bien nous autres on fonctionne, comme vous le
20 savez, la FTQ-Construction il y a dix-sept (17)
21 sections locales.

22 Q. **[515]** Oui.

23 R. On est une des sections locales qui est le 791 et
24 le 791G. Il y a le directeur Bernard Girard qui,
25 lui, a des représentants dans chacune des régions

1 du Québec.

2 Q. **[516]** O.K.

3 R. Je pense qu'on est huit ou neuf.

4 Q. **[517]** Donc, votre supérieur immédiat c'est Bernard
5 Girard?

6 R. Bernard Girard, oui.

7 Q. **[518]** O.K. Il y a personne entre vous deux?

8 R. Non.

9 Q. **[519]** Et vous, à l'autre côté, est-ce qu'il y a des
10 gens sous vous...

11 R. Oui.

12 Q. **[520]** ... hiérarchiquement parlant?

13 R. Bien là, t'as des régions qui en ont... Moé, nous
14 autres, on s'est structurés chez nous, là. Moé,
15 j'ai un exécutif pour quand qu'on a des grosses
16 décisions à prendre ou quelque chose qui est
17 vraiment trop important, je veux pas les prendre
18 seul, on se rencontre puis on décide ensemble parce
19 que ces gars-là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[521]** C'est quoi un exemple de chose importante que
22 vous avez à prendre comme décision?

23 R. Genre comme on a fait plusieurs, on a pris
24 plusieurs décisions puis on a amélioré beaucoup de
25 choses. Je peux donner comme l'horaire de travail.

1 Le 28-10 ça appartient au 791 Côte-Nord, l'horaire
2 28-10 dans la convention c'est nous autres qui l'a
3 initié, qui l'a mis au monde, qui a pondu ça.

4 (12:26:45)

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[522]** On était où avant? Avant que vous mettiez ça
7 au monde?

8 R. 54-10.

9 Q. **[523]** O.K. Puis vous pouvez nous expliquer le,
10 pourquoi vous avez fait ça?

11 R. C'est parce que, bon, bien là je vais arriver à ce
12 qu'on a fait comme organisation au début de tout
13 quand je suis arrivé en poste.

14 Q. **[524]** On va peut-être revenir sur ça cet après-
15 midi, j'ai quelques petites questions...

16 R. O.K.

17 Q. **[525]** ... parce qu'il est tout près de midi et
18 demie (12 h 30), je vais finir ces questions-là
19 puis on pourra débiter avec ça...

20 R. O.K.

21 Q. **[526]** ... à deux heures cet après-midi (14 h 00).

22 Votre exécutif est au nombre de combien?

23 R. Ça varie tout le temps parce que des fois dans
24 l'exécutif il y en a qui sont partis travailler
25 fait que, normalement, c'est, je dirais, entre cinq

1 et huit, qu'on se... Puis on essaie de prendre un
2 gars, genre, Forestville, un gars à Baie-Comeau, un
3 gars à Sept-Îles, bien, un gars, deux, trois à
4 Sept-Îles parce que le bureau chef est là, puis un
5 autre qui représente la Minganie.

6 Q. **[527]** O.K. Donc, pour avoir le pouls de la région
7 au complet.

8 R. Oui, c'est ça parce qu'on va peut-être en parler
9 plus tard, chacune des sous-régions a sa mentalité
10 puis sa façon de faire.

11 Q. **[528]** O.K. Puis quand vous dites cinq à huit, c'est
12 toujours les mêmes membres mais des fois ils sont
13 pas toujours présents ou ça peut varier aussi?

14 R. Ça peut varier. À l'occasion il y a quelqu'un qui
15 est intéressé, on vérifie. Il y en a un, des fois,
16 il y en a qui sont tannés, tu sais, ils veulent
17 pas, parce que c'est du bénévolat qu'ils font les
18 gars; ça fait que des fois ça varie, c'est comme
19 dans la sélection des délégués, j'ai entendu dire
20 que j'avais toujours les mêmes, j'en ai vingt (20),
21 vingt-deux (22) en circulation. C'est des jeunes,
22 on donne de la formation aux délégués. Moi-même
23 j'suis un formateur de délégué.

24 Q. **[529]** De délégué?

25 R. Oui. Je l'ai jamais fait parce que j'ai suivi mon

1 cours à Magog puis aussitôt que j'ai eu fini, ils
2 m'ont offert le poste de représentant à Sept-Îles.

3 Q. **[530]** Parce que vous avez jamais été délégué
4 syndical?

5 R. Oui, oui... Hum, non, j'ai jamais été délégué, non.

6 Q. **[531]** Mais vous avez votre formation? Ça prend une
7 formation pour donner un cours.

8 R. Bien encore là, c'est nous autres qui a initié, là,
9 on a starté ça puis c'est pour pas que les
10 délégués, parce que être délégué c'est pas
11 n'importe quoi non plus, il faut que tu saches où
12 est-ce que tu t'en vas, faut que tu connaittes ta
13 convention, essayer de t'organiser, là, pour
14 faire... C'est d'être capable de faire le lien
15 entre l'entrepreneur puis le travailleur. Quand le
16 délégué fait bien sa job, moé, j'ai pas besoin
17 d'aller là.

18 Q. **[532]** Qui... les gens de l'exécutif, c'est vous qui
19 les choisissez ou c'est l'exécutif qui les choisit?

20 R. Normalement, ce que tu fais... moé, ce que j'ai
21 fait en tout cas, là, j'ai pris... j'ai... quand tu
22 te promènes dans les sous-régions, tu vois à peu
23 près c'est lequel qui se démarque des autres. Ça
24 fait que tu y offres de... de... parce qu'encore là
25 c'est du bénévolat, t'sais. Tu y offres, là, puis

1 tu vois... parce que quand je fais des assemblées,
2 c'est toujours les mêmes qui... qui se lèvent
3 deboutte puis qui... ils représentent un peu leur
4 sous-région. C'est comme à Forestville, il y en a
5 un qui... ils se parlaient... il était comme le
6 leader de la gang, mais il faut faire attention
7 pour pas que ce soit un... comment je dirais ben
8 ça, un... un fêlé, là.

9 Q. **[533]** Oui. Un électron...

10 R. Ça prend un...

11 Q. **[534]** ... un électron libre, pour être plus poli.

12 R. O.K. O.K. Ça, je viens d'apprendre de quoi, là. Ça
13 fait que c'est ça, t'sais. Dans chaque sous-région,
14 on ramasse... on essaie de ramasser le leader du
15 coin qui lead pas mal ça parce que c'est important
16 quand qu'on va avoir de quoi à faire ou on va
17 rassembler les gens, ben, lui, il va être capable
18 de... de parler avec eux autres. On se tient... Là
19 c'est le fun aujourd'hui, à l'aire des médias
20 sociaux puis tout ça, on peut se communiquer quand
21 même assez rapidement parce qu'avant, on faisait
22 ça... on avait des comités de téléphone. Les gars,
23 y rentraient le soir, ils prenaient le bureau parce
24 que c'est leur bureau. Ils pognaient le téléphone,
25 puis ils appelaient tout le monde. Aye! Ça... des

1 fois, il était rendu minuit, une heure (1 h 00),
2 ils avaient pas fini là. À c't'heure, là, c'est...
3 c'est toc toc toc pac.

4 Q. **[535]** Donc, on pourrait dire que les membres de
5 l'exécutif sont nommés par l'exécutif suite à la
6 suggestion d'un de ceux-ci. Par exemple, j'ai vu un
7 tel, ça fait trois, quatre fois que je la vois, je
8 l'entends parler correctement, donc je pense qu'on
9 pourrait le mettre sur l'exécutif.

10 R. Ben, je demande... c'est ça, je dis aux gars
11 puis... parce que, moé, c'est certain qu'au début,
12 je les connaissais pas tout, puis tu vérifies
13 « ben, toé, tu le connais-tu, lui? » - « Oui, oui,
14 oui, il est pas pire, t'sais, il est bon. Il
15 défend... il défend... ben, il défend ben le coin
16 puis il fait ben sa job puis il lead pas mal. »
17 C'est beau. Ça fait qu'on va y demander, ben, des
18 fois il disait non aussi, le gars, ça l'intéresse
19 pas. C'était quand même une bonne distance
20 Forestville-Sept Îles. C'est... c'est un bon trois
21 heures, trois heures et demie, là.

22 Q. **[536]** Mais, vous, dans le fond, on appelle ça un
23 comité exécutif. Dans le fond, c'est plus vos
24 conseillers, si on pourrait dire.

25 R. Ah! Oui.

1 Q. **[537]** Parce qu'ils ont pas... ils ont pas autorité.
2 Si le comité exécutif vous dit « fais... fait pas
3 ça, monsieur... faites pas ça, monsieur Gauthier »,
4 bien, il y a toujours l'autorité morale, mais vous
5 pourriez le faire pareil, là.

6 R. Ah! Ils vont dire « fais pas ça Bernard, là ».

7 Q. **[538]** Oui, oui.

8 R. Il y a pas de « monsieur » chez nous. Non, mais
9 c'est ça, t'sais.

10 Q. **[539]** Vous me permettrez d'en avoir un ici.

11 R. On apporte le sujet. Ben, souvent on a un, deux,
12 peut-être trois sujets, on va profiter de
13 l'occasion. Même des fois aussi, un membre qui
14 nous... qui nous cause du trouble, t'sais, qu'on a
15 toujours trop de problèmes avec, soit que la
16 compagnie ça fait... si le gars, il a fait quatre,
17 cinq compagnies, puis ça marche pas... Ça, on va en
18 revenir un peu plus tard probablement...

19 Q. **[540]** Hum, hum.

20 R. ... comment est-ce qu'on a initié tout ça, là.
21 Mais, t'sais, des décisions de même, je peux pas
22 prendre ça tout seul parce que le gars va se
23 revirer de bord puis il va dire « regarde, c'est
24 toé, c'est toé, c'est toé. » Il y en a qui l'ont
25 fait, là, mais c'est un peu dans ce sens-là. Il y a

1 beaucoup d'autres choses qu'on décide ensemble, là,
2 mais c'est dans ce sens-là que c'est fait parce que
3 des décisions de même des fois, t'sais, comme je
4 disais, l'horaire où je disais « il y a un maître-
5 d'oeuvre qui vient... s'en vient dans la région, il
6 veut nous rencontrer. Il nous propose telle ou
7 telle affaire ou des consortiums se sont créés,
8 qu'est-cé que vous en pensez? » Là on rencontre
9 tout le monde parce qu'on s'entend que huit têtes
10 valent mieux qu'une, là. La décision... Puis moi,
11 après ça, s'il arrive de quoi, ça marche pas, je
12 suis capable de me revirer de bord puis dire aux
13 membres « écoutez, c'est l'exécutif qui l'a décidé
14 avec moé, je l'ai pas décidé tout seul. » En même
15 temps, je me protège comme ça, là.

16 Q. **[541]** O.K. Mais, moi, si je suis travailleur de la
17 FTQ Construction sur la Côte-Nord, ou du 791 plutôt
18 sur la Côte-Nord...

19 R. Ce serait mieux ça.

20 Q. **[542]** ... puis je veux m'impliquer, là, qu'est-ce
21 que... comment... comment je fais si je veux faire
22 partie du comité consultatif ou du comité exécutif?

23 R. Ben, ça arrive souvent, là. Il y en a beaucoup, là,
24 qui... Avant, c'était pas ça. Personne voulait être
25 délégué parce que c'était tout pêle-mêle, c'était

1 pas organisé. Là à 'c't'heure, ça fait la file, ils
2 veulent, ils veulent. Il y a des jeunes, beaucoup
3 de jeunes qui s'impliquent. Ils appellent au bureau
4 « Moé, Bernard, le prochain cours de délégués, je
5 peux-tu embarquer dessus? » - « Pas de problème. »
6 J'appelle... je pogne la secrétaire puis je mets
7 les noms. Puis quand que... quand qu'il y a un
8 cours qui vient se donner dans la région, on est
9 capable d'en passer quatre, cinq à la fois.

10 Q. **[543]** Mais, ça, c'est délégué, mais je parle au
11 niveau du comité, votre... ce que vous appelez
12 votre comité exécutif?

13 R. Ben, c'est parce que ça débouche un peu de là. Le
14 gars... normalement, dans l'exécutif, c'est des
15 gars qui ont assez d'expérience, qui ont beaucoup
16 de vécu un peu dans le syndicalisme puis dans le
17 travail de la construction dans notre métier. Ça
18 fait que le jeune, ça m'est pas arrivé encore
19 que... Ben, on en avait un un jeune, il avait...
20 Sébastien, il avait tout ben, je sais pas moé,
21 vingt-deux (22), vingt-trois (23) ans, puis il
22 s'est impliqué. Il est arrivé « puis moé,
23 j'aimerais ça puis... » - « Pas de problème mon
24 homme. » Il a même été délégué à Alouette. C'est
25 comme ça que ça fonctionne.

1 Q. **[544]** Ce que je dois comprendre, dans le fond, que
2 les membres de votre exécutif, lorsque vous avez
3 votre exécutif, ce sont des délégués?

4 R. Non, pas tout.

5 Q. **[545]** Mais, la majorité?

6 R. Non. Ben, non. Je pense que...

7 Q. **[546]** Pas nécessairement.

8 R. ... dans les huit que... que... que j'ai dans tête,
9 là, il y a tout ben... il y en a deux qui sont
10 délégués. Vous savez comme des Marco Bérubé, ces
11 affaires-là, c'est pas... ils sont pas délégués,
12 ils sont dans l'exécutif eux autres. C'est surtout
13 des gens... comme le secrétaire trésorier, c'est
14 quelqu'un qui va être habile dans l'informatique
15 puis dans les calculs, dans l'écriture, tout la
16 patente. On essaie de... d'y aller le plus
17 efficacement possible.

18 Q. **[547]** O.K. Il est midi trente-cinq (12 h 35), je
19 pense, c'est le bon moment pour prendre la pause du
20 midi. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait.

23 R. Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Gauthier, je vous rappelle que vous êtes
4 sous le même serment que vous avez prêté.

5 R. Pas de problème.

6 Q. **[548]** Merci. Votre témoin.

7 (14:09:04)

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[549]** Donc, avant de poursuivre avec le second
10 point du plan que j'avais présenté ce matin, à
11 savoir les particularités de la Côte-Nord et de
12 l'industrie, toujours selon le témoin, j'aimerais
13 qu'on exhibe, Madame Blanchette, l'onglet numéro 4
14 qu'on va déposer. C'est un peu pour compléter le
15 portrait, là, de la représentativité qu'on avait
16 débutée notamment avec monsieur Sabourin plus tôt
17 cette semaine et même je dirais la semaine passée.
18 Donc, on va les produire en liasse, ce sont, par
19 corps de métiers, la représentativité de quatre-
20 vingt-dix-sept (97) à deux mille onze (2011) où on
21 peut voir, effectivement, là, je pourrais dire, la
22 forte majorité du 791. Et si on descend
23 tranquillement, là, on voit les monteurs de ligne,
24 ce sont évidemment différents corps de métiers,
25 mais on a les corps de... les métiers, pardon, qui

1 concernent davantage, là, le local 791. Si on peut
2 descendre, donc encore la troisième page, s'il vous
3 plaît. Je veux juste voir un document à titre
4 d'exemple, mais ce sont... ceux-ci seront déposés
5 en liasse. Donc, on voit ici :

6 Nombre de conducteurs de camions selon
7 l'allégeance syndicale
8 et on peut voir FTQ. Donc, en deux mille onze
9 (2011) on a cent soixante-deux (162), alors que
10 l'International en a une dizaine; la CSN, quarante-
11 six (46) et la CSD, neuf, pour un total de deux
12 cent quarante-quatre (244).

13 Monsieur Gauthier, quand on voit ces
14 statistiques-là, je comprends que les conducteurs
15 de camion sont... sont un type de métier parmi ceux
16 que vous représentez au local 791?

17 R. À l'époque, oui.

18 Q. **[550]** Parfait. On peut peut-être, tant qu'à y être,
19 descendre, donc à la page suivante, Madame
20 Blanchette. Donc, ici, on a les opérateurs de
21 pelle, on voit qu'il y en a un peu plus ici, donc
22 en deux mille onze (2011), on est rendu à quatre
23 cent cinquante-deux (452) pour la FTQ Construction,
24 près d'une quarantaine pour l'Inter, quatre au SQC,
25 une trentaine à la CSD et la CSN s'approche

1 d'environ cent (100) membres. Qu'avez-vous à dire
2 au niveau de la représentativité, Monsieur
3 Gauthier? Parce qu'on a vu hier... pas hier, la
4 semaine passée, avec les dossiers de monsieur
5 Sabourin, que notamment de deux mille neuf (2009) à
6 deux mille douze (2012), vous êtes passé de
7 soixante-sept pour cent (67 %) à soixante-quinze
8 pour cent (75 %). Quelles sont les raisons, selon
9 vous?

10 R. On peut voir ici... entre quatre-vingt-dix-huit
11 (98), je vois ça, là, puis c'est la première fois
12 que je vois ça, là. Entre quatre-vingt-dix-huit
13 (98) puis... oui, quatre-vingt-dix-neuf (99), je
14 dirais, puis deux mille trois (2003), deux mille
15 quatre (2004), moé, j'ai arrivé en deux mille trois
16 (2003). Puis à un moment donné aussi, on est dans
17 le boutte de deux mille six (2006), premièrement
18 c'est une période de maraudage. C'est sûr que mon
19 premier maraudage quand je suis arrivé, ça... ça...
20 il y a beaucoup de membres qui ont transféré. Mon
21 premier maraudage, j'ai perdu des membres pour...
22 la raison est simple. C'est parce que j'ai... quand
23 je suis arrivé, puis j'ai... comme j'ai dit
24 d'entrée de jeu tantôt, il y en a à qui j'ai déplu
25 parce que j'ai dit que ça allait changer, des

1 choses allaient changer.

2 Q. **[551]** Et le premier maraudage, corrigez-moi, vous
3 arrivez le premier (1er) janvier deux mille trois
4 (2003), ça va être en juin ou en mai plutôt?

5 R. Les dates, je suis pas... je suis pas... je suis
6 pas trop...

7 Q. **[552]** Bien, c'est aux trois ans dans le temps?

8 R. Oui, dans le temps, c'est aux trois ans.

9 Q. **[553]** Deux mille douze (2012), deux mille neuf
10 (2009), deux mille six (2006), deux mille trois
11 (2003), c'est le calcul que je fais. Ça ferait du
12 sens?

13 R. C'est ça. Ça "fit", oui.

14 Q. **[554]** Donc, peut-être quelques mois après votre
15 entrée, première période de maraudage.

16 R. Ça a bien été. Ben, je sais pas, le maraudage était
17 déjà fait probablement quand je suis arrivé. C'est
18 quand j'ai arrivé, c'est sûr que j'ai... quand je
19 suis arrivé... on est arrivé avec nos fameuses
20 idées, là, nos... pour changer la façon de faire,
21 ça a déplu à beaucoup de monde. J'ai perdu beaucoup
22 de membership. Ça a pas été... ça a pas été une
23 année record, là. On a perdu beaucoup de membership
24 parce qu'il y en a qui étaient insultés de ça, qui
25 étaient déçus de ça puis qui étaient pas d'accord

1 avec ça.

2 Q. [555] O.K.

3 R. Ça fait qu'on voit que, par la suite, on a... on a
4 travaillé fort. On leur a démontré... les gens,
5 t'sais, ils se sont aperçus que... Écoute, on était
6 les seuls représentants dans le coin, là, les seuls
7 qui pouvaient donner le service, puis les seuls qui
8 s'occupaient des membres. Ça fait qu'il y a
9 beaucoup des membres qu'à l'autre maraudage, ils
10 ont revenu. Ça... là ça a commencé à monter, puis
11 ça a pas arrêté de monter.

12 Q. [556] Donc, vous, vous attribuez ce qu'on voit, là,
13 que ça monte de façon assez constante pour
14 atteindre quatre cent cinquante-deux (452) en deux
15 mille onze (2011). Je m'excuse, on n'a pas les
16 chiffres de deux mille douze (2012), deux mille
17 treize (2013), mais on voit clairement...

18 R. Mais, ça... ça a jamais arrêté de monter.

19 Q. [557] O.K. Et vous, selon vous, on attribue ça à ce
20 que vous allez... je veux pas la qualifier de
21 méthode... nouvelle méthode ou méthode Gauthier,
22 mais moins à la... On peut-tu utiliser le mot
23 « réforme »? À la réforme que vous avez mise en
24 place.

25 R. Oui.

1 Q. **[558]** Au niveau de la FTQ Construction...

2 R. Oui, on peut appeler ça...

3 Q. **[559]** ... au 791 Côte-Nord?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[560]** Parlez-nous de cette réforme-là, cette façon
6 de faire? Vous en avez glissé un mot avant la pause
7 du lunch.

8 R. Oui.

9 Q. **[561]** Parlez-nous exactement, qu'est-ce que vous
10 proposiez? Comment... de façon un peu plus
11 détaillé, pour bien comprendre la façon de faire?

12 R. O.K. D'abord et avant toute (sic), il fallait...
13 quand on s'était réunis, l'exécutif puis moé, on
14 avait établi qu'on allait... on s'est trouvé une
15 façon de faire, on s'est trouvé des manières de
16 peut-être innover, parce que c'était vraiment
17 désorganisé, ça avait pas... ça avait pas de sens.
18 Ça fait qu'on a décidé, on a... on va aller faire
19 des meetings. Ça a été... ça a pris beaucoup de
20 temps, ça a pris beaucoup de notre temps, puis les
21 gars qui venaient avec moé, c'était du bénévolat
22 aussi. On est allés rencontrer des gens dans les
23 régions, dans les sous-régions, pour leur expliquer
24 c'est quoi qu'on avait comme idée puis si eux
25 autres avaient des idées à nous proposer,

1 c'était... on était acheteur aussi. Mais il fallait
2 vraiment changer la façon de faire, ça avait plus
3 de sens la manière que ça se déroulait. Du fait
4 qu'on était désorganisés, tout chacun dans chacune
5 des sous-régions faisait sa loi à lui puis ils se
6 faisaient justice eux autres mêmes. Puis c'est un
7 peu à cause de ça qu'on a eu la réputation qu'on a
8 eue jusqu'à... j'espère, après ça, là, ça va être
9 terminé, là.

10 Q. **[562]** Quand vous dites « façon de faire », là,
11 c'est... donc, c'est (inaudible)?

12 R. Bien, la façon, comme j'expliquais tout à l'heure,
13 les comités de chômeurs qui débarquaient sur les
14 jobs des entrepreneurs de l'extérieur. Bien, il y
15 en avait presque pas d'entrepreneurs dans notre
16 coin, là.

17 (14:14:40)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[563]** « Après ça », après quoi? Vous dites :
20 « J'espère que ça va être terminé après ça. »

21 R. Ah! après la Commission. Après la Commission.

22 Q. **[564]** Ça veut dire que ça continue...

23 R. Bien, j'espère que...

24 Q. **[565]** ... encore pendant la Commission?

25 R. Non, j'espère que notre réputation va changer.

1 J'espère d'apporter la lumière là-dessus,
2 j'aimerais beaucoup, parce que c'est décevant.
3 C'est pas comme ça qu'on a voulu faire les choses.
4 C'est sûr qu'on a... on a... comment je dirais bien
5 ça?

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[566]** Bousculé? Mais au sens figuré, au sens...

8 R. Froissé des gens. C'est sûr qu'on a froissé du
9 monde, O.K.? C'est sûr. Mais c'était pas... le but
10 c'était pas de... de... Tout ce qui a été expliqué,
11 écoute, moé, dans mon... c'est sûr que moé, je vas
12 vous dire qu'il y a de l'exagération là-dedans, là.
13 Mais au fur et à mesure qu'on va avancer, je vas
14 réussir... je vas essayer de l'expliquer puis
15 j'espère que ça va être compris par tout le monde.
16 Parce que j'ai essayé, par le biais des médias,
17 pendant deux ans puis ça a pas marché parce que,
18 coupe au montage, fait ci, fait ça. Tu parles
19 pendant vingt (20) minutes puis ils te passent
20 trente (30) secondes. Ils passent qu'est-ce qu'ils
21 ont besoin. Ça fait que mon message a pas passé.
22 Icitte, je pense qu'il va passer. En tout cas, je
23 l'espère. C'est le but.

24 Q. **[567]** Alors, quand vous dites, juste pour
25 clarifier, là, au fur et à mesure de votre réponse,

1 quand vous dites « changer la façon de faire »,
2 c'est qu'avant c'était - excusez-moi l'anglicisme -
3 mais...

4 R. C'était le « far west ».

5 Q. **[568]** ... c'était le « free for all »?

6 R. C'était le « far west ».

7 Q. **[569]** C'est au plus fort...

8 R. Ah! oui, oui, c'était... Oui, c'est ça. Et ceux
9 qui... il se faisait des comités de chômeurs puis
10 ils imposaient, puis c'était pas toujours de la...
11 de la main-d'oeuvre qualifiée, là, on s'entend là-
12 dessus. Quand... tu sais, bien souvent... Les
13 compagnies vont être attirées par des gens qui ont
14 monté à la Baie-James, qui se sont fait connaître à
15 la Baie-James, ils les connaissent puis ils savent
16 que c'est des bons opérateurs. Par contre, quand
17 t'arrives dans une région, il y en a... je veux pas
18 dénigrer personne mais, t'sais, on est... t'en as
19 des moyens, t'en as des bons puis t'en as des...
20 des pas mal moins bons. Et aussi, notre problème,
21 c'est nos apprentis, nos diplômés. Ces gens-là,
22 oublie ça, là. Quand tu soumissionnes le plus bas,
23 t'as des pelles qui valent huit cent mille
24 (800 000), un million (1 M), c'est certain que tu
25 veux pas voir un diplômé sur ta pelle, là. En

1 partant tu penses que... t'es convaincu que ta
2 productivité sera pas là : « Il va-tu briser ma
3 pelle? » C'est sûr que c'était pas attrayant. Puis
4 pas organisé, pas structuré, on pouvait pas imposer
5 nos diplômés ou nos apprentis, ça c'était
6 impossible. Ça fait que ce qui fait que, même
7 aujourd'hui, on le vit encore, là, on n'a pas...
8 nos diplômés, on en a à la pochetée chez nous, des
9 diplômés. C'est plein. Bien là je les vois
10 emballer... emballer dans les IGA, dans les
11 Provigo. C'est pas là qu'ils sont supposés d'aller.
12 J'aimerais mieux, moé, qu'on leur donne leur
13 chance. Puis, encore là, quand les entreprises
14 auraient besoin de main-d'oeuvre, on en aurait plus
15 à fournir. Ça aiderait notre région, en tout cas.
16 Puis on empêcherait l'exil de nos jeunes.

17 Q. **[570]** Monsieur Gauthier, si on revient, là, à...

18 R. Oui.

19 Q. **[571]** ... la question que je vous posais. La façon
20 de faire...

21 R. Oui, la façon de faire.

22 Q. **[572]** ... que vous avez instaurée, donc les
23 changements, là, c'est ça qu'on veut savoir?

24 R. Oui. On s'est déplacés dans les sous-régions puis
25 on est allés rencontrer les membres, comme je vous

1 ai dit, puis on a apporté nos idées puis on leur a
2 demandé s'ils en avaient. Nous autres, on a dit :
3 « Écoutez, là il va falloir... » Parce que, moé, je
4 regardais les mines, je regardais les grosses
5 minières, ces affaires-là, ils ont un syndicat dans
6 la mine puis on n'entend pas parler de... de
7 bagarres puis de bras tordus puis de ci puis de ça.
8 L'entreprise fait de l'argent, de ce qu'on en sait.
9 Les travailleurs sont heureux, ils font de l'argent
10 eux autres aussi, de ce qu'on en sait.

11 Puis quand... moi, à mon époque, à l'époque
12 que j'étais travailleur, on était tout le temps...
13 même avec nos entrepreneurs, on était tout le temps
14 à couteaux tirés. Tout le temps. C'était la chicane
15 tout le temps. Ça fait qu'on va... on va... Moé,
16 j'ai commencé par mes membres. Parce qu'avant
17 d'aller proposer ce qu'on avait à proposer aux
18 entreprises, on va parler à nos membres, on va leur
19 demander qu'est-ce qu'ils en pensent, si c'est
20 vendeur, s'ils acceptent le tout. On a dit : « Là
21 on va commencer par se perfectionner ceusses qui
22 ont pas de talent. Ceusses qui ont des problèmes
23 personnels, boisson, drogue, quoi que ce soit,
24 thérapie, ainsi de suite, là. Puis après ça on va
25 aller... moé, je vas aller voir les entreprises

1 puis je vas leur... on va leur vendre mon idée. M'a
2 essayer de leur vendre mon idée. « Nous autres, on
3 veut faire de la coparticipation avec vous autres.
4 Si on fait de la coparticipation, là, on se
5 chicanera pas. Si t'as un problème, c'est mon
6 problème. Si... », bien, c'est mon problème, je
7 parle le représentant des travailleurs. « Si tes
8 travailleurs ont un problème, on va pouvoir vous en
9 parler puis tout le monde va être... », ça
10 marchait, c'était... Bien là je suis rendu à mon
11 résultat, m'a finir comment est-ce que j'ai
12 procédé. Chacune des sous-régions, c'est ça qu'on a
13 fait, on a tout regroupé ça, on a ramassé les idées
14 de tout chacun, on s'est en venu avec ça.

15 Après ça j'ai fait la même affaire, une
16 tournée des sous-régions, on est allé rencontrer
17 les entreprises, même les municipalités, tout le
18 bataclan, on est allé les rencontrer, on leur a
19 proposé de fonctionner comme ça. C'est sûr que
20 c'est pas tout le monde qui a voulu embarquer. Mais
21 on a dit : « Regarde, écoute, c'est ton choix. »
22 Mais moé je me disais, écoute, si... si on le
23 réussit avec deux ou trois entrepreneurs,
24 probablement qu'eux autres entre eux autres ils
25 vont se parler, ils vont dire : « Aie, finalement

1 l'idée est pas folle, t'sais, ça fonctionne, moi je
2 réussis mes contrats dans le budget, dans
3 l'échéancier. » Ça fait que c'est... c'est vendeur,
4 t'sais.

5 Q. **[573]** Et justement cette approche-là au niveau des
6 entrepreneurs, je comprends au niveau syndical,
7 vous structurez, on va travailler ensemble, ça
8 suffit d'être chacun isolé dans sa région, puis
9 d'être presque en concurrence l'un comme l'autre,
10 ça je le comprends. Ce que je veux savoir un peu
11 plus maintenant c'est au niveau des entrepreneurs,
12 c'est quoi l'entente proposée, c'est quoi le
13 « deal », comme vous dites, que vous offrez aux
14 entrepreneurs pour qu'ils puissent ultimement,
15 comme vous venez de donner comme réponse, rentrer
16 dans leur argent...

17 R. Oui.

18 Q. **[574]** ... pouvoir avoir une entreprise viable et
19 que les contrats se déroulent normalement?

20 R. Oui. O.K. Ça, j'allais... on allait voir
21 l'entrepreneur parce qu'à l'époque il y avait pas
22 la Loi 33. Ça fait que nous autres on disait :
23 « Bon, écoute, là, ce qu'on va faire, tu vas...
24 avant de soumissionner sur ton contrat », parce que
25 tout le monde était invité à soumissionner, en tout

1 cas dans notre région, parce que j'ai pas pu parler
2 aux entrepreneurs de l'extérieur, ça me concernait
3 pas.

4 On a pris tous les entrepreneurs chez nous,
5 on a dit : « Là, quand vous allez soumissionner,
6 vous pouvez nous appeler, nous demander, mettons
7 c'est à Sept-Îles, c'est à Baie-Comeau, n'importe
8 quoi ». Comme j'ai expliqué tout à l'heure. « Tu
9 nous dis comment que tu as de pelles, comment de
10 tracteurs, « graders », ainsi de suite, moi je vais
11 m'arranger pour essayer de te trouver la main-
12 d'oeuvre le plus proche possible qui coûte pas de
13 pension, la plus qualifiée possible, à compétence
14 égale, bien entendu. Parce que si je fais de la
15 coparticipation avec vous autres puis je vous
16 garantis le contrat... la réussite dans le contrat,
17 dans le budget, dans l'échéancier, bien là, il faut
18 que je fasse en conséquence que ça marche. »

19 Ça fait que c'est un peu comme ça que
20 l'approche qu'on faisait avec les entrepreneurs.
21 Puis : « Ouais, O.K., on va... on va essayer ça. »
22 On l'a essayé, on a débuté avec, je pense c'est
23 soit Équipements Lalancette ou Équipements
24 Nordiques, après ça on a déboulé, R & G St-Laurent,
25 Lalancette, Delance... bien je suis là, je vous

1 nomme des entreprises de par chez nous, là. Paul
2 Boudreault, Havre-Saint-Pierre, ainsi de suite.
3 Puis numéro 1, ça marchait, c'était numéro 1.

4 Q. **[575]** Puis c'était-tu... est-ce que vous laissiez
5 le choix aux entrepreneurs, dire : « Voici ce qu'on
6 propose, est-ce que vous embarquez? » Ou c'est
7 plus : « Voici comment ça fonctionne à partir de
8 maintenant et si vous voulez que ça fonctionne
9 bien, vous nous appelez, je vais vous trouver les
10 meilleurs opérateurs et à ce moment-là vous allez
11 pouvoir être rentable et tout. » C'est laquelle des
12 deux réalités qui...

13 R. Bien là, comme...

14 Q. **[576]** ... qui s'est opérée?

15 R. ... comme... parce que de toute façon on n'avait
16 pas, à l'époque, quand on a instauré ça, on n'avait
17 pas tellement de contrats, on s'entend là-dessus.
18 Ça a commencé avec Alouette, phase 2.

19 Q. **[577]** O.K. Là, il y avait, t'avais Équipements
20 Nordiques... bien, toutes nos entrepreneurs
21 étaient...

22 Q. **[578]** Impliqués dans Alouette?

23 R. ... dans Alouette, phase 2.

24 Q. **[579]** Compte tenu de l'envergure du projet?

25 R. Ça fait que c'était le bon moment pour passer la

1 « shot », pour expliquer, pour leur montrer que ça
2 pouvait fonctionner. Il y avait... c'est sûr qu'il
3 y avait un peu de réticence au début, à un moment
4 donné, après deux ou trois opérateurs puis là, la
5 job va ben, puis j'ai pas... C'était... là on a
6 gagné, les entreprises ont gagné des trophées,
7 entreprise exemplaire, toute la patente, Alouette,
8 phase 2. Parce que ça avait, au niveau de la santé,
9 sécurité, au niveau, t'sais, nous autres on a
10 instauré des délégués, on mettait des délégués, lui
11 travaillait avec l'entreprise puis les
12 travailleurs. Il s'occupait de la santé, sécurité,
13 de l'environnement, patati patata, les sorties, les
14 entrées des travailleurs. Ça faisait l'affaire de
15 l'entreprise, ça. Ça c'était des travaux, même pour
16 l'« overtime » on répartissait ça, on s'amanchait
17 que ce soit pas tout le temps le même qui fasse
18 l'« overtime ». On a essayé de répartir ça.

19 Ce que ça faisait, ça faisait, ça
20 réunissait les travailleurs, puis ça faisait
21 plaisir à l'entreprise, plaisir dans le sens que
22 c'était le fun de mener ça. Le contremaître, le
23 surintendant avait pas ce fardeau de tâches-là, il
24 l'avait plus en tout cas. L'histoire de répartir
25 l'« overtime », puis envoyer...

1 Q. **[580]** Ça, pour que ça marche on s'entend pour que
2 ça marche, il faut que ce soit vous, le délégué, a
3 un certain contrôle sur la main-d'oeuvre, puis
4 dire, bien ça va être lui qui va faire le temps
5 supplémentaire de façon à répartir...

6 R. Oui.

7 Q. **[581]** ... pour garder une certaine paix?

8 R. Bien ça, initialement, parce que moé à chaque
9 chantier ce que j'essayais de faire c'est mettre un
10 délégué à chaque chantier pour pas que j'aie à me
11 déplacer à toutes (sic) les chantiers. Puis le
12 délégué, moé j'allais rencontrer l'entreprise, on
13 disait : « Bon, écoute, on va vous installer un
14 délégué. » C'est sûr que les premiers contrats on a
15 mis des délégués, on les a pas fait voter. On
16 voulait être sûr que les gars savaient ce qui s'en
17 allaient, puis ils connaissaient leurs affaires.

18 Q. **[582]** Ça fait que ça c'était vos bras droits,
19 donc...

20 R. Oui, comme Jean-Yves, puis Sébastien.

21 Q. **[583]** Monsieur Bérubé?

22 R. Non, lui, Marco, non, pas à cette époque-là. Dans
23 les débuts c'était surtout comment... vu que
24 c'était à Sept-Îles, c'était surtout des gars de
25 Sept-Îles parce qu'ils étaient à proximité puis ils

1 avaient accès comme la fin de semaine, ces
2 affaires-là.

3 Q. **[584]** O.K.

4 R. Ça fait que c'est ça, moi j'allais rencontrer en
5 entreprise, le délégué, bon gars, c'est lui qui va
6 être là.

7 Q. **[585]** Juste, Monsieur Gauthier, je sais que vous
8 parlez un peu vite, je suis habitué, moi-même je
9 parle déjà assez vite, mais juste pour qu'on vous
10 suive bien. Donc, on est à Alouette, les premiers
11 chantiers, vous mettez vos délégués sur chacun des
12 chantiers de façon à savoir qu'est-ce qui se passe
13 et pour pouvoir, si on veut, mettre en application
14 la nouvelle formule de façon à assurer une
15 meilleure productivité et un meilleur
16 environnement, c'est bien ça?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[586]** O.K. Et on s'entend donc que dans ce
19 contexte-là, c'est vous qui avez un peu le dernier
20 mot, à savoir sur quel travailleur va pouvoir faire
21 tel temps supplémentaire sur telle machine?

22 R. Ah! non, pas moi, là. Le délégué.

23 Q. **[587]** Votre délégué, là?

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[588]** Mais le délégué, il...

1 R. Parce que lui, il est là, il est sur la job. Lui il
2 voit tout ce qui se passe, il voit les
3 travailleurs, il a accès aux chiffres, c'est tel
4 gars, admettons en fin de semaine passée, c'est tel
5 gars qui a travaillé, tel gars, tel gars, ou telle
6 fille, là, puis la fin de semaine qui s'en vient,
7 bien on va... C'était déjà tout organisé. Mais ça
8 prenait la personne compétente pour mettre sur la
9 machine.

10 Q. **[589]** C'est pour ça que...

11 R. On comprend que si mettons - excusez-moi - si
12 mettons il y a... t'as cinq pelles, on comprend que
13 la fin de semaine, ils en font pas travailler cinq.
14 Ils vont en faire travailler peut-être bien deux.
15 Ça fait qu'on faisait une rotation, là.

16 Q. **[590]** Votre délégué, puisqu'il est sur le chantier,
17 il est en mesure de dire, bon bien, cette fin de
18 semaine-ci, ça va être vous deux puis la fin de
19 semaine prochaine, ça sera deux autres?

20 R. À moins que le travailleur voulait pas, là. Tu
21 sais, à moins que le travailleur voulait partir
22 avec sa famille puis tout, là.

23 Q. **[591]** Bien entendu.

24 R. Ça, il y avait pas de problème. Mais c'était tout
25 le temps très, très bien ordonné. Les heures,

1 c'était égal pour tout le monde puis...

2 Q. [592] Et là, quand on parle toujours d'Alouette,
3 c'est vous qui décidiez le délé... quel délégué et
4 lui décidait à ce moment-là qui...

5 R. Bien, j'en avais pas beaucoup...

6 Q. [593] Combien environ dans Alouette?

7 R. Alouette, j'en avais, j'avais Jean-Yves Noël puis,
8 d'après moi, j'avais... j'en avais peut-être un
9 autre pour Alcotec à l'époque, je suis pas sûr,
10 peut-être bien Jocelyn Beaudin, une affaire de
11 même.

12 Q. [594] Soucy, Létourneau, est-ce qu'ils étaient là
13 ou pas?

14 R. Non, Létourneau il peut pas être délégué. Il a des
15 dossiers.

16 Q. [595] Ah! O.K. Et cette... donc, je comprends
17 qu'Alouette, c'est la première fois que vous mettez
18 en place cette façon de faire. Vous nous dites que
19 ça a bien été. D'ailleurs, on a entendu certains
20 témoins nous dire que ce chantier-là, et je vous
21 dis pas nécessairement qu'à vous, mais du moins, de
22 façon générale, ça a été de façon exceptionnelle.

23 R. Oui.

24 Q. [596] Vous êtes d'accord avec ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[597]** Vous, dans votre carrière, là, ça fait vingt
2 (20) ans que vous nous dites que vous êtes dans
3 l'industrie. Êtes-vous d'accord avec moi
4 qu'Alouette, c'est sans doute le chantier où ça a
5 roulé le mieux, du moins un chantier de... un grand
6 chantier, là. Je vous dis pas un tronçon de route,
7 là.

8 R. C'est sûr. Puis il y a une différence entre les
9 chantiers industriels et génie civil. Puis il y a
10 une différence entre les chantiers privés et
11 publics. Il y a une énorme différence.

12 Q. **[598]** C'est quoi les différences? Commençons donc
13 avec la différence entre le civil et l'industriel.
14 C'est quoi les différences qui...

15 R. C'est parce que dans le privé, je vous dirais, le
16 maître d'oeuvre dans le privé est pas obligé de
17 prendre le plus bas soumissionnaire. Il peut
18 prendre celui qu'il veut. Ça fait qu'en temps
19 normal, il va s'informer dans la région, comme moi
20 ça m'est arrivé avec le Lac Bloom. Le maître
21 d'oeuvre est descendu, a demandé à nous rencontrer
22 parce que lui il avait su que ça avait bien été
23 Alouette. Lui, il a demandé, « on aimerait ça que
24 ça se déroule pareil comme Alouette ». Bien nous
25 autres on a dit, « il y a pas de problème ». C'est

1 pas nous autres qui a demandé à les rencontrer,
2 c'est eux autres qui ont demandé à nous rencontrer.
3 On... Là ils ont demandé : « Avez-vous des
4 irritants? » Autrement dit, des entreprises
5 irritantes. « Bien, non. » Dans la région, on en
6 avait rien qu'un irritant. « Ah! oui, vous en avez
7 rien qu'un? - Oui, oui, il y en a rien qu'un. » Je
8 le nommerai pas icitte, là. Mais c'était juste
9 celui-là. Parce que lui il payait pas, il payait à
10 moitié pas, puis patati et patate-là, là. Ça, on
11 n'avait pas besoin de ça. Parce que les autres
12 étaient, déjà qu'on avait, on avait déjà commencé à
13 les rencontrer puis leur expliquer que nous autres,
14 il fallait faire sûr de respecter les règles,
15 respecter la convention. De même, tout le monde va
16 être capable d'être harmonieux sur la job. Si,
17 parce que comme j'ai dit tout à l'heure, ce qui est
18 à moé, est à moé. Ce qui est à toé, est à toé.
19 C'est écrit. C'est comme ça. Puis si tu me donnes
20 pas ce qui est à moé, bien attends-toi pas à ce
21 qu'on te donne ce qui est à toé. C'est sûr et
22 certain. Ça c'est...

23 Q. [599] Ça c'est une particularité, on pourrait dire
24 d'un chantier privé. Parce que le privé, ils sont
25 polis avec les règles d'octroi de contrats publics?

1 R. Bien non, mais on pouvait l'appliquer aussi dans le
2 public, là. Si l'entreprise collabore, c'est bien
3 certain. Mais si elle veut pas collaborer, qu'est-
4 ce tu veux qu'on fasse?

5 Q. **[600]** Mais c'est ça, sauf que dans le système
6 public, si le gagnant de la soumission,
7 vraisemblablement le moins cher, gagne la
8 soumission, à ce moment-là, vous, est-ce que vous
9 êtes en mesure de dire au donneur d'ouvrage, « non
10 je veux pas travailler avec cette personne-là »?

11 R. Non, non, non. Ça on peut pas, là. Mais non, ça a
12 été donné puis c'est le plus bas soumissionnaire.
13 C'est plate, là, on en reparlera un peu plus tard,
14 là, mais c'est ça. On est pris avec, là. Puis si on
15 est chanceux, c'en est un qui va collaborer. Si on
16 n'est pas chanceux, il collaborera pas.

17 14:27:21

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[601]** Bien, c'est plate... Déjà qu'on a en preuve
20 que sur la Côte-Nord, c'est dix (10 %) à trente
21 pour cent (30 %) de plus qu'ailleurs, là.

22 R. Je pense j'ai expliqué pourquoi tantôt, Madame la
23 Présidente, hein?

24 Q. **[602]** Oui mais c'est parce que quand vous dites,
25 c'est plate que ce soit le plus bas

1 soumissionnaire...

2 R. Bien oui, c'est parce que ça engendre... Je vous
3 dirais, Madame la Présidente, qu'à l'époque,
4 c'était quand même pas pire, parce que dans le
5 public, on avait, je sais pas si vous avez remarqué
6 mais, comme SM3, Toulnustouc, puis le début de la
7 Romaine, Manic, Baie-James, c'était pas mal
8 toujours les mêmes entrepreneurs qui travaillaient
9 sur ces chantiers-là. C'était des grosses
10 entreprises. Puis eux autres, je sais... à tort ou
11 à travers, t'sais, peut-être qu'ils... je sais pas
12 s'ils communiquaient ensemble ou ils étaient
13 arrangés ensemble, ça c'est pas mon créneau à moi.
14 Mais c'était bon pour nous autres, c'était bon pour
15 les travailleurs parce qu'on n'avait pas de conflit
16 de travail, on n'avait pas de problème avec eux
17 autres. Et c'était des grosses entreprises. Ils
18 arrivaient, ils avaient leur contrat, puis quand
19 c'était du temps double, c'était du temps double,
20 puis même que des fois... on voit plus ça asteure.
21 Avant, là, mettons on arrivait le vendredi soir ou
22 le samedi soir, parce que le dimanche, ça
23 travaillait pas tout le temps, c'est des contrats
24 de soixante (60) heures sur les chantiers hydro-
25 électriques, on arrivait le samedi soir puis le

1 surintendant invitait les travailleurs à aller au
2 bar puis il avait un « running bill » puis il
3 payait la bière aux gars. Ça, on voit plus ça, là.
4 Les partys organisés par les grosses compagnies, on
5 en profitait, on amenait nos familles, on visitait
6 le chantier, tu verras plus jamais ça, là. C'est
7 fini.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[603]** Pourquoi?

10 R. Bien, parce que c'est le plus bas soumissionnaire,
11 puis là il y en a qui jouent (sic) des petites,
12 ils font des petites jambettes pour avoir le
13 contrat, ils coupent tellement que t'as plus droit
14 à rien, il y a plus de lousse, là. C'est rendu que
15 la santé- sécurité écope de ça aussi. On va peut-
16 être le voir un peu plus tard. Mais quand t'es au
17 plus bas soumissionnaire, c'est certain qu'astheure
18 la porte est ouverte pour les entreprises dans, je
19 vais parler d'Hydro-Québec parce qu'on travaille
20 beaucoup avec Hydro-Québec puis c'est les méga-
21 chantiers, là ça arrive avec des soumissions
22 ridicules, complètement ridicules, pour avoir le
23 contrat. Mais écoute, ils veulent vivre, puis vu
24 que c'est fait comme ça, tu veux être le plus bas,
25 tu vas couper à des places que les autres coupaient

1 pas, là. Couper sur les bouteilles d'eau, couper
2 sur un paquet d'affaires, là.

3 (14:27:21)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[604]** On parle toujours dans les contrats publics?

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[605]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que avant
8 que ce soit la règle du plus bas soumissionnaire...

9 R. Non, c'était la règle du plus bas soumissionnaire,
10 excusez-moi, Madame, mais c'est parce que, avant...
11 avant, là, il y avait pas, c'était toutes les mêmes
12 compagnies. C'était des grosses compagnies, EBC,
13 Neilson Excavation, Simard-Beaudry...

14 Q. **[606]** Oui, mais ils avaient des contrats publics.

15 R. Oui, ils étaient publics, mais il y avait moins de
16 compétiteurs, si on veut, pour ces contrats-là. Ça
17 fait qu'eux autres, on n'avait jamais... c'était
18 tout le temps les mêmes compagnies, tout le temps
19 les mêmes travailleurs, pratiquement tout le temps.

20 Q. **[607]** Mais vous réalisez que les partys ou, enfin,
21 les... avec les familles et tout ça, vous réalisez
22 que c'était tout le temps sur le bras du
23 contribuable?

24 R. Non, je m'excuse, là, c'est l'entrepreneur qui
25 payait ça.

1 Q. [608] Oui, mais l'entrepreneur, lui, sa facture...

2 R. Bien là, lui, non, non, il facturait pas les
3 partys, voyons, Madame la Présidente. Je me
4 rappelle à SM3, EBC, Spie, c'est une multinationale
5 de la France, ils avaient descendu des caisses de
6 bouteilles de vin, moé, c'est pas... c'est la
7 multinationale qui a payé ça parce qu'il était en
8 avance sur son contrat, ça allait très bien. Il
9 avait le goût de nous gêner, comme je dirais, là.
10 Mais c'était pas sur le bras de l'entrepreneur, là.
11 Puis les contrats...

12 Q. [609] Bien, si c'était pas sur le bras de
13 l'entrepreneur...

14 R. Pas de l'entrepreneur, excuse, du donneur
15 d'ouvrage. Excusez-moi.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. [610] Mais, Monsieur Gauthier, dans le fond, ce que
18 veut dire Madame la Présidente, c'est qu'on
19 s'entend que contre ces avantages-là il y a un coût
20 rattaché à ça et, nécessairement, lorsque le... pas
21 le donneur d'ouvrage, pardon, l'entrepreneur va
22 faire sa soumission, bien dans sa marge de profit
23 il va peut-être prévoir certains, une marge...

24 R. Peut-être.

25 Q. [611] ... bénéficiaire plus grande pour pouvoir

1 s'assurer du bonheur des travailleurs, on pourrait
2 dire.

3 R. Peut-être. Mais il y a une chose qui est sûre puis
4 il y a une règle qui est indéniable, un travailleur
5 heureux est un travailleur productif. Un
6 travailleur malheureux, ça va pas ben.

7 Q. **[612]** Il peut y avoir ça également. Tantôt vous
8 nous parliez, avant que vous arriviez, qu'il y
9 avait beaucoup de chicane, que les travailleurs et
10 les entrepreneurs étaient à couteaux tirés. C'était
11 quoi les sujets de controverse ou de chicane, si on
12 veut...

13 R. Bien, comme j'ai...

14 Q. **[613]** ... entre un entrepreneur? C'est-tu en
15 rapport, est-ce que c'est seulement l'application
16 des conventions collectives ou...

17 R. Ah non! Mais c'est l'embauche, c'était le « free
18 for all », c'était au plus, je sais pas
19 l'expression « (inaudible) à donner » je sais pas
20 trop, là, c'est... les gars se vendaient puis là,
21 quand un... un groupe d'individus entendait parler
22 qu'un autre groupe avait été se vendre, il avait
23 vendu ses conditions de travail, la marde pognait
24 dans les tavernes, c'était pas trop long, là, c'est
25 sûr et certain.

1 Q. **[614]** Vous avez un exemple, vous nous avez raconté
2 sur comment avant c'était, je réutilise
3 l'expression « free for all », que c'était un peu
4 libre avec quelqu'un qui carrément s'est
5 approprié...

6 R. Une job.

7 Q. **[615]** ... une job, peut-être nous expliquer...

8 R. O.K.

9 Q. **[616]** Illustrer, si je peux m'exprimer ainsi...

10 R. Ça explique bien...

11 Q. **[617]** ... la dynamique qu'il peut y avoir.

12 R. Ça explique bien comment est-ce que c'était à
13 l'époque. À Havre-Saint-Pierre, un opérateur de
14 pelle, une entreprise de l'extérieur, je me
15 rappelle pas du nom, Aurèle quelque chose, une
16 entreprise de (inaudible) Havre-Saint-Pierre puis
17 comme souvent ça arrivait, l'entrepreneur a arrivé
18 avec son monde puis le gars, puis c'est un bon
19 opérateur de pelle, là, il est arrivé avec son 12,
20 il a cogné dans la vitre de la porte avec le canon
21 « Toé, tu débarques, moé j'embarque », le gars a
22 débarqué, l'opérateur de pelle a embarqué dans la
23 pelle, il a mis le 12 aux côtés de la pelle, il a
24 opéré un peu, le contremaître est arrivé « Qu'est-
25 ce tu fais là? » le gars a sorti son spécimen de

1 chèque, il dit : « Tu déposeras ça là-dedans. » Le
2 gars a continué à travailler puis il a fait la job
3 au complet. Il était bon, le gars, c'est un bon
4 opérateur de pelle, là.

5 Q. **[618]** Puis cette histoire-là c'est...

6 R. C'est sûr que c'était... Je vous parlais du far
7 west tantôt, c'était ça, là. À coup de bâton, puis
8 à coup de ci, puis à coup de ça, puis les « pick-
9 up » virés à l'envers puis les gars se faisaient
10 sortir des pensions, c'était un peu ça qui a fait
11 notre réputation, là.

12 Q. **[619]** Si on revient à l'intervention précédente,
13 lorsque vous nous disiez, donc, que vous êtes pas
14 en mesure dans des contrats publics de bloquer des
15 entrepreneurs mais dans des contrats privés il peut
16 arriver qu'un donneur d'ouvrage vous rencontre. Je
17 pense qu'il y a eu une situation semblable au lac
18 Bloom en septembre deux mille huit (2008). Je sais
19 pas si c'est l'entreprise que vous parlez, je vais
20 utiliser les initiales RC inc., je sais pas si...

21 R. Non, initialement le donneur d'ouvrage c'était
22 Consolidated Thompson.

23 Q. **[620]** Oui, ça j'en conviens mais il a voulu donner
24 un contrat à, bien, RC inc.

25 R. Oui.

1 Q. **[621]** Et vous étiez pas...

2 R. Là, nous autres, ça a été fini, on a coupé les
3 ponts parce que le fameux RC inc., il était... ça
4 c'était une compagnie qui était en faillite, que...
5 la compagnie que je voulais pas nommer tantôt,
6 quand il a vu qu'il pouvait pas soumissionner dans
7 ce... dans ce contrat-là, a acheté l'entreprise qui
8 était sur le bord de la faillite puis il a
9 soumissionné avec le nom, c'était pas le même nom.
10 Ça fait que tout le monde s'est fait avoir, autant
11 le donneur d'ouvrage que nous autres, là. Ça fait
12 que lui a passé là-dedans puis là ça a été... ça a
13 été fini. Tout le monde a descendu de là, les gens
14 de la Côte-Nord, on voulait pu rien savoir. Il
15 prenait du monde partout puis il les traitait
16 comme... il traitait comme du poisson pourri, là.
17 Il les payait à moitié pas.

18 Mais les gens... quand t'appelles du monde,
19 mettons de la Gas... parce que, la Gaspésie, ils
20 crèvent de faim beaucoup eux autres aussi, là. Ça
21 fait qu'il en appelait là puis il pouvait jouer
22 avec les conditions de travail des gars. Ça, des
23 cas... on en a en masse des cas comme ça, des
24 exemples.

25 Q. **[622]** Dans le cas qu'on parle ou dans les cas...

1 les autres exemples donc, s'il y a un entrepreneur
2 qui fait pas votre affaire, à ce moment-là, le mot
3 d'ordre c'est : « On va pas travailler là »?

4 R. Quand on dit « fais pas mon affaire », c'est parce
5 qu'il fait pas l'affaire des gens que je
6 représente.

7 Q. **[623]** C'est ça. Quand je dis « fais pas votre
8 affaire » c'est que vous jugez qu'il n'est pas bon
9 pour les travailleurs ou il ne respecte pas
10 certains (inaudible)?

11 R. J'ai pas eu besoin de juger bien, bien longtemps.

12 Q. **[624]** Non?

13 R. Ah! non, quand ça a été fini... Parce que là, nous
14 autres, quand l'entreprise qui était là au début,
15 elle, elle a fini son contrat, elle est descendue.
16 Je pense c'est arrivé après les fêtes, une affaire
17 de même. C'est lui qui a pogné l'autre contrat, on
18 a jamais été rappelés. Il a appelé son monde
19 puis...

20 Q. **[625]** Ah! il vous a même pas appelé?

21 R. Non, non, non. Non.

22 Q. **[626]** Donc, il y a personne de la (inaudible)...

23 R. Bien, il m'aimait pas, je... l'entreprise que je
24 disais tantôt, que je voulais pas nommer, lui, on
25 avait pas d'affinité avec, là. C'était... bien, là

1 il a fait faillite, là. C'était des réclamations à
2 la CCQ puis des réclamations, des réclamations.
3 Puis quand on va en réclamation c'est plate aussi,
4 là. C'est bien beau que la CCQ veut faire sa job,
5 elle veut nous aider, là, mais quand t'as des
6 réclamations contre des entreprises comme ça... ils
7 retardaient le processus, ils retardaient, ils
8 retardaient jusqu'à tant que la Commission propose
9 un règlement à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) :
10 « Bingo, j'accepte, j'ai rien perdu, là. » Mais,
11 nous autres, on a perdu par exemple. Tu sais, la
12 CCQ ramasse son argent, mais le travailleur l'a
13 pas, lui.

14 Q. **[627]** Dans le même cas dont on discute
15 présentement, s'il vous avait appelé en disant :
16 « Écoutez, Monsieur Gauthier... », il vous a peut-
17 être appelé Bernard, mais là vous comprendrez que
18 je vais vous appeler Monsieur Gauthier. « Monsieur
19 Gauthier, j'aurais besoin de cinq opérateurs. Vous
20 lui auriez dit, parfait, je vous envoie le meilleur
21 - ou - Parfait, je vous envoie mes fonds de baril -
22 ou vous lui auriez plutôt dit - Oubliez-moi »?

23 R. C'est la première fois que je me fais poser cette
24 question-là puis je l'imagine pas. Il voulait rien
25 savoir de nous autres. Il m'aurait pas appelé,

1 c'est sûr. Comme je vous ai dit tout à l'heure,
2 c'est... c'est un... l'entreprise qu'on voulait pas
3 voir, qu'on aime pas travailler avec... parce qu'il
4 nous respecte pas, là, lui, il a acheté cette
5 compagnie-là. Ça fait qu'on savait bien, par la
6 force des choses, qu'il y avait rien à faire avec
7 ça, là. Lui, il pouvait appeler les membres, par
8 exemple. Il pouvait appeler... il en a monté deux,
9 trois, je pense, ils ont redescendu ça pas été
10 long. Mais il avait la liberté de les appeler. Il y
11 a pas de problème avec ça.

12 Q. **[628]** Puis, vous, est-ce que vous le disiez à vos
13 membres : « Si lui vous appelle faites attention à
14 lui parce que... »

15 R. Oui. Oui, oui.

16 Q. **[629]** « .. c'est un tout croche »?

17 R. Bien, je dis au membre : « Écoute... » Parce que le
18 membre m'appelait. On avait notre processus, qu'on
19 avait notre... comme on a dit tantôt, notre...

20 Q. **[630]** Votre système... on va les appeler « les
21 systèmes Gauthier », là, ou...

22 R. C'est mieux que « la clause Rambo ».

23 Q. **[631]** Oui, c'est ça, c'est un peu plus...

24 R. Nous autres, le gars, il appelait : « Bernard, ça
25 dérange-tu? - Non, non, regarde, il faut que tu

1 gagnes ta vie, vas-y. Par contre, moé, s'il
2 t'arrive une " bad luck ", demande-moi pas d'aller
3 t'aider. Je va pas me mettre le nez, c'est des
4 poursuites puis des ci puis des ça qui vont
5 débarquer. - Bien, pas de trouble », il partait
6 puis... Il y en a qui ont fait deux, trois « runs »
7 puis... Bien, là, ça a changé de contrat, ça... à
8 un moment donné il y avait plus personne de la
9 Côte-Nord, là. Il y en avait peut-être bien quatre,
10 cinq sur la totalité.

11 Q. **[632]** Si on revient à Alouette. Excusez-moi, on
12 revient souvent, mais... la richesse de vos
13 réponses m'incite à revenir sur certains éléments
14 factuels. Si on revient à Alouette. Il est arrivé,
15 cependant, un incident à Alouette, qui impliquait
16 l'entreprise, la Carrière Marconi...

17 R. Oui.

18 Q. **[633]** ... qui respectait peut-être pas, selon vous,
19 certaines clauses de la convention collective...

20 R. Oui.

21 Q. **[634]** ... et, à ce moment-là, ça vous a mis en...
22 devant la situation où vous deviez agir pour
23 pouvoir faire valoir vos droits. Expliquez-nous ça.

24 R. Oui. Je sais pas si je va m'éloigner un peu,
25 mais...

1 Q. **[635]** On reviendra, au pire.

2 R. O.K. Ce qui était arrivé c'est que... la Carrière
3 Marconi c'est un concasseur, ils cassaient de la
4 pierre pour la... le contrat Alouette phase 2. Puis
5 il avait, je pense, une affaire comme pas loin d'un
6 million (1 M) de mètres cubes à sortir, en ballast,
7 en deux pouces et demi, en trois quarts. Ça fait
8 que là les gars me disaient : « Bernard, les gars
9 qui sont là, c'est des gars qui ont pas de carte »,
10 puis c'est ci puis c'est ça. C'est ça, on a
11 débarqué, je suis allé voir puis, effectivement,
12 c'était des gars qui avaient pas de carte. On se
13 connaît pas mal tous dans ce coin-là, c'était des
14 gars... des gars que je connaissais, là, de Port-
15 Cartier. Ça fait que je suis allé à la CCQ, j'ai
16 demandé à la CCQ, j'ai dit : « Bon, bien, là il
17 faut aller voir là-bas parce qu'il y a des gars pas
18 de carte. C'est du travail au noir. Ça nous
19 appartient. » La CCQ est allée, ils ont vérifié,
20 effectivement, on avait raison, les gars avaient
21 pas de carte, mais ils pouvaient pas dire si
22 c'était assujetti ou non assujetti. Parce que...

23 Q. **[636]** Pour quelle raison ils...

24 R. Parce qu'ils avaient besoin des contrats. Parce
25 qu'on... dans le concassage, si plus que cinquante

1 pour cent (50 %) de ton contrat est alloué à la
2 construction, ça va être réputé construction, ça va
3 être assujetti. Si c'est moins, bien là, ça va
4 être... comme mettons s'il y a plus de matériel qui
5 va aux citoyens, aux commerces, n'importe quoi qui
6 a pas rapport à l'industrie, là c'est pas
7 construction, mais nous autres on le savait bien
8 que ça allait à la construction. Ça fait que la...
9 je rappelle le directeur à l'époque de la CCQ,
10 Daniel Blouin, je l'appelle, je dis : « Daniel »,
11 parce qu'on avait une belle relation avant... avant
12 avec la CCQ, puis tout ça, puis on communiquait...

13 Q. **[637]** Avant quoi?

14 R. Avant la Loi 33 puis que j'oserais dire que madame
15 Thériault a débarqué Diane Lemieux, là. On avait
16 une belle relation avec la CCQ, on se communiquait
17 les informations, c'était vraiment, ça marchait. On
18 se transférait l'information, O.K. telle place.

19 Q. **[638]** Vous marchiez main dans la main?

20 R. Parce qu'eux autres, il faut comprendre qu'ils ont
21 des inspecteurs, mais ils en ont pas, mettons,
22 parce que la région est vraiment grande, puis moi
23 j'étais payé pour ça me promener d'un chantier à
24 l'autre puis aller vérifier.

25 Q. **[639]** Monsieur Gauthier, je vous arrête un instant,

1 quand... avant est-ce qu'on pourrait dire vous
2 travailliez main dans la main, puis maintenant la
3 situation est...

4 R. C'est terminé, on peut plus.

5 Q. **[640]** ... c'est fini?

6 R. On peut plus.

7 Q. **[641]** Donc, depuis le départ de monsieur Ménard et
8 la... on pourrait l'appeler sans rentrer dans les
9 détails, de la réforme à la CCQ?

10 R. Bien vous savez, moé je peux pas dire comment que
11 ça se déroulait en ville, mais dans nos régions,
12 moé dans ma région-là, il y a un bureau à Baie-
13 Comeau, puis un à Sept-Îles. Puis c'était vraiment,
14 employé l'expression, c'était trippant en
15 tabarouette. On pouvait se communiquer des
16 informations, on se tenait vraiment au courant de
17 tout, puis on était « up to date », là.

18 Il y a pas grand entrepreneur qui pouvait
19 arriver puis essayer de nous en passer, là, parce
20 qu'on faisait pas la job à leur place, on s'est
21 entendu qu'on allait pas se déplacer avec eux
22 autres pour pas se présenter avec eux autres, parce
23 que c'est pas. Si je suis FTQ puis le CSN me voit
24 aller avec l'inspecteur, c'est sûr qu'il aimerait
25 pas ça, là, mais ça c'était établi. Mais on

1 s'informait. On se transmettait de l'information,
2 puis c'était vraiment, c'était bon. Le travail au
3 noir je vais vous dire à un moment donné il y en
4 avait presque plus chez nous. Mais, là, on peut
5 plus se parler. Ça fait que...

6 Q. **[642]** Pourquoi il y en avait plus selon vous?

7 R. Du travail au noir?

8 Q. **[643]** Vous dites, oui, pourquoi il y en avait plus,
9 à cause de votre collaboration avec la CCQ?

10 R. Bien oui, parce que nous autres on... le
11 travailleur constate des faits, on se connaît pas
12 mal toute dans cette région-là. Si tu voyais
13 quelqu'un, je l'ai jamais vu sur aucun chantier.
14 Là, le travailleur t'appelle : « Tu pourrais-tu
15 venir vérifier », parce que lui avait pas
16 l'autorité de le faire, moi je l'avais. Ça fait que
17 j'allais ou si j'étais à l'extérieur, j'appelais
18 la... le chef inspecteur.

19 Q. **[644]** De la CCQ?

20 R. De la CCQ. Lui transmettait l'information à un
21 enquêteur puis il faisait ça, là, je vous dis ça se
22 faisait dans l'heure qui suivait. Il me relâchait
23 un coup de fil, c'est beau, il nous le confirmait
24 par papier, votre plainte s'est avérée fondée. J'en
25 ai, j'en ai, j'en ai une pile. Ça c'est de

1 l'argent, c'est toute de l'argent qu'on a sauvé,
2 l'argent au noir.

3 Q. **[645]** Mais qu'est-ce qui a changé, je comprends
4 qu'il y a eu certains changements?

5 R. Bien on peut plus parler avec eux autres. On peut
6 plus, c'est terminé. On peut plus connecter avec
7 eux autres. Ils se sont faits dire par leur
8 directeur dans chacun des bureaux régionaux :
9 « C'est terminé. » La relation avec les agents
10 d'affaires, c'est oubliée ça, ça marche plus. Ça je
11 le sais pas pourquoi, puis je sais pas comment,
12 mais on aurait dû, il me semble que les bureaux
13 régionaux auraient dû être consultés là-dessus, ils
14 l'ont pas été.

15 Q. **[646]** O.K. Donc, si on revient, on était à la
16 Carrière Marconi, vous avez un constat qu'il y a
17 des gens...

18 R. Oui.

19 Q. **[647]** ... qui semblent pas avoir de carte qui
20 travaillent là, on vous appelle à la CCQ, ils ne
21 peuvent pas aller vérifier, parce qu'ils n'ont pas
22 les contrats, ensuite.

23 R. C'est ça. Moi j'appelle monsieur Blouin, je
24 l'appelais par son petit nom, Daniel. On se connaît
25 pas mal toute là-bas aussi, là. Je dis : « Daniel,

1 finalement? » Il dit : « Oui, mais là j'ai pas le
2 contrat. » « Comment tu as pas le contrat, va le
3 chercher le contrat » « Bien, il dit, je peux pas,
4 j'ai pas l'autorité. » « Mais comment tu as pas
5 l'autorité, envoie la police. » « Je peux pas »
6 « Bouge pas, on va t'arranger ça. » Je vais
7 décoller, j'ai envoyé cent (100), cent cinquante
8 (150) gars, ils sont allés, ils ont arrêté la job,
9 là, le monsieur, il s'appelait monsieur Fréchette,
10 Hervé Fréchette. Il m'appelle : « Bernard, de quoi
11 qui se passe? » « Hervé, j'ai dit, la CCQ t'a
12 demandé un contrat. » « Oui, oui, mais je suis pas
13 obligé. » « Regarde, moi c'est pas compliqué, si tu
14 envoies pas le contrat, la carrière elle repart
15 pas. » Daniel Blouin m'a appelé cinq minutes après.
16 La police était là à côté de moi. « C'est beau,
17 Bernard, je sais pas comment tu as fait, je l'ai le
18 contrat puis c'est construction. Merci beaucoup.
19 Bonsoir » Tout le monde s'en va chez eux. C'est
20 arrivé à maintes et maintes reprises. C'est arrivé.

21 Q. **[648]** Qu'est-ce qui est arrivé à maintes et maintes
22 reprises?

23 R. Bien des situations comme ça que les entreprises
24 voulaient pas collaborer à l'émission des contrats,
25 à ci ou à ça. La CCQ était limitée dans ses

1 pouvoirs. Puis ça, on a fait la job à leur place,
2 c'est toute.

3 Q. **[649]** Et donc, vous êtes conscient qu'en agissant
4 de la sorte vous respectez pas nécessairement les
5 lois?

6 R. Oui.

7 Q. **[650]** Mais vous l'avez fait...

8 R. Oui.

9 Q. **[651]** ... pour quelle raison?

10 R. Bien faire travailler notre monde. Nous autres on a
11 besoin de travailler pour gagner nos pensions.

12 (14:42:56)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[652]** Et pourquoi les compagnies refuseraient-elles
15 de remettre les contrats?

16 R. Bien parce que lui ça lui coûte moins cher, la
17 main-d'oeuvre il peut la payer à... quand c'est
18 hors construction, quand il paie les gars hors
19 construction, il peut payer à douze, treize
20 piastres (12-13 \$) de l'heure au lieu de payer
21 convention. C'est juste ça. Il y a pas... parce que
22 dans une convention, dans nos conventions on a des
23 critères, on a des choses à respecter, les
24 « breaks », les ci, les ça. Tandis que ces gens-là
25 étaient à douze piastres (12 \$) de l'heure au lieu

1 d'être à vingt-sept (27), vingt-huit (28), vingt-
2 neuf (29), trente (30). C'est là la différence.
3 Mais on savait bien nous que la pierre il allait la
4 vendre à un sous-traitant qui allait travailler sur
5 le chantier Alouette. La pierre va à la
6 construction. Lui, il a la discrétion puis il a la
7 liberté de la vendre construction, sa pierre. Il
8 est pas obligé de le dire au sous-traitant, là,
9 qu'il l'a cassée hors construction, vous comprenez?
10 Ça fait que ça lui fait de l'argent en tabarouette,
11 ça lui fait un beau motton à la fin de la « run »,
12 là. Puis nous autres, bien moi comme je vous dis,
13 là, nous autres nos fonds de pension on les gagnera
14 pas hors construction, là. Ma retraite, je vais la
15 prendre en travaillant dans construction, pas hors
16 construction.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[653]** Parce que hors construction, on déclare pas
19 ses heures à la CCQ...

20 R. Non.

21 Q. **[654]** ... puis on accumule pas d'avantages...

22 R. Non, d'avantages sociaux, la médic puis tout ça,
23 là. Nos assurances-maladie puis tout, là.

24 Q. **[655]** Quand vous dites, on l'a faite, puis on l'a
25 refaite, puis on l'a faite, là, cette façon de

1 faire là, dans quel contexte vous l'avez fait? Vous
2 l'avez fait lorsque la CCQ disait, se disait
3 impuissante pour agir?

4 R. Oui.

5 Q. **[656]** Dans quelle autre circonstance est-ce que
6 vous l'avez faite, puisque certains témoignages
7 sont venus dire que vous avez peut-être agi de
8 cette façon-là aussi lorsqu'un employeur, un
9 entrepreneur, pardon, fait à sa tête puis il
10 débarque avec cent pour cent (100 %) par exemple de
11 gens de sa région et arrive sur un bout
12 d'autoroute, pardon, il commence avec ses gens, et
13 se met...

14 R. O.K. Moi, ma façon de procéder...

15 Q. **[657]** Juste me laisser terminer...

16 R. Excuse, excusez.

17 Q. **[658]** ... à faire ses travaux. Est-ce que ça c'est
18 arrivé aussi?

19 R. Oui, oui. La façon de procéder c'était...

20 Q. **[659]** Expliquez-nous ça comment vous procédez.

21 R. ... nous, quand on... quand l'entrepreneur appelle
22 pas, comme j'ai dit tout à l'heure, cogner à la
23 porte, respecter, il dit gars, on s'en vient
24 travailler icitte, on peut-tu s'entendre sur le
25 pourcentage de main-d'oeuvre, ainsi de suite. Ça

1 fait que c'était pas fait. Les travailleurs
2 m'avisait parce que on peut pas savoir tous les
3 contrats qu'il y a. C'était surtout au niveau du
4 ministère des Transports. Là moi, ma tâche à moi
5 c'était de débarquer là, aller carter les gens,
6 voir leur provenance, s'ils avaient des cartes de
7 compétence adéquates, mais surtout la provenance
8 parce que moi après ça, je... parce que les gens,
9 c'est bien sûr que les gens, je suis leur
10 représentant. Je suis censé leur trouver de
11 l'ouvrage.

12 Ça fait que moi je suis mandaté, j'ai
13 l'autorité, bien pas l'autorité, mais le... bien
14 l'autorité d'aller voir les cartes, ce que les
15 travailleurs ont pas le droit de faire. Ça fait que
16 je vois les cartes, après ça moi je ramène ça chez
17 nous, à mon bureau, là j'avise les personnes qui
18 m'ont appelées, bon écoute, là je suis allé voir,
19 il veut pas engager du monde de la place. Il veut
20 rien savoir, il a son monde puis il veut faire sa
21 job. Là le comité de chômeurs montait, le comité de
22 chômeurs débarquait, allait chercher la job. J'ai
23 fait vite, là, mais...

24 Q. [660] Mais on va décortiquer un peu.

25 R. C'est ça que ça veut dire.

1 Q. **[661]** On va faire l'affaire en...

2 R. Oui bien, ça on va sûrement en reparler tantôt avec
3 monsieur Savard puis tout ça, là.

4 Q. **[662]** Bien on peut déjà en parler. Juste le
5 principe, après ça on ira avec des exemples,
6 vraisemblablement, là, après la pause ou peut-être
7 plus demain. Mais je veux comprendre la façon de
8 faire...

9 R. O.K.

10 Q. **[663]** ... parce qu'on s'entend que vous changez pas
11 la façon de faire à toutes les fois, là, je veux
12 dire...

13 R. Non, non, non, non.

14 Q. **[664]** ... c'est une façon de faire.

15 R. Un modus operandi c'est comme ça qu'on dit?

16 Q. **[665]** Modus operandi, oui.

17 R. Pas trop?

18 Q. **[666]** C'est quoi un comité de chômeurs?

19 R. Bien c'est des travailleurs qui sont sur le chômage
20 ou le bien-être social, qui se réunissent quand il
21 y a une situation comme ça puis où est-ce qu'il y a
22 possibilité d'avoir emploi, mais qu'ils ont pas
23 accès.

24 Q. **[667]** O.K. Donc ça va de la même façon, bref des
25 membres du 791 qui travaillent pas?

1 R. Non, non, non. Ça c'est vrai, faut corriger le tir.
2 C'est tous les métiers confondus parce que les gens
3 s'entraident chez nous, entre eux autres. Parce que
4 si ça aurait été juste les opérateurs dans un petit
5 coin qu'il y a pas beaucoup d'opérateurs, ça aurait
6 pas eu d'impact. Tout le monde s'entraidait. Des
7 fois c'était pour des menuisiers, c'était pour des
8 manoeuvres, des opérateurs, ainsi de suite.

9 Q. **[668]** Avez-vous par exemple, un arpenteur de la CSN
10 dans le comité de chômeurs?

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[669]** Donc il y a tous les corps de métier, tous
13 les syndicats?

14 R. Tous les syndicats.

15 Q. **[670]** Mais on s'entend que la majorité ou du moins
16 le coeur, c'est des gens du 791?

17 R. Bien à cause de la représentativité.

18 Q. **[671]** O.K. Puis de la nature du métier et seulement
19 du nombre effectivement.

20 R. Oui.

21 Q. **[672]** Donc là vous, vous les contactez. Est-ce que
22 ça a un effet, j'oserais pas dire pyramidal, mais
23 un peu...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[673]** ... chaîne téléphonique, c'est-à-dire vous,

1 vous appelez par exemple cinq délégués qui eux
2 appellent dix personnes chacun? Qui appellent...

3 R. Non, excusez-moi, j'appelle pas des délégués.
4 J'appelle... Parce que les personnes qui m'ont
5 communiqué l'information à l'effet qu'il y avait un
6 contrat là, avec un entrepreneur, tel entrepreneur
7 là, c'est à lui que je transmets l'information.
8 Asteure, lui, dans son village, dans son coin,
9 poigne le téléphone puis il appelle tout le monde.
10 Ça faisait longt... Moi quand je suis arrivé en
11 tout cas, il y avait déjà des listes de noms entre
12 eux autres, ils se connaissent tous. Ça fait que tu
13 pouvais appeler, ils pouvaient... admettons dans
14 chaque village, tu en sors dix là, des petits
15 villages alentour, là, des petits villages de deux,
16 trois cents (200-300) âmes, là, ça se réunissait
17 tous, genre... Un exemple, Forestville. Ça se
18 réunissait à la chose... Ultramar, là, parce qu'il
19 y a un truck stop, là, puis il y a un McDo...

20 Q. **[674]** Oui, oui, oui.

21 R. C'est une belle place, il y a un grand parking lot,
22 les gars se rencontrent là, ils attendent là puis,
23 quand ils sont tous réunis, on part à l'autre bout
24 puis on s'en va à l'autre bout. Dans le temps, ça
25 se faisait comme ça, tout seul. C'est sûr que moi,

1 j'ai chapeauté ça. Moi, les comités de chômeurs, je
2 les organisais. Bien moi, puis les autres aussi
3 quand ça... ça dépendait qui qui était là, là.

4 Q. [675] Et vous (inaudible).

5 R. Ça pouvait être les représentants des manoeuvres,
6 les représentants de...

7 Q. [676] O.K.

8 (14:48:02)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [677] Quand vous dites, on partait, là, puis ça a
11 l'air rien, comme ça, là, quand vous dites, on se
12 réunissait puis on partait à l'autre bout, là, vous
13 vous en alliez faire de l'intimidation, là?

14 R. On peut l'interpréter comme ça Madame la
15 Présidente. On peut interpréter ça comme de
16 l'intimidation. Asteure, l'intimidation c'est quoi?
17 Ça part où? Ça arrête où? Je le sais pas. Mais
18 c'était une coutume à l'époque, c'était une
19 culture. Quand je suis arrivé, comme je vous ai dit
20 d'entrée de jeu à matin, on a essayé, on a
21 travaillé, puis plus tard, on va voir, là, on a
22 changé la façon de faire. Comme je vous ai précisé,
23 Madame la Présidente, quand on laissait les gens se
24 faire loi à eux autres même, c'était pas classe.
25 C'était pas classe puis c'était pratiquement

1 dangereux. C'était pas correct. Au fur et à mesure
2 qu'on a avancé à structurer ça... Quelque chose qui
3 est pas structuré est à risque. Quelque chose qui
4 est structuré n'est pas à risque, en tout cas, t'as
5 pas mal moins de risques.

6 C'est un peu pour ça qu'on l'a fait, pour
7 essayer d'expliquer qu'il faut changer nos moeurs,
8 faut changer nos façons de faire. Parce que comme
9 je vous ai dit, si je suis ma ligne de pensée, que
10 je veux améliorer notre image puis améliorer notre
11 approche puis la façon que les entrepreneurs vont
12 nous voir, parce que veut, veut pas, ils vont se
13 parler entre eux autres à un moment donné, là. Ils
14 vont dire, bien gars, écoute, finalement... Parce
15 que moi, bon an, mal an, là, à partir de deux
16 mille... je dirais peut-être deux mille cinq, deux
17 mille six (2005-2006), ça marchait, là. Les
18 entreprises appelaient avant de venir soumissionner
19 puis il y en a qui en ont poigné des contrats. Puis
20 ils étaient bien contents puis ils ont été très
21 bien servis.

22 Comme je précisais ce matin, il y a pas
23 juste trois entrepreneurs qui sont venus sur la
24 Côte-Nord, là, il y en a venu, je peux en nommer,
25 tu sais, des Inter-Cité, Jacques Dufour, Jocelyn

1 Harvey, ça vient pas de la Côte-Nord. Ils ont
2 réussi à faire des contrats chez nous puis ils nous
3 ont jamais vu débarquer chez eux : ils respectaient
4 la main-d'oeuvre, bien en tout cas, le ratio qui
5 était raisonnable. Puis vous pourrez leur demander,
6 ils emmenaient leur « key men » puis ils sont
7 encore établis chez nous, ils ont même des sièges
8 sociaux chez nous, on les a jamais dérangé ces
9 gars-là, ces entrepreneurs-là, puis ils font leurs
10 contrats pour le ministère des Transports puis ils
11 ont l'air à faire leurs frais, ça roule, ils
12 pognent des contrats à tous les ans.

13 (14:50:00)

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[678]** C'est quoi pour vous, là, un ratio
16 raisonnable?

17 R. Pour moé, là? Pour moé puis mon organisation...

18 Q. **[679]** Bien, oui, pour vous et votre organisation.

19 R. Je vous dirais que c'est, moé, soixante-cinq pour
20 cent (65 %), là, ça serait, c'est correct.

21 Q. **[680]** De...

22 R. Soixante-cinq (65), soixante-dix (70) c'est
23 parfait.

24 Q. **[681]** De locaux?

25 R. Oui, de régional.

1 Q. **[682]** Je veux dire de gens de la Côte-Nord, en ce
2 qui vous concerne.

3 R. Oui.

4 Q. **[683]** O.K.

5 R. Bien, excusez-moi, parce qu'on s'entend que des
6 années fastes comme on a, bien comme on a, c'est
7 des années fastes, mais on n'en profite pas, là,
8 peut-être éventuellement on va en profiter, c'est
9 sûr qu'en mettant un ratio comme soixante-cinq
10 (65), soixante (70), c'est bien sûr que on n'est
11 pas, on n'est pas des millions sur la Côte-Nord,
12 là. On pourra pas, il y a bien des places qu'on va
13 peut bien être juste soixante (60), cinquante (50),
14 tu sais, parce qu'il va en avoir de répartis un peu
15 partout, mais au moins, on serait priorisé chez
16 nous, c'est ça qui serait plaisant.

17 Q. **[684]** Mais dans les faits, on a parlé d'Hydro-
18 Québec ce matin, qu'il y avait, bien selon le site
19 d'Hydro-Québec, il y aurait environ cinquante pour
20 cent (50 %) de travailleurs régionaux, vous me
21 disiez peut-être trente-six pour cent (36 %).

22 R. J'ai les « stats » Madame la Présidente.

23 Q. **[685]** Vous aviez... Ah! O.K. Vous avez vérifié
24 pendant la pause?

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[686]** Qu'est-ce que vous avez vérifié exactement?

2 R. On a icitte, c'est comme je disais, c'est trente-
3 six virgule soixante-deux pour cent (36,62 %) en
4 date de... en deux mille treize (2013). En date du
5 quinze (15) février, il y a trois cents (300)... En
6 date du quinze (15) février...

7 Q. **[687]** Deux mille quatorze (2014).

8 R. Deux mille quatorze (2014)...

9 Q. **[688]** Oui.

10 R. ... oui, excusez, on a trois cent cinquante-six
11 (356) travailleurs de la Côte-Nord sur huit cent
12 vingt-cinq (825), puis huit cent vingt-cinq (825)
13 de l'extérieur.

14 Q. **[689]** Et ça, c'est travailleurs de la construction?

15 R. Construction.

16 Q. **[690]** O.K.

17 R. Là, j'ai les statistiques aussi construction-hors
18 construction, j'ai les nombres. On a hors
19 construction ou construction tout confondu, c'est
20 trente-neuf pour cent (39 %) de représentativité de
21 la Côte-Nord.

22 Q. **[691]** Et ces...

23 R. On a neuf cent dix-huit (918) Côte-Nord puis deux
24 mille quatre cent cinquante (2450) hors région.

25 Q. **[692]** Et ces chiffres-là, récemment...

1 R. Hydro-Québec.

2 Q. **[693]** Vous avez lu ça ce midi, c'est Hydro-Québec?

3 R. Oui.

4 Q. **[694]** Qui chez Hydro-Québec vous a donné ces
5 chiffres-là?

6 R. Ça, tout le monde a accès à ça avec les relations
7 de travail là-bas puis les relations publiques puis
8 monsieur Robert Gingras.

9 Q. **[695]** O.K. C'est quoi son poste monsieur... On va
10 en reparler plus tard, mais...

11 R. Lui, il est responsable des relations de travail et
12 les relations publiques puis les conditions de
13 travail là-bas.

14 Q. **[696]** O.K.

15 R. Il a un autre titre, mais il m'échappe.

16 Q. **[697]** Il me restait une question, on s'est écartés
17 d'Alouette, après ça on va continuer dans le fil
18 normal. Monsieur Jimmy Accurso, le connaissez-vous?

19 R. Oui.

20 Q. **[698]** Dans le cadre du projet Alouette, est-ce que
21 vous avez, c'est dans ce contexte-là que vous
22 l'avez connu davantage?

23 R. C'est la première fois que je le rencontrais, oui.

24 Q. **[699]** O.K. Puis vous, c'est quoi votre relation
25 avec lui?

1 R. Bien une relation comme agent d'affaires avec...

2 Q. [700] O.K.

3 R. ... un chef d'entreprise, là.

4 Q. [701] Vous avez pas de relation particulière avec
5 lui?

6 R. Non, non.

7 Q. [702] Vous êtes pas ami ou...

8 R. Non.

9 Q. [703] O.K. Vous nous parlez donc des comités de
10 chômeurs et des interventions dont on aura
11 l'occasion de donner des exemples plus tard dans
12 votre témoignage. J'aimerais ça que vous nous
13 parliez maintenant de la question de la mobilité de
14 la main d'oeuvre, particulièrement suite à votre
15 réponse parce que vous vous rappelez comment a été
16 instaurée la mobilité de la main-d'oeuvre?

17 R. Oui, comme j'expliquais tout à l'heure, par
18 négociation à la convention puis nous autres on l'a
19 eu, puis oui, c'est...

20 Q. [704] Est-ce que je me trompe en disant que c'est
21 Jocelyn Dupuis qui a instauré ça?

22 R. Oui, Jocelyn Dupuis puis...

23 Q. [705] Puis qu'ultimement le but premier s'est
24 avéré, s'est un peu retourné contre lui.

25 R. C'est ça.

1 Q. **[706]** C'était, bien dites-le.

2 R. L'esprit de négociation était que si ça avait
3 fonctionné vraiment puis si ça avait été respecté,
4 les gens de la Côte-Nord auraient pu aller
5 travailler à l'extérieur, mais ils ne l'ont pas vu
6 venir la « shot » de « il faut que tu changes ton
7 adresse ». Ça a vraiment pas marché, ça c'est viré
8 contre nous autres. Il avait négocié ça avec un
9 monsieur Franco Fava, je pense, qui était le
10 propriétaire chez Neilson, puis, nous autres, ça
11 s'est viré contre lui parce que, on n'a pas
12 d'entrepreneurs qui vont à l'extérieur, on n'en a
13 pas. Fait que les entreprises, on s'est fait jouer
14 le tour. Nous autres aussi on, on n'était pas sûrs
15 parce que quand ça a été voté, parce que ça s'est
16 fait voter provincialement, puis la Côte-Nord a
17 voté à cent pour cent (100 %) contre la mobilité
18 provinciale, on la craignait, on la voyait venir
19 puis on la craignait.

20 Q. **[707]** C'était en quelle année ça?

21 R. Et maudit! C'est en quatre-vingt...

22 Q. **[708]** Fin des années quatre-vingt-dix (90)
23 vraisemblablement.

24 R. Oui, c'est ça, oui.

25 Q. **[709]** Parce que monsieur Dupuis, de mémoire, il est

1 arrivé en quatre-vingt-dix-sept (97) donc c'est
2 après quatre-vingt-dix-sept (97).

3 R. C'est ça, probablement quatre-vingt-dix-sept (97),
4 quatre-vingt-dix-huit (98), ça s'est fait assez
5 rapidement après son entrée.

6 Q. [710] O.K.

7 R. Mais c'est sûr que nous autres on, bien ça, ça a
8 été noté, on a passé dans notre région, on a, bien
9 à l'époque on a fait voter les gens d... je te
10 dirais, Mingan ont venu voter à Sept-Îles puis les
11 gens du Saguenay, Saguenay, c'est pas le Saguenay-
12 Lac-Saint-Jean, c'est le comté Saguenay.

13 Q. [711] C'est la sous-région Saguenay.

14 R. Eux autres ont venu voter à Baie-Comeau puis ça a
15 été cent pour cent (100 %) contre la mobilité
16 provinciale puis ça, on n'en était pas peu fier
17 quand qu'on s'est aperçus que c'était vraiment
18 néfaste pour nous autres.

19 Q. [712] Quand vous dites « c'est parce qu'ils ont pas
20 respecté les règles » vous référez aux pensions,
21 c'est que les entrepreneurs de Montréal, pour les
22 gens de la Côte-Nord, dit : « je vais t'engager
23 mais trouve-toi un appartement. ».

24 R. Trouve-toi un appartement, trouve-toi... Tu sais,
25 quand tu as une maison chez vous, tu veux faire ton

1 chômage, là, tu as une hypothèque à payer chez
2 vous, mais tu te trouves à en payer un autre en
3 ville.

4 Q. [713] Comme vous avez dit ce matin.

5 R. Là, t'as deux hypothèques, ça, c'est un non-sens.
6 Tu peux pas arriver. Autrement dit, tu payais pour
7 aller travailler, mais il y en a qui l'ont fait par
8 exemple. Ceux qui avaient la chance d'avoir de la
9 parenté en ville, bien ils pouvaient aller rester
10 chez leur soeur, leur frère, leur mononcle, leur
11 matante, là. Eux autres ils étaient corrects.
12 Souvent, j'ai vu ça souvent. Ils venaient faire
13 le... parce qu'on a crevé de faim un bout de temps
14 chez nous, là. Ils venaient gagner leur chômage
15 puis après ça ils revenaient chez nous.

16 Q. [714] Donc ça, c'est un peu le contexte de
17 l'implantation...

18 R. Oui.

19 Q. [715] ... de la mobilité de la main-d'oeuvre.
20 Qu'est-ce qui en est, toujours selon votre
21 interprétation et celle de votre local et, si ça
22 inclut l'organisation de la FTQ-Construction aussi
23 mais principalement le 791 Côte-Nord?

24 R. Vous voulez dire là, là?

25 Q. [716] Oui, oui, aujourd'hui, c'est quoi pour vous

1 la mobilité de la main-d'oeuvre?

2 R. Je ne dirai pas ce que je pense, mais c'est...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [717] Mais...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [718] Bien vous pouvez le dire, mais...

7 R. Non, non, c'est parce que ça va...

8 Q. [719] ... poliment.

9 R. Je vais manquer de, ça sera pas un bon mot. C'est
10 vraiment...

11 (14:55:41)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [720] Bien, c'est-à-dire que vous pouvez nous dire
14 ce que vous pensez en d'autres mots.

15 R. Oui. Bon. M'a essayer. Parce que c'est vraiment...
16 c'est mon... c'est mon créneau, c'est la mobilité
17 provinciale, je la... je la déteste, c'est...
18 c'est... Moé, pour moé, c'est de la... c'est des
19 excréments, c'est... Je veux rien savoir de ça.
20 Encadré... ben, encadré, c'est ben fait, ce serait
21 ben fait. On est là-dessus présentement, Madame la
22 Présidente, on est train de... on a mis sur pied
23 une table de concertation, on a interpellé le
24 gouvernement avec des manifs. On les a interpellés
25 parce qu'on veut vraiment que ça change. Moé, je

1 peux vous dire une chose, si je peux me permettre
2 là, là.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[721]** Allez-y.

5 R. Si... vous prenez des... si vous êtes pour faire
6 des recommandations, si vous voulez pu
7 d'intimidation puis pu de cochonnerie, pu de
8 chicane dans nos régions, ben, va falloir encadrer
9 la mobilité provinciale. Il va falloir la définir.

10 Q. **[722]** Bien, en tout cas, on se fera pas intimidé
11 par ce que vous nous dites, là.

12 R. Ça, c'est sûr.

13 Q. **[723]** Que si on veut éviter l'intimidation... Hein!

14 R. Ben, moé, Madame la Commissaire, va falloir que les
15 gens, va falloir que le gouvernement comprenne,
16 qu'ils le prennent ou qu'ils l'interprètent comme
17 ils veulent « intimidation »...

18 Q. **[724]** Mais, vous, vous allez devoir comprendre
19 qu'il va falloir que vous cessiez d'intimider.

20 R. Je m'excuse, Madame, là. Je m'excuse, Madame la
21 Présidente, j'ai pas intimidé personne. On va... on
22 va avancer dans nos deux journées, là, on verra
23 bien, mais on n'a pas intimidé personne. Quand je
24 suis arrivé, ça intimidait puis pas à peu près.
25 Puis même avant que j'arrive représentant,

1 j'intimidais sur les chantiers. J'en étais un
2 travailleur qui se défendait, j'étais un chômeur
3 puis un bien-être social qui allait se chercher de
4 l'ouvrage. Puis, oui, j'ai manqué de classe, puis,
5 oui, j'ai intimidé. Mais, quand qu'on est arrivé...
6 je viens de vous dire, Madame la Présidente, on a
7 voulu changer les choses.

8 C'est peut-être dur à croire avec la face
9 que j'ai, là, on m'a mis comme un bandit, là, mais
10 on a voulu changer les choses puis on est encore en
11 train de travailler à essayer de changer les
12 choses. L'habit fait pas le moine, il faut pas que
13 le monde l'oublie, là. Puis on travaille là-dessus,
14 puis on est encore en train de travailler là-
15 dessus. À minute... partir du moment... parce que,
16 moé, je suis là, je suis assis là, là. Je
17 représente les travailleurs, les travailleurs de
18 mon local chez nous. Mais, moé, que si je suis pas
19 là, ils vont se faire justice eux autres mêmes
20 pareil, puis l'intimidation va se faire pareil
21 s'ils sont pas respectés chez eux. C'est sûr et
22 certain, Madame la Présidente. Ça fait que, moé, ce
23 que je vous dis, c'est que ce serait bon, on va y
24 arriver probablement parce qu'y a un... y a un
25 petit paragraphe dans la R-20 qui prévoit que, par

1 légifération, le gouvernement peut intervenir pour
2 protéger nos régions, au niveau de l'embauche
3 locale et régionale. Mais, c'est sûr que ça tentait
4 pas à personne. Nous autres, on représente un pour
5 cent (1 %) du Québec, là. Y a pas personne qui a de
6 l'intérêt pour nous autres. Et c'est pour ça qu'on
7 s'est levé deboutte puis on a dit « wow! c'est
8 assez, là. C'est assez. » Moi, je me rappelle à SM-
9 3, on s'était battu, l'escouade tactique avait venu
10 nous sortir de là. On virait les pick-up à
11 l'envers, les vanette...

12 Q. **[725]** C'était où SM-3?

13 R. Proche de Sept-Îles, près de Sept-Îles, Sainte-
14 Marguerite-de... pour ceux qui sont proches de là,
15 là. Puis quand qu'on revendiquait, l'escouade
16 tactique est venue nous sortir de là. On
17 revendiquait quatre-vingts - vingt (80 %-20 %). À
18 Toulnostouc, on était un petit peu plus poli, on
19 revendiquait soixante - quarante (60 %-40 %). Là on
20 est rendu à la Romaine, puis vous avez vu le
21 chiffre, là, c'est soixante - quarante (60 %-40 %),
22 mais pas pour nous autres. Ça fait qu'à un moment
23 donné, les gens là-bas, la politesse, à un moment
24 donné ils vont la mettre de côté parce que quand
25 t'as des enfants à faire vivre puis à nourrir, je

1 pense que c'est... c'est pas mal plus... ça tire,
2 ça tire du jus.

3 Q. [726] C'est-à-dire, des fois, le rationnel peut
4 prendre le bord lorsqu'il est question...

5 R. Ben...

6 Q. [727] ... de nourrir ses enfants, c'est ça que vous
7 voulez dire.

8 R. ... on n'est pas dans toutes sortes de domaines.
9 Vous comprenez que c'est pour gagner leur vie,
10 c'est pour vivre. Chez nous, là, c'est... c'est
11 rendu grave, là. Fly in, fly out, là. Même les
12 minières, là, Arcelormittal à Port-Cartier, là,
13 soixante-cinq pour cent (65 %) de la main-d'oeuvre
14 vient de l'extérieur. Ces gens-là prennent l'avion,
15 viennent chercher nos ressources, notre argent, ils
16 reviennent le dépenser icitte. Moé, mon village,
17 là, quand je suis... quand je suis venu au monde,
18 là, il y avait douze cents (1200) âmes là-dedans.
19 Tu vas là aujourd'hui, là, s'il y a trois cents
20 (300) âmes puis trois enfants, c'est ben correct. Y
21 a pu rien. Ils viennent nous exploiter puis y
22 repartent avec ça. On l'a vécu à SM-3, on l'a vécu
23 à Toulnustouc, puis on le vit méchamment à la
24 Romaine. On pensait nous autres... Puis, là, tu
25 parles à du monde qui est pas... qui connaît pas

1 l'industrie de la construction, tu parles à du
2 monde de la ville, y sont tout convaincus que les
3 nord-côtiers sont riches puis y roulent sur l'or.
4 Je m'excuse, là, on a une entreprise qui vient
5 d'Havre-Saint-Pierre, là, Paul Boudreault, là, il
6 vient de fermer, là, sur la loi... la Loi de la
7 faillite. C'est une entreprise de construction qui
8 travaille sur la Côte-Nord à proximité de la
9 Romaine. Et (inaudible) qui a fermé hier, avant-
10 hier... ou avant-hier, une compagnie
11 d'hélicoptères.

12 Allez faire un tour dans un 5 à 7 à Baie-
13 Comeau puis à Sept-Îles pour le fun, vous allez
14 être tout seul, y a personne. La ville de Baie-
15 Comeau paye des sept, huit cent mille (700 000 \$-
16 800 000 \$) pour des publicités « achetez local,
17 achetez local ». Ben, oui, je vais acheter local,
18 mais donne-moi de l'argent pour que j'achète local.

19 Les municipalités, c'est la même affaire,
20 là. Les entreprises extérieures débarquent avec
21 leur main-d'oeuvre, ils viennent faire des égouts,
22 aqueducs chez nous. L'entrepreneur, là, y part avec
23 l'argent de nos taxes. Les travailleurs partent
24 avec l'argent de nos taxes, puis c'est nous autres
25 qui a payé ça, là. Ça fait qu'à un moment donné on

1 n'aura pu d'argent pour payer nos taxes. C'est ça
2 qu'il faut raisonner. Puis je vous dis qu'en
3 passant par la mobilité provinciale, en encadrant
4 la mobilité provinciale, on va être capable de
5 régler le problème. Il y en aura pu de chicane.
6 Puis on va arrêter de penser qu'on est des tueurs,
7 tiens.

8 Q. [728] Donc, je pense, c'est le bon moment de
9 prendre la pause de l'après-midi.

10 LA GREFFIÈRE :

11 S'il vous plaît, Maître...

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Oui. On va coter donc sous 1442, 124P-1442, là, le
14 tableau des...

15 LA GREFFIÈRE :

16 Je vais vous corriger si vous me permettez.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 48. Ah! Bon.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, ce sera 124P-1448, le tableau des
21 comparaisons des allégeances syndicales.

22

23 124P-1448 : Tableau de comparaison des allégeances
24 syndicales sur la Côte-Nord par corps
25 de métiers entre 1997 et 2011

1

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Merci, Madame la Greffière.

4 LA GREFFIÈRE :

5 C'est moi qui vous remercie.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors, Monsieur Gauthier, je vous rappelle que vous
11 êtes sous le même serment que vous avez prêté.

12 R. Parfait, Madame.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Merci, Madame la Greffière.

15 Q. [729] Plus tôt dans votre témoignage, Monsieur
16 Gauthier, vous avez fait référence au fait que...
17 du moins, si vous n'êtes pas là notamment pour
18 assurer, là, le respect des conventions
19 collectives, que certains travailleurs vont
20 accepter de voir leurs conditions restreintes,
21 coupées, réduites. Et vous avez parlé notamment
22 certains, au lieu de se faire payer leurs heures
23 supplémentaires, vont se faire payer en pneus,
24 huile puis là...

25 R. Aussi des tires, des châssis puis des choses...

1 Q. [730] Oui. Peut-être nous expliquer un peu des
2 exemples, là, parce que...

3 R. Bien, les tires... les pneus puis des... des
4 fenêtres, là, nous autres chez nous, c'est les
5 châssis, là.

6 Q. [731] O.K.

7 R. Tires, châssis, gaz. Puis l'entreprise, bien, lui,
8 c'est déductible dans son entreprise quand il
9 rapporte ça, il paye pas d'impôt, là, là-dessus,
10 là.

11 Q. [732] Mais, les heures... les heures travaillées
12 non plus, s'il y a du salaire, ça va être aussi
13 déductible d'impôt.

14 R. C'est ça.

15 Q. [733] Mais, ce serait quoi à ce moment-là
16 l'avantage? Ce serait peut-être au niveau des
17 déductions payables à la CCQ?

18 R. Non. Bien, c'est parce que, là, lui, il va... il va
19 payer le travailleur, mais à temps simple.

20 Q. [734] O.K. À temps simple.

21 R. C'est ça.

22 Q. [735] Et... et il va lui donner...

23 R. La différence, le... bien, cinquante pour cent
24 (50 %) de plus, là, lui, il va le garder pour lui,
25 mais il est pas obligé de le... de le mettre dans

1 la soumission. Ça l'avantage beaucoup, là.

2 Q. [736] Donc, c'est des coûts limités...

3 R. C'est ça.

4 Q. [737] ... mais il va... Mais, les heures payées en
5 simple avec des biens, c'est ça que vous dites? Au
6 lieu de... dans le fond, au lieu de payer... Disons
7 qu'il gagne cinquante dollars (50 \$) de...

8 R. Bien, le temps double... le temps double va être
9 payé avec des... des articles, là. Ça peut être un
10 échangeur d'air, ça peut être... il a besoin de...
11 de pièces sur son véhicule, faire réparer son
12 véhicule. Puis, on s'entend que... Mettons, un
13 exemple, je l'ai... je l'ai... je l'ai pas vu, mais
14 je me l'ai fait conter par le travailleur. Mettons
15 un échangeur d'air, on sait que les entreprises
16 font affaire avec des fournisseurs, puis quand ils
17 font affaire avec des fournisseurs, ils ont des...
18 des ristournes, des pourcentages de... de bonus,
19 mais je connais pas trop ça, là, ils ont des
20 ristournes. Ça fait que, lui, c'est doublement
21 payant pour lui, c'est peut-être bin même
22 triplement payant.

23 Q. [738] Les ristournes. Vous voulez dire si j'achète
24 cinquante (50) échangeurs d'air...

25 R. Bien, t'sais...

1 Q. **[739]** ... bien, je risque d'avoir un rabais ou un
2 crédit.

3 R. Vous comprenez?

4 Q. **[740]** C'est ça que vous voulez dire?

5 R. C'est ça. Bien, il est...

6 (15:36:21)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[741]** Est-ce que je comprends qu'il va charger à
9 l'employeur...

10 R. Au maître d'oeuvre.

11 Q. **[742]** Au maître... oui, excusez-moi, au donneur
12 d'ouvrage. Il va charger au donneur d'ouvrage...

13 R. Oui.

14 Q. **[743]** ... donc... et comme on parle de contrats
15 publics, là... Est-ce qu'on parle de contrats
16 publics? Alors, donc il va charger au gouvernement
17 temps double, mais en réalité il va payer temps
18 simple, mais il va compenser avec des... de son
19 matériel à lui...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[744]** ... qui, en réalité, lui coûte moins cher que
22 le temps double.

23 R. Oui, parce que, là, comme je vous ai expliqué,
24 Madame la Présidente, lui, il a déjà un escompte
25 versus le fournisseur. Autrement dit, il va... puis

1 on voit ça souvent, il va charger au donneur
2 d'ouvrage construction, respect des conventions,
3 mais, lui, c'est pas ça qu'il va... qu'il va donner
4 aux travailleurs. Lui, il va s'en garder pour lui
5 ou qu'il va peut-être le déduire dans sa
6 soumission. C'est comme ça qu'ils réussissent.
7 C'est pas tout le monde, on s'entend, là. C'est une
8 minorité, là, mais c'est une minorité qui fait mal
9 au Québec, là, puis qui nous fait mal à nous autres
10 surtout, là. Mais, le travailleur, on comprend que,
11 lui, il sait qu'il est en infraction, mais il ira
12 pas se plaindre à la Com... C'est pour ça que c'est
13 dur à découvrir. Lui, il ira pas se plaindre à la
14 Commission, là, parce que s'il va se plaindre, ça
15 va être la dernière fois qu'il va travailler pour
16 lui, là. Ça, c'est sûr. Ça fait que...

17 Puis si, lui, il y va pas à ces conditions-
18 là, c'est son voisin qui va venir. C'est pour ça,
19 moé, que je disais... puis je dis encore à mes... à
20 nos travailleurs, il faut pas en vouloir aux
21 travailleurs parce qu'il y avait une polémique à un
22 moment donné qui était partie, là, la Côte-Nord
23 puis le Lac Saint-Jean, là. C'est pas vrai, là,
24 c'est pas la faute du travailleur, là. Lui, il veut
25 nourrir ses enfants lui aussi, là. C'est... c'est

1 le système, puis c'est l'employeur qui fraude
2 qui... que, moé, tant qu'à moé, il devrait se faire
3 ramasser. Mais, les... les manières ou les outils
4 pour découvrir ça puis déceler ça, c'est assez
5 compliqué. Si le travailleur se plaint pas, il a
6 pas de chance de... de se faire pogner, l'autre. Ou
7 s'il se fait pogner, il va payer une petite amende
8 puis ça finit là. Il l'a tout de bien mis dans...
9 dans sa soumission. Il a tout de bien prévu un
10 quelque chose pour l'amende. On voit ça vraiment,
11 là. En tout cas, chez nous, c'est vraiment
12 populaire, ça, c'est sûr.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[745]** Il y a plusieurs... quelques travailleurs ou
15 plusieurs travailleurs qui vous ont dit,
16 effectivement, qu'ils avaient...

17 R. Ah!

18 Q. **[746]** ... qu'ils avaient été payés...

19 R. C'est... c'est...

20 Q. **[747]** ... pour les heures supplémentaires, de façon
21 où vous l'expliquez présentement?

22 R. Ces gens-là vont s'exprimer, ils vont nous le dire.
23 Puis quand même que j'y dirais, moé « vas-y,
24 vas... », j'ai même pas pensé d'y dire « va te
25 plaindre ». S'il va se plaindre, il est fait, il

1 est brûlé chez eux. T'sais, t'as des comme...

2 J'expliquais tantôt Maria en Gaspésie, c'est pas
3 gros, là, c'est tout petit, puis je le sais que, le
4 monde en Gaspésie, ils ont pas d'ouvrage, maudit...
5 maudit tabarouette. J'ai passé proche.

6 Q. [748] Bon. Non, c'est correct. On va y aller comme
7 ça.

8 R. Ils ont pas d'ouvrage, t'sais, puis je les
9 comprends. Ils ont des termes à payer puis ils
10 ont... ils ont des hypothèques, ils ont des enfants
11 à faire vivre puis... Moé, moi-même je le ferais.
12 On peut pas en vouloir aux travailleurs, c'est pas
13 vrai ça.

14 Q. [749] En d'autres termes, mieux vaut un que deux tu
15 l'auras. Donc, ils se disent « j'aime mieux en
16 avoir un que peut-être deux »...

17 R. Bien...

18 Q. [750] ... donc ils acceptent de couper sur leurs
19 conditions.

20 R. C'est ça. Puis c'est pour ça que je disais tantôt
21 la nouvelle façon de faire, ça va... ça va
22 amener... on va y retourner à ça. C'est sûr qu'on
23 va y retourner parce que, le travailleur, là, il
24 peut pas avoir un contrôle, il peut pas avoir... on
25 peut pas gérer ça, là.

1 Q. **[751]** Excusez-moi, Monsieur Gauthier, quand vous
2 dites « nouvelle façon de faire », vous parlez des
3 règles après... depuis septembre deux mille treize
4 (2013)...

5 R. Oui.

6 Q. **[752]** ... relativement au placement? Parlez-nous-en
7 justement de ces... Je vous donne l'occasion, là,
8 de nous expliquer, là.

9 R. Bien...

10 Q. **[753]** Allez-y.

11 R. O.K. Il y a plusieurs... il y a plusieurs
12 phénomènes vicieux à ça, là. Première des choses,
13 comme j'expliquais tantôt, la prostitution va...
14 va... Parce que nous autres, il y en avait plus de
15 prostitution. Bien, j'emploie peut-être pas le bon
16 terme, là, mais c'est similaire, les... les gars
17 vont se vendre. C'est ça que j'aurais dû dire. Les
18 gars vont se vendre puis là... de cette façon-là,
19 là, premièrement, t'as du travail au noir, il y a
20 de l'argent qui va se perdre à quelque part. Ça va
21 créer une tension entre les travailleurs parce que
22 c'est bien sûr qu'il y en a qui vont s'en
23 apercevoir qu'il va là puis... tout se sait, à un
24 moment donné, il va le savoir qu'il travaille... il
25 laisse ses conditions sur le côté pour... pour

1 devancer un autre travailleur. Lui va aller
2 travailler à rabais, autrement dit. Il va peut-être
3 bien juste donner son temps double... c'est pas
4 détectable, c'est pratiquement... c'est pas
5 détectable.

6 La pension, c'est la même affaire.
7 L'entrepreneur émet un chèque au travailleur, le
8 travailleur va le changer. À partir du moment que
9 le chèque est changé puis il a l'argent liquide
10 dans les mains, il y a pu de trace, là. C'est
11 facile aller puis lui porter, là : « Tiens, moé, je
12 veux travailler. Ça fait que, ramasse ça, moé, je
13 veux travailler. » Ils sont prêts à vendre leurs
14 conditions parce qu'ils ont des termes à payer.
15 T'es bien mieux... eux autres, ils sont bien mieux,
16 là, de... c'est ça qu'ils se disent, ils sont bien
17 mieux de... de... En réalité, si tu payes
18 convention, mon salaire me revient peut-être bien à
19 trente... trente-cinq (35), trente-six piastres
20 (35 \$) de l'heure. Mais je suis prêt à y aller à
21 vingt-sept piastres (27 \$) de l'heure, là. Au moins
22 je va être capable de continuer à payer mes termes,
23 puis il va peut-être me faire travailler tout le
24 temps, il va me rendre permanent, douze/douze
25 (12/12). Puis c'est ça qui est dangereux. C'est ça

1 qui est à surveiller. Puis là c'est... comme je
2 vous disais tout à l'heure, ça va créer des
3 tensions à quelque part, ça c'est sûr et certain.

4 La nouvelle réforme aussi, ce qu'elle fait,
5 moé, je l'ai vécu, quand elle a été mis (sic) en
6 force, j'aurais dû peut-être tout ramasser mes
7 messages, c'était hallucinant. Ahurissant. C'est
8 beau quand tu... un petit entrepreneur puis il a
9 pas beaucoup d'employés, ça va être correct, là,
10 passer par la Commission puis la plate-forme, toute
11 la patente. Mais quand t'as une entreprise, là,
12 comme je l'ai vécu, là, avec ArcelorMittal,
13 l'entreprise avait besoin de soixante (60)
14 travailleurs en quarante-huit (48) heures. Son
15 contrat était alloué mais il fallait qu'il débute
16 tout de suite parce que son échéancier était
17 vraiment court, l'histoire d'horaires de train puis
18 ces affaires-là.

19 Le gars, il... tu sais, il vient me voir
20 puis il dit : « Là, moé, ça prend soixante (60)
21 gars. » C'est bien beau, lui en avait peut-être à
22 lui, je sais, moé, vingt (20), mais là ça en
23 prenait toujours bien quarante-cinq (45) autres.
24 Les quarante-cinq (45) autres, quand il a passé par
25 la Commission, là... par la...

1 Q. [754] La CCQ.

2 R. ... Commission de la construction, la CCQ, la
3 Commission lui a envoyé trois mille (3 000), quatre
4 mille (4 000) noms. « Hein! je vois quoi avec ça,
5 moé, là, là? Je fais quoi? » Là il va appeler les
6 gars un en arrière de l'autre pour leur demander
7 leurs compétences. Quand l'individu est moyennement
8 habile, est proche du bien-être social, on
9 s'entend-tu qu'il va dire qu'il est bon? En tout
10 cas, il va prendre la chance. « Je vais m'essayer,
11 il faut que je nourris mes enfants. Je vais
12 m'essayer. » Là tu lui fais prendre l'avion, puis
13 vous savez que l'avion, pour aller sur la Côte-
14 Nord, ça coûte plus cher qu'aller en Europe, là. Ça
15 fait que tu montes à Fermont, tu viens de payer
16 douze cents (1200 \$) d'avion, tu fais l'affectation
17 du gars, ça prend la journée, ça prend quarante-
18 huit (48) heures faire l'affectation. Ensuite de ça
19 tu le rentres le lendemain matin, tu le fais
20 travailler, il « scrappe » ta machine. « Hey! hey!
21 c'est pas ça que je voulais, moé, tu m'avais dit
22 que t'étais... -Ouin, mais je voulais travailler. »
23 Bon, repaie le billet d'avion, redescend ça en bas,
24 rappelle-en un autre. Il va-tu lui mentir, il
25 mentira pas? Il va-tu lui dire qu'il est bon ou

1 qu'il est pas bon? Il va-tu dire la vérité? S'il en
2 monte dix (10) de même, on est pas sortis du bois.
3 Il va arriver à la fin de son échéancier puis il
4 aurait même pas sa main-d'oeuvre. C'en est une,
5 une...

6 Puis, souvent, les entrepreneurs
7 m'appellent. Ils essaient encore, là. À la Romaine,
8 il y en a en masse qui m'appelle : « Bernard, là ça
9 marche pas. J'ai passé par la plate-forme, la CCQ,
10 ça marche pas, les noms que j'ai c'est pas bon, les
11 gars, ils... -Moé, qu'est-ce que tu veux que je te
12 dise, moé. Plains-toi à ton association, là. La
13 réforme, c'est pas moé qui l'a mis (sic) là. C'est
14 sûrement pas moé qui l'a mis (sic) là. Ça fait
15 qu'appelle-moé pas, moé, parce que tu me mets en
16 danger, là. Si je suis sur écoute, quelque chose,
17 bingo, moé, je perds - pas moé - la FTQ
18 Construction va perdre son permis de placement ou
19 de références. »

20 Q. **[755]** Je comprends que, pour vous, l'avantage...
21 (15:43:28)

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Si je peux me permettre avant.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Oui, allez-y, Monsieur le Commissaire.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[756]** D'abord, c'est étonnant que vous dites, « si
3 je suis sur écoute », est-ce que vous pensez qu'un
4 jour que vous pourriez être sur écoute?

5 R. Bien, là, avec tout ce que j'ai entendu
6 dernièrement, j'en douterais pas, là.

7 Q. **[757]** Pourquoi pensez-vous que le gouvernement du
8 Québec a enlevé le placement syndical des syndicats
9 pour le donner à la CCQ, pourquoi il a fait ça?

10 R. Ça c'est une bonne question. Il y a des places,
11 là... Puis vous comprenez, même avec ça, là... Je
12 vais vous répondre... Avec ça, là, c'est sûr et
13 certain, quand un syndicat va avoir quatre-vingt-
14 dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit pour cent
15 (98 %) de représentativité, on s'entend-tu que la
16 plate-forme, elle sert pu à rien, là? Le gars, il a
17 la majorité des travailleurs.

18 Q. **[758]** Non, ma question à moi c'était pas ça. Ma
19 question c'est : Pourquoi pensez-vous que le
20 gouvernement du Québec a enlevé le placement
21 syndical aux syndicats...

22 R. Parce qu'il y a eu de l'abus.

23 Q. **[759]** Bon. Et pensez-vous que ces abus-là... ça
24 veut dire quoi, des abus d'un peu d'intimidation,
25 de... de « power trip » de la part de certains

1 syn... de certains syndicats, représentant
2 syndical, voyant le devoir et la responsabilité
3 première d'intervenir, de savoir qui travaille, à
4 quel moment il travaille et de quelle façon, est-ce
5 que c'est possible que ce soit pour ces raisons-là?

6 R. Je peux vous dire... Au niveau de l'intimidation,
7 là je peux pas vous dire. Mais c'est sûr et certain
8 qu'il y a tellement de... de... il y a beaucoup de
9 métiers dans l'industrie puis, eux autres, comment
10 ils font... je le sais pas trop comme est-ce qu'ils
11 font puis comment est-ce qu'ils organisent leurs
12 affaires. Moé, je peux juste parler pour moé. Je
13 peux juste parler pour moé.

14 Q. **[760]** Vous dites qu'il y a eu de l'abus, c'est quel
15 genre d'abus qu'il y a eu?

16 R. Bien, l'abus c'est genre... tu sais, mettre un
17 travailleur, un chum, un cousin, une cousine ou un
18 travailleur qui peut-être, comme on avait entendu
19 dans la Commission, il y a des gens qui ont
20 rapporté, c'est sûrement... c'est sûr que ça a déjà
21 arrivé, c'est sûr.

22 Q. **[761]** C'est juste ça, c'est juste parce qu'on
23 mettait de temps en temps un cousin, cousine à la
24 place...

25 R. J'avais pas fini, j'y arrivais, là. Un travailleur

1 que peut-être il paie pour travailler. Ça, je me
2 rappelle, moé, quand j'ai arrivé, là, j'en ai eu
3 des offres, là, d'argent pour travailler, là. Je
4 l'ai cité... je l'ai dit aux enquêteurs. Moé...
5 moé, j'en avais entendu parler mais je l'avais
6 jamais vécu. Puis quand ça m'a arrivé, là, j'ai
7 fait le saut. Parce que c'est pas des gens
8 méchants, c'était pas... c'était une coutume qui
9 existait à l'époque, probablement, dans l'industrie
10 de la construction. Moé, je l'ai vu de mes yeux vu.
11 Je pense que j'ai cité cinq ou six exemples.
12 Mais... probablement que, ça, ça peut en être un,
13 un problème.

14 Q. **[762]** Oui, c'est pas... c'est pas un gros abus, là,
15 quand même, pour changer une loi. Parce que,
16 normalement, un gouvernement, ça intervient
17 vraiment quand (inaudible).

18 R. Oui, bien, là, c'est ça, là...

19 Q. **[763]** Est-ce que vous vous couchez parfois le soir
20 en vous disant que c'était peut-être un peu des
21 agissements de votre part, comme... des gens comme
22 vous, qui fait qu'il a fait en sorte que ça a monté
23 en mousse puis qu'éventuellement le gouvernement a
24 dû enlever le placement syndicat aux syndicats pour
25 le donner à la CCQ...

1 R. Dans mon cas à moi...

2 Q. **[764]** ... est-ce que vous avez de temps en temps
3 cette conscience-là que vous êtes peut-être...

4 R. Non.

5 Q. **[765]** ... un peu un joueur dans ça?

6 R. Non, non, non. Dans mon cas à moi ça sera pas un
7 secret pour personne. CSN, FTQ dans mon coin c'est
8 chien et chat. Ma façon de faire a fait que je me
9 suis ramassé beaucoup plus de membership. CSN s'est
10 aperçu que ça marchait pas là. Il perdait ses
11 membres. Il s'est plaint en disant, il y a de
12 l'intimidation, tordage de bras. Pourquoi? Pour
13 arrêter l'hémorragie de la CSN. Je le dis icitte,
14 là. C'est exactement ça qui est arrivé, il fallait
15 trouver une solution pour stopper l'hémorragie de
16 la CSN.

17 Mais tabarouette, tout ce qu'il avait à
18 faire c'était de faire comme moi : « Fais ta job,
19 sers-toi pas de l'argent de tes membres pour salir
20 le représentant du 791. Tu as rien qu'à faire ta
21 job, puis performe autant que lui, c'est toute. »

22 Q. **[766]** On a su hier que vous avez été quand même
23 reconnu coupable dans trois causes?

24 R. Deux.

25 Q. **[767]** Allez-y, deux?

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Ou plaidé coupable.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Oui, j'ai plaidé coupable.

5 Q. [768] C'est ça, et reconnu coupable dans une...

6 R. Dans des ralentissements de travaux.

7 Q. [769] C'est ça. Donc, est-ce que c'est pas des
8 agissements de ce genre qui auraient pu justement
9 amener tranquillement le gouvernement à se dire
10 qu'il fallait un jour qu'il pose un geste et
11 d'enlever le placement syndical aux syndicats pour
12 le donner à la CCQ?

13 R. Non. Moi, Monsieur le commissaire, je suis pas
14 d'accord. Moi c'est pas de même que ça s'est
15 déroulé. Puis premièrement tant qu'à moi j'aurais
16 plaidé non coupable. Mais ça coûtait, ça coûtait
17 moins cher de plaider coupable, puis j'avais pas de
18 conséquence à l'époque pour mon poste. Parce que là
19 bon an, mal an, à travers la Loi 33, ils ont décidé
20 que pour être représentant.

21 (15:47:26)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [770] C'est pas vous qui payiez les...

24 R. Non, non, ça on va y revenir tantôt.

25 Q. [771] ... les frais. Non, mais quand vous dites...

1 R. Mais ça j'ai pas de gêne avec ça.

2 Q. [772] ... ça coûtait moins cher que je plaide
3 reconnu que d'être reconnu... que de faire de
4 procès?

5 R. Non, c'est parce que première des choses ça prend,
6 ça étire dans le temps, ça prend deux, trois
7 semaines, les frais d'avocat, l'amende c'était...
8 je sais pas, moi, j'en ai une... ça m'a coûté. Bien
9 ça a coûté à mes membres, ça a coûté je pense deux
10 cents piastres (200 \$). L'autre c'était huit mille
11 dollars (8000 \$). C'est les membres qui ont payé
12 ça. Puis on peut leur demander si ça les a
13 dérangés, si ça les a pas dérangés, parce que la
14 cause était noble.

15 Q. [773] Moi j'aimerais que vous reveniez avec ce que
16 vous avez répondu au commissaire Lachance que c'est
17 parce que vous vouliez stopper l'hémorragie de la
18 CSN?

19 R. Oui.

20 Q. [774] Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

21 R. Il perdait ses membres. Moi, là, puis on va peut-
22 être y revenir un peu plus tard, là. J'ai...
23 j'ai... moi j'étais pas fou, là, je vous l'ai dit
24 ultérieurement, il fallait que j'augmente mon
25 membership, puis c'est pas, c'est pas vrai qu'à

1 intimider du monde, tu peux être... tu peux pas
2 forcer vingt, trente (30) personnes à s'en venir
3 avec toi, là. Ça se peut pas.

4 On fait la job. Les gars vont s'apercevoir
5 qu'on la fait la job, puis ils vont venir par la
6 force des choses. Pas le choix. Puis moi j'ai des
7 listes de noms de gens de la CSN que j'ai placés
8 sur le chantier Romaine, j'ai placés Alouette, j'ai
9 placés un peu partout. Parce que leur agent
10 d'affaires, ils en avaient pas de bureau puis ils
11 avaient pas d'agent d'affaires qui s'occupait d'eux
12 autres. C'est juste ça. C'est juste ça.

13 Moi je le savais que si je le fais
14 travailler ce gars-là, c'est sûr qu'il va venir
15 avec moi éventuellement. J'aurai pas besoin de lui
16 tordre le bras, rien. Je l'ai fait travailler,
17 c'est ça qu'il voulait lui. Mais par contre il y en
18 a que j'ai refusé parce que les compétences étaient
19 pas là ou le comportement était pas là.

20 Ça fittait pas dans ce qu'on voulait
21 instaurer comme... pas système, mais comme on a
22 établi tantôt. On veut... on veut changer les
23 règles, on veut changer notre façon de faire. Mais
24 si je voulais changer ma façon de faire puis rester
25 cohérent dans ce que je disais versus les

1 entrepreneurs, bien je pouvais pas amener du monde
2 qui était pas compétent puis qui étaient pas
3 capables de faire la job ou qui rentraient pas le
4 matin.

5 Ça il y en a, puis il y en a même dans mon
6 domaine... dans mon monde à moi. Mais je peux pas
7 le forcer à pas voter pour moi quand il s'en vient
8 au maraudage. Mais c'est ça qui a fait ça. Puis le
9 membership vous l'avez vu là, ils se sont tous en
10 venus, puis au prochain maraudage ça va compléter,
11 il en restera plus.

12 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

13 Q. [775] Donc, dans les faits, là, c'est la CSN qui
14 vous fait mauvaise presse et qui fait en sorte que
15 vous vous retrouvez devant les tribunaux à
16 l'occasion. C'est à cause de la CSN?

17 R. Hé, voilà.

18 Q. [776] Oui. Et que vous êtes trois fois coupable?

19 R. Bien là, je vous l'ai dit, Monsieur le commissaire.

20 Q. [777] Bien une fois on vous a reconnu coupable,
21 puis les deux fois c'est vous qui avez accepté la
22 culpabilité?

23 R. Bien oui, j'ai plaidé coupable parce qu'on m'a...

24 Q. [778] Deux fois, mais une fois vous avez été
25 reconnu coupable sans que vous plaidez la... quand

1 bien même que vous avez plaidé, vous étiez
2 coupable, donc?

3 R. Bien, là, on parle de la cause de Harold Richard,
4 je pense, là.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [779] Non, présentement on parle de pénal.

7 R. O.K., o.k.

8 Q. [780] Recours pénaux. Est-ce que je pourrais vous
9 suggérer de la dernière réponse que vous avez donné
10 au commissaire qu'on pourrait rajouter le mot
11 « notamment ». Quand il dit la mauvaise presse que
12 vous avez c'est à cause de la CSN, c'est peut-être
13 un facteur...

14 R. Non, non, non.

15 Q. [781] ... mais c'est pas le seul facteur?

16 R. Non, non, c'est pas le seul.

17 Q. [782] On s'entend. On va y revenir.

18 R. C'est pas le seul.

19 Q. [783] O.K.

20 R. J'ai... j'ai... j'avais peut-être pas trop bien
21 compris, là.

22 Q. [784] Non, c'est correct. On va prendre chaque
23 chose en son temps. J'ai quelques questions suite à
24 l'échange que vous avez avec les commissaires et
25 suite à votre dernière réponse. Donc, je comprends

1 que l'avantage, le gros avantage pour vous du
2 placement pour les travailleurs devais-je dire
3 c'est que la personne qui le place contrairement à
4 ce que vous dites peut-être présentement pour la
5 CCQ connaît les forces et les faiblesses du
6 travailleur, ses compétences, ses aptitudes. Donc,
7 si je veux, par exemple, un opérateur de pelle pour
8 tel genre de grosseur de roche, à tel angle, bien
9 je vais savoir que Pierre, Jean ou Jacques sont
10 excellents, alors que Roger est pas très bon. C'est
11 ça?

12 R. Oui.

13 Q. **[785]** Ça, ça se...?

14 R. Ah, oui ça faisait énormément l'affaire des
15 entreprises. Ils ont adhéré à ça, mais on a pas eu
16 le temps de continuer. L'émission Enquête a
17 débarqué chez nous, puis « bingo ».

18 Q. **[786]** O.K. Et ce que vous reprochez au nouveau
19 système c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'on reçoit
20 une liste de plusieurs noms, puis on sait pas ce
21 qui... s'il travaille présentement, s'ils sont
22 bons. Bref, il a plusieurs incertitudes ou inconnus
23 si on pourrait dire dans ces listes-là rendant le
24 travail, rendant, je pourrais dire, la
25 collaboration notamment avec un donneur d'ouvrage

1 qui a besoin de main-d'oeuvre rapidement, rendant
2 les choses plus compliquées?
3 R. Autant du côté du travailleur que de l'employeur,
4 parce que, là, tantôt j'ai parlé de l'employeur,
5 mais le travailleur lui, j'ai une dame qui habite à
6 Sacré-Coeur, elle a enregistré la femme de la CCQ
7 quand elle l'a appelé pour l'ouvrage dans le Grand
8 Nord. Nous autre quand les travailleurs nous
9 appellent pour il y a un contrat à une telle place.
10 Quand on appelle, on appelait le travailleur pour
11 lui dire : « Bon, O.K., tu t'en vas à telle
12 place. » Là, il te demandait : « Bon, on couche où?
13 On couche-tu deux par chambre? Un par chambre?
14 C'est comment de temps? C'est pour quelle
15 compagnie? Et ils font-tu beaucoup d'heures? Ils
16 font-tu du sept/sept (7/7)? C'est quoi l'horaire »?
17 La dame de la CCQ était complètement, complètement
18 dans le néant puis c'est enregistré ça. Quand il
19 lui a demandé, on couche-tu deux par chambre ou un
20 par chambre? Je le sais pas. C'est qui la
21 compagnie? Bien c'est une compagnie inc. L'horaire
22 c'est quoi? Je le sais pas. C'est quoi je vais
23 faire là-bas? Bien je pense que tu vas faire ça.
24 Wow. Pauvre travailleur, pauvre travailleuse. C'est
25 pas drôle, là. J'ai pas envie d'aller là, moi. Je

1 sais même pas dans quoi je m'en vais. Tandis que
2 nous autres, on le savait. Puis les gens de la CCQ,
3 là, moi je peux pas parler comme j'ai dit tout à
4 l'heure pour la ville. Mais par chez nous, les gens
5 de la CCQ le savaient très bien ça que nous autres
6 on connaissait nos membres. Je suis débarqué à un
7 moment donné dans le bureau de la CCQ à Sept-Îles
8 puis l'entrepreneur cherchait des opérateurs de
9 pelle. Je suis allé voir la fille à la CCQ, elle
10 m'a tout défilé les noms puis j'étais capable de
11 lui dire, lui il est retraité, lui est à telle
12 place, lui est là, lui est là. Elle, elle le savait
13 pas, là. C'est moi qui a tout démêlé sa liste, là.
14 On vit avec ces gens-là nous autres. On connaît
15 leurs moeurs, on connaît leurs talents, on sait
16 c'est quoi qu'ils sont capables de faire. C'est
17 vraiment pratico-pratique. Si on enlève toutes les
18 petites cochonneries qui a pu arriver dans le
19 milieu syndical puis dans le milieu du placement,
20 c'était vraiment pratique, c'était vraiment
21 pratique pour tout le monde, autant pour le
22 travailleur que pour l'entreprise.

23 Q. **[787]** Mais si la CCQ arrive éventuellement à avoir
24 ces informations-là, est-ce que ça va être correct
25 ou il y a encore des problèmes selon vous à la

1 nouvelle forme de placement? Ou le système de
2 référence parce qu'il faut...
3 R. Là il y a un autre problème qui se rajoute aussi
4 que j'avais oublié, là, puis c'est pas le moindre,
5 là. C'est les pauvres petites demoiselles, les
6 pauvres petites madames qui travaillent au comptoir
7 des bureaux de la CCQ, là. Quand il y a un gars qui
8 arrive, là, excusez-moi, là, mais quand il arrive
9 un schizophrène qui a pas pris ses pilules ou un
10 bipolaire qui a pas pris ses pilules puis que ce
11 matin-là, il a décidé que c'est lui qui
12 travaillait, là, puis qu'il arrive à grands coups
13 de poing puis à grands coups de pied sur le
14 comptoir, là, on s'entend-tu qu'ils filent pas les
15 petites dames? Nous autres, on est habilité à faire
16 ça. Puis je le sais, là, je le sais, puis je peux
17 le dire aujourd'hui icitte, là, les filles au
18 bureau, là à Sept-Îles puis à Baie-Comeau, là, ils
19 trouvent pas ça drôle eux autres. Elles sont
20 totalement en désaccord avec ça mais elles peuvent
21 pas s'exprimer, elles travaillent pour le
22 gouvernement. Mais elles sont pas contentes de ça.
23 À Sept-Îles, là, il y en a une qui part en maladie,
24 quand elle revient, ça en est une autre qui part
25 puis l'autre, elle revient, puis l'autre elle

1 repart. Vous pourrez vérifier. C'est pas... Puis ça
2 va aller en empirant parce que là, il y a de moins
3 en moins d'ouvrage chez nous puis on travaille de
4 moins en moins. Mais c'est eux autres qui se font
5 écoeurer, là. Moi je suis capable de répondre quand
6 il y en a un qui vient m'écoeurer dans mon bureau
7 mais eux autres, elles sont pas capables de
8 répliquer. Elles ont pas de moyen de défense. Elles
9 se sont fait imposer cette loi-là.

10 Q. **[788]** Vous, pour vous, vous avez quatre, cinq, six
11 cents (400-500-600) membres, c'est possible de
12 savoir qu'un tel, il est bon, un tel il a des
13 problèmes, que le... bref de savoir un peu les
14 particularités puis les spécificités de chacun de
15 vos membres mais comment on conjugue ça avec un
16 représentant syndical qui, par exemple, la FIPOE à
17 Montréal, je sais pas c'est quoi le nombre, mais ça
18 doit être plus que quatre, cinq cents (400-500), on
19 s'entend ou un autre corps de métier dans une
20 région où il y a une grande représentativité où on
21 parle de milliers de membres. À ce moment-là, on
22 s'entend que c'est impossible pour le représentant
23 de connaître tous et chacun de ses membres et leur
24 spécificité, vous allez en convenir?

25 R. De là le bienfait de mettre des délégués partout

1 puis nous autres, dans notre jargon, on appelle ça
2 des poteaux dans les sous-régions. Il y a des gens
3 qui sont dans chacune des sous-régions, lui il
4 connaît son monde. Lui il connaît son monde. Moi
5 j'ai quelqu'un... Parce que je vous le dis, là, à
6 trois-quarts du temps, quatre-vingt-dix pour cent
7 (90 %) du temps, c'est pareil, là. Quand on a
8 débuté, admettons un exemple que je vais donner, je
9 vais citer, le Lac Bloom. On a, le donneur
10 d'ouvrage, Consolidated Thompson, lui il nous avait
11 demandé, lui, on a une entente avec les inuits
12 territoriale puis tout ça, on pourrait-tu essayer
13 de prioriser parce que dans mon entente avec les
14 inuits, il faut que je priorise des autochtones.
15 Bien il y a pas de problème. Moi je connaissais,
16 j'ai de mes membres qui sont inuits à Sept-Îles, à
17 Uashat Mak Man-utenam puis ces gens-là les
18 connaissent. Puis moi je connais pas tout le monde.
19 Ça fait que j'allais voir le gars que je connais
20 qui est dans la réserve, bon es-tu capable de me
21 dire... Eux autres, ces gars-là, ils ont leurs
22 cartes. Moi j'en connais un certain nombre mais il
23 y en a un autre nombre que je connais pas. Tu peux-
24 tu me dire comme est-ce qu'ils sont? Oui, lui il
25 est pas pire, puis lui, il a travaillé là à

1 l'époque puis... Vous comprenez? C'est bon
2 d'avoir...

3 Q. **[789]** Un réseau.

4 R. Vous parliez tout à l'heure de pyramide, c'est bon
5 d'avoir ça comme ça parce que tu sais tout ce qui
6 se passe dans ta région puis t'es rapide. T'es
7 capable de les clancher, de peser sur la gachette
8 n'importe quel temps puis les entrepreneurs, ils -
9 excusez l'expression - ils trippaient bien raide
10 parce que des fois, ça appelait le vendredi soir à
11 cinq heures (17 h), bingo, le lendemain matin à
12 sept heures (7 h) le gars était sur la job, dans la
13 machine, puis il performait, il faisait la job. On
14 en sauve des coûts là aussi, là. C'était excellent.
15 Un maudit beau système. Mais il y a pas personne,
16 jamais personne nous a demandé comment est-ce qu'on
17 faisait ça. On avait pas le droit de le faire.
18 C'était décidé.

19 Q. **[790]** Donc, si je résume la réponse à ma question,
20 c'est que si c'est un gros nombre, bien on
21 multiplie le nombre de responsables, donc on peut,
22 à l'aide d'une structure pyramidale, là, savoir
23 exactement qui fait quoi puis selon les besoins?

24 R. Oui mais on peut pas vraiment... Vous savez, comme
25 les nouveaux arrivants, ou à un moment donné, par

1 chez nous, l'industrie forestière a pris toute une
2 drop. Là il y a beaucoup de monde qui a adhéré à
3 l'industrie de la construction chez nous, avec des
4 reconnaisances d'heures. Ces gens-là, je les
5 connaissais pas. Ça fait que, il a fallu, puis je
6 leur disais, là. Il y en a un qui m'appelait des
7 fois, écoute, dis-moi la vérité, parce que si tu me
8 dis pas la vérité, quand tu vas arriver sur la job,
9 tu vas te brûler. Puis un coup que t'es brûlé, les
10 entrepreneurs eux autres, ils se parlent entre eux
11 autres. Lui, prends pas ça, c'est un pas bon, c'est
12 un ci, c'est un ça. Ça fait que, ça fallait parler
13 à beaucoup de monde dans le coin, faire une
14 investigation si vous voulez versus l'individu,
15 savoir qu'est-ce qu'il est capable de faire puis où
16 est-ce qu'il est rendu dans son talent d'opérateur.

17 Q. [791] O.K. Donc, toujours dans le système de
18 référence, premier problème c'est qu'on connaît pas
19 les gens qu'on veut référer. Autre problème, que je
20 qualifierais peut-être de moindre, on peut en
21 convenir, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui
22 agissent de façon irrationnelle parce qu'ils
23 veulent absolument un emploi et là, au lieu que ça
24 soit les représentants syndicaux et leur équipe qui
25 gèrent, si on veut, l'individu, bien c'est les

1 employés de la CCQ qui sont laissés à eux mêmes,
2 ils doivent gérer ces gens-là qui sont susceptibles
3 d'agir irrationnellement pour rester poli mais, à
4 part de ces deux problématiques-là, c'est quoi les
5 problématiques avec le nouveau système de
6 référencement?

7 R. Bien, comme je stipulais tantôt, c'est que, là, ce
8 qui va arriver, il va arriver un cercle vicieux,
9 c'est que ça va toujours être les mêmes qui vont
10 travailler. Puis avec le système de référence,
11 c'est qui, c'est qui, qui va donner la chance aux
12 diplômés? C'est qui, qui va donner la chance aux
13 apprentis, à nos jeunes?

14 Q. **[792]** Aux chômeurs aussi?

15 R. Aux chômeurs aussi. C'est qui, qui va leur donner
16 la chance? Parce qu'il y a une mentalité, là,
17 souvent j'entendais ça par des entrepreneurs qui
18 venaient de l'extérieur chez nous, ils me disaient
19 « Ouais, mais, là, ce gars-là, tu m'envoies ça mais
20 si il travaille pas encore c'est parce que il est
21 pas bon. Si tout le monde travaille puis lui
22 travaille pas, il est pas bon. ». C'est le constat
23 qu'ils faisaient. Voyons donc, ça a pas d'allure.

24 Q. **[793]** Vous voulez dire c'est un cercle vicieux
25 parce qu'on prend tout le temps A, donc B travaille

1 jamais, donc B est plus bon parce qu'il a pas
2 d'expérience.

3 R. Bien c'est sûr que il faut comprendre les
4 entrepreneurs aussi. Eux autres si ils connaissent
5 le gars, s'ils connaissent le gars, ils savent
6 qu'il est capable de performer, lui, ça le rassure
7 dans son contrat, il a comme une assurance, il se
8 dit « Bien, lui, avec lui, je le sais que je vais
9 être correct, tu sais, il va me poser du tuyau. »
10 parce que faire de la canalisation c'est pas tout
11 le monde qu'il peut le faire, c'est des jobs
12 précises, il y a du monde autour, ça lui prend un
13 gars qui est capable puis qui brisera pas parce que
14 quand tu brises, aye, tu sors les tuyaux de là,
15 c'est, là, tu retardes ton échéancier, ça lui donne
16 une assurance. Il faut, en même temps, il faut
17 qu'il nous fasse confiance, là.

18 Q. **[794]** Donc je comprends que avant le système de
19 référencement, de la façon que vous nous avez
20 montée., que vous nous avez expliquée, pardon, que
21 vous avez montée, bien, vous, vous étiez en mesure
22 avec les, j'utilise les guillemets, les ententes
23 que vous aviez avec les entrepreneurs à pouvoir
24 dire « Bon, bien cette fois-ci, je vais mettre tel
25 jeune, il vient de sortir. », « Cette fois-ci, je

1 vais mettre telle personne parce qu'il manque des
2 heures pour avoir son chômage. » bref vous aviez un
3 peu une discrétion pour parer à une des
4 problématiques selon vous du système de
5 référencement, donc vous aviez une discrétion pour
6 pouvoir mettre un employé X sur un travail Y?

7 R. Oui. Bien en même temps, comme je vous ai dit
8 tantôt, puis ça, c'était, ça, c'était bon parce que
9 si tu rends l'entrepreneur heureux, si tu le
10 rassure puis, tu sais, tu fais la job, tu fais la
11 job avec, tu lui as promis que ça allait avancer,
12 ça allait bien aller, c'est sûr que, là, on vient
13 de créer un lien de confiance ensemble. Il est à
14 l'aise avec moé, là, puis mettons il y a un mois
15 d'avance sur son échéancier, là, c'est plus facile
16 pour moi d'arriver puis de lui passer un diplômé
17 puis un apprenti. Il est moins nerveux un peu. Là,
18 je peux me confier, bien pas me confier, mais je
19 peux lui dire « Regarde, on va rentrer le diplômé
20 puis nous autres, avec nos délégués, nos poteaux
21 sur les jobs, on va l'encadrer ton gars. ». On a
22 instauré de quoi encore une fois, en passant, on a
23 instauré de quoi à la Romaine avec Hydro-Québec :
24 un incitatif aux entreprises pour engager des
25 diplômés. Je pense que c'est pas... Je ne veux pas

1 me tromper mais les montants je pense que c'est
2 peut-être bien, je sais pas, c'est vingt mille
3 (20 000) au total du contrat à l'entrepreneur pour
4 qu'il engage des diplômés. C'est un incitatif parce
5 que les entreprises veulent pas les voir. Dans le
6 public, les entreprises veulent pas voir les
7 diplômés.

8 Q. [795] Et ça, c'est Hydro?

9 R. À moins que ça soit, excusez-moi, à moins que ça
10 soit le fils d'un entrepreneur ou quelque chose de
11 même, là, il va être prêt à donner des chances mais
12 un diplômé qu'il connaît pas, il veut rien savoir.
13 Nous autres, c'est pas comme un menuisier, une
14 « skill saw » ça coûte soixante-quinze piastres
15 (75 \$) mais une pelle ça vaut huit cents (800), un
16 million (1 M), je me mets, moi aussi je serais
17 nerveux, surtout si ton contrat il est vraiment, il
18 est « borderline », il est « on the edge ». C'est
19 sûr que ça t'intéresse pas de mettre un apprenti.
20 Ça se peut que ça marche mais ça se peut que ça
21 marche pas puis quand ça marchera pas, bien, il est
22 fait lui, là, son profit va revoler, c'est sûr.

23 Q. [796] Quand vous dites « on the edge » c'est que la
24 marge bénéficiaire est...

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. [797] ... est minime pour pouvoir avoir le contrat
2 vu le système d'appel d'offres public...

3 R. Son profit, oui, oui.

4 Q. [798] O.K. Cette mesure-là, si je peux la qualifier
5 ainsi, c'est Hydro-Québec qui a pris l'initiative
6 ou...

7 R. On a assez pichoché, pichoché. La CCQ avec le Fonds
8 de formation, on avait arrivé avec une idée nous
9 autres, on leur avait expliqué « Regardez ce qu'on
10 va faire, on va prendre des entreprises, on va leur
11 demander, on va leur proposer ça, vous allez nous
12 aider, on va prendre des diplômés puis on va
13 prendre de l'argent du Fonds de formation, on va
14 payer un instructeur, on va l'intégrer dans
15 l'entreprise puis nous autres, avec nos délégués,
16 on va l'aider à encadrer le jeune pour que... »
17 puis l'entreprise, bien, ça lui fait un petit
18 montant fait que si ça brise un peu, bien il est
19 pas pire, il perd pas trop d'argent mais, nous
20 autres, on n'a pas de cravate, rien, on n'est pas
21 intelligents. Ils ont pas adhéré à notre idée
22 pantoute, pantoute. Ils ont décidé de prendre de
23 l'argent du Fonds de formation, je pense que ça a
24 coûté un million et demi (1,5 M), deux millions et
25 demi (2,5 M) je sais pas trop, ils ont ramassé

1 huit, neuf, diplômés à Havre-Saint..., à la
2 Romaine, ils ont fait un cours, ça a duré, je sais
3 pas moi, deux, trois semaines, c'est un flop total.
4 C'est un flop total, c'est nous autres qui a payé
5 ça puis ça a pas marché.

6 Q. [799] Monsieur Gauthier, quand vous dites « On a
7 picossé Hydro-Québec puis ils ont finalement
8 accepté. »

9 R. Bien, excusez-moi on a picoché les députés, on a
10 picoché la CCQ, on a picoché partout parce que ça
11 avait pas d'allure. Moi, il y a des cours qui se
12 donnaient, il y a de la formation qui se donnait
13 pour les gens de la Côte-Nord mais pas de portes,
14 pas capables de les rentrer à nulle part, personne
15 veut les voir. Il y a personne qui voulait les
16 voir. Puis, en plus, rajoutez l'insulte à l'injure,
17 ils viennent donner des cours chez nous en engins
18 forestiers. Ça, c'est la top celle-là. Je dois
19 avoir à peu près... Puis ces jeunes-là, moi, j'ai
20 donné des conférences dans les écoles pour leur
21 expliquer comment, ils m'avaient invité pour que
22 j'aille expliquer comment ça marche l'industrie de
23 la construction au niveau des opérateurs de
24 machinerie lourde. Il y avait des filles puis des
25 gars puis il y avait des classes de vingt-cinq

1 (25), trente (30), je donnais des conférences,
2 j'aillais les voir puis je leur expliquais « Bon,
3 l'industrie de la construction c'est ça, c'est ça,
4 c'est ça. Vous autres, quand vous allez finir, vous
5 allez avoir un crédit de cent cinquante (150)
6 heures... » cent cinquante heures (150), ça t'en
7 prend deux mille (2000) mais ils s'étaient faits,
8 ils s'étaient faits miroiter qu'ils allaient s'en
9 venir dans l'industrie de la construction parce que
10 le Plan Nord c'était gros puis, tabarouette, les
11 compagnies forestières quand ils ont venu chez
12 nous, là, j'étais, je veux pas dénigrer le Lac-
13 Saint-Jean mais la plupart des compagnies
14 forestières viennent du Lac, ils ont débarqué chez
15 nous avec du monde de chez eux, des jeunes de chez
16 eux. J'y ai été, moi, j'ai fait des inspections sur
17 les jobs : la fille du boss, le gars du boss, le
18 cousin de la matante, toute la patente. J'avais,
19 pendant ce temps-là, j'avais quatre-vingts (80)
20 diplômés de cette école forestière-là qui, comme je
21 vous ai dit tantôt, ils emballaient au Provigo puis
22 au IGA puis ils sont encore en train d'emballer. La
23 job s'est faite, il y avait deux cent trente (230)
24 travailleurs du Lac-Saint-Jean dans une forêt pour
25 faire la ligne de transport. Puis il y a pas

1 personne de la Côte-Nord qui... J'ai essayé, j'ai
2 frappé après Hydro-Québec, je parlais avec monsieur
3 Richard Ducharme, je lui disais : « " Eille! ",
4 faites de quoi. -Ah! on peut pas intervenir c'est
5 hors construction. » Oui. mais c'est pas grave
6 « tabarouette », c'est du monde de la Côte-Nord
7 puis c'est des futurs opérateurs de l'industrie de
8 la construction. Ils auraient fait leurs heures là.
9 Ils ont été trois ans à « picocher » en arrière de
10 chez nous puis on n'en a pas profité personne.
11 Personne écoutait. On allait voir les députés :
12 « Je peux rien faire. »

13 À un moment donné, là, notre région est en
14 train de crever, il faut que quelqu'un se lève
15 deboute (sic) puis qu'il le fasse. Puis je suis pas
16 Dieu, « tabarouette ». Je suis pas Dieu mais ça me
17 désolait. Ces gens-là cognaient à ma porte puis ils
18 voulaient travailler, puis c'est le fun, c'est des
19 jeunes de notre région, on veut pas les voir s'en
20 aller, nous autres, on veut les voir rester chez
21 nous. Mais là... Puis ils le savaient, là, qu'il y
22 avait de l'ouvrage chez eux, là. Pas capable de
23 travailler. Mais, moé, c'est pas mon industrie,
24 j'avais déjà assez de misère avec la construction
25 j'étais pas pour aller me battre encore comme un

1 malade pour le... les hors construction. Mais, en
2 tout cas, j'ai tout essayé. J'ai interpellé les
3 députés, j'ai interpellé les... les Municipalités,
4 on a interpellé tout ce qu'on pouvait interpeller.
5 Mais quand j'ai interpellé, j'avais une image de
6 bandit, personne voulait me voir. Les politiciens
7 se tenaient loin de moé, tous les contacts que
8 j'avais à l'époque, je les avais pu, là. C'était
9 fini. J'en avais des liens avec les politiciens,
10 les chambres de commerce, développement économique,
11 là j'avais pu rien parce que je suis un bandit.

12 Q. **[800]** Quand vous dites, « frapper Hydro-Québec »,
13 vous parlez à la porte d'Hydro-Québec, vous voulez
14 dire?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[801]** Juste pour pas qu'il y ait une mauvaise
17 interprétation.

18 R. Excusez-moi.

19 Q. **[802]** Non, ça va. Je suis toujours dans la réponse
20 à mon avant-dernière question. Vous avez dit que :
21 « Si un jour on atteint cent pour cent (100 %)
22 donc, au niveau de la représentativité syndicale,
23 ça ne servira pu à rien », et vous avez passé à
24 autre chose. Qu'est-ce que vous voulez dire, si un
25 local à cent pour cent (100 %) de représentativité,

1 le placement puis tous ces... ou la référence ne
2 sert plus à rien? Expliquez-nous ça.

3 R. Bien, c'est... c'est juste logique. Si le syndicat
4 a quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
5 pour cent (98 %) de représentativité dans son
6 métier : « Envoie-la ta demande sur la plate-forme,
7 c'est moé, il y a juste moé qui va y répondre. »
8 Comprenez-vous ce que je veux dire?

9 Q. **[803]** Hum hum.

10 R. Il y a juste moé qui va répondre, les autres
11 répondront pas, ils ont pas de membres.

12 Q. **[804]** Dernière partie de votre avant-dernière
13 réponse. Vous avez parlé de dividendes. Vous avez
14 parlé de quelqu'un... donner un exemple de
15 quelqu'un qui va changer son chèque dans une
16 compagnie de... qui change les chèques rapidement,
17 par exemple, et il va redonner tout de suite, ça
18 disparaît, il va redonner... je vous paraphrase,
19 là, ça... ça disparaît, il va pouvoir redonner de
20 l'argent à l'employeur. Vous avez également parlé
21 de vous, qui vous êtes fait offrir des pots-de-vin.
22 J'aimerais ça qu'on décortique un peu ça. Donc,
23 premièrement, quels éléments factuels ou des
24 témoignages que vous avez entendus de travailleurs
25 vous ont dit qu'ils devaient, eux, redonner de

1 l'argent à la personne qui l'embauchait?

2 R. Oui, moé, j'ai vu ça à SM3.

3 Q. **[805]** Au début, donc au début de l'année quatre-
4 vingt-dix (90)?

5 R. Dans les... Bien, moé, j'étais pas... j'étais pas
6 représentant à l'époque, là. Le... c'était quoi
7 donc? Le gars... O.K., il donnait sa paie de
8 vacances. Quand ça arrivait le temps des vacances,
9 il donnait sa paie de vacances. Ou j'ai... j'ai
10 entendu puis j'ai vu aussi, cent cinquante piastres
11 (150 \$) par semaine. Des saloperies comme ça.

12 Q. **[806]** Vous, personnellement, est-ce que vous avez
13 déjà donné de l'argent?

14 R. Pour travailler? Non.

15 Q. **[807]** Non.

16 R. Non.

17 Q. **[808]** Mais à part à SM3, est-ce que vous avez
18 entendu parler de situations semblables, et je
19 demanderais peut-être, dans votre... dans votre
20 recherche, là, au niveau de votre mémoire, de vous
21 efforcer de penser après quatre-vingt-seize (96).
22 Parce que notre mandat début le dix-neuf (19)
23 octobre quatre-vingt-seize (96), donc des cas après
24 le dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-seize (96),
25 où, par exemple, des gens doivent donner leur paie

1 de vacances, donner une somme forfaitaire...

2 R. Non.

3 Q. **[809]** ... hebdomadairement?

4 R. Bien, de mémoire, là, non, là, ça me revient pas,
5 là. Là on parle que j'ai entendu dire que des
6 travailleurs ont... ont été obligés de payer pour
7 travailler?

8 Q. **[810]** Oui.

9 R. Ou que, moé, j'ai eu des offres de pot-de-vin, là?

10 Q. **[811]** Non, non, là on est au niveau des... de
11 l'entrepreneur qui reçoit de l'argent, après ça on
12 va parler au niveau du représentant syndical.

13 R. Non. Non, je m'en rappelle pas.

14 Q. **[812]** Donc, à part SM3... pardon, à part SM3, il y
15 a pas de...

16 R. Non.

17 Q. **[813]** ... d'événements semblables?

18 R. Moé, non. Moé... non.

19 Q. **[814]** Vous. Donc, je comprends que vous nous avez
20 parlé, encore une fois je vous paraphrase, vous
21 dites : « Lorsque je suis rentré en poste c'était
22 un peu la façon de faire, il y avait... on
23 m'offrait des pots-de-vin et tout. » Expliquez-
24 nous, là, ce que, vous, vous avez vécu au niveau de
25 tentatives de vous acheter, vous, là, Monsieur

1 Gauthier?

2 R. C'était pas méchant de la part des travailleurs.

3 C'est là que ça m'a... ça faisait pitié, là. Le
4 premier qui m'a fait ça, le monsieur, je pense
5 qu'il est mort aujourd'hui, là. Mais il est un tout
6 petit bonhomme, puis un bon opérateur de

7 « grader », il travaillait tout le temps dans le
8 nord, là, pour Makivik, je pense, une compagnie

9 de... qui travaille... ils font les aéroports pour
10 les communautés inuites. Puis il rentre dans mon

11 bureau, petit monsieur, tu sais... ça faisait peut-
12 être bien une semaine ou deux que j'étais en poste.

13 Il rentre dans mon bureau, puis j'avais un chien,
14 là, comme un genre de petit bibelot, là, il lève

15 mon chien, il rentre deux cents piastres (200 \$)

16 là, clac, deux bruns. Là je le regarde, j'ai dit...

17 je nomme son nom : « Qu'est-ce que tu fais là? -

18 Bien, là, il dit, moé, je suis prêt à partir. -Que

19 c'est ça : "Je suis prêt à partir "? » J'étais...

20 je savais que ça existait mais, sur le coup,

21 c'était tellement... j'ai tellement resté bête,

22 j'ai dit : « Voyons donc! qu'est-ce que tu fais

23 là? Arrête ça... », j'ai manqué nommer son nom.

24 J'ai pogné ça, je lui ai redonné, j'ai dit : « Mon

25 chum, regarde », pour pas nommer son nom, je vais

1 l'appeler mon chum, j'ai dit : « Mon chum, non,
2 non, non, ça on commencera pas ça icitte, puis
3 c'est pas une façon de faire, t'es bon, t'as pas
4 besoin de ça. Puis j'en ai pas de « call »,
5 attends, mais qu'il y en ait un, là, puis tu t'es
6 rapporté, je vais prendre ton nom. »

7 Moi c'est de même que je fonctionne, les
8 gars quand... bien à l'époque, là, ou même, là,
9 encore, quand les gars ils allent travailler, ils
10 se sont placés tout seuls, ils m'appellent pour le
11 dire, pour que j'arrête de faire des recherches
12 pour lui ou si j'ai un « call », bien j'aurais pas
13 à le mettre sur la liste. Puis quand ils finissent
14 de travailler, ils se rapportent aussi pour se
15 mettre disponible.

16 J'ai dit : « Regarde, je prends, je fais
17 faire comme tout le monde, je prends ton nom, je le
18 mets là, puis si j'ai... » De toute façon
19 l'entreprise le voulait tout le temps ce gars-là.
20 Ça fait qu'elle a appelé, à un moment donné, puis
21 on l'a envoyé travailler là. Après ça, un gars qui
22 avait arrivé.

23 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

24 Q. **[815]** Dans le fond, ce que je voulais savoir, vous
25 avez dit que c'est peu de temps après votre arrivée

1 puis que vous saviez que ça se faisait. C'est ça
2 que vous disiez?

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[816]** Est-ce que ça s'est répandu que des délégués
5 syndicaux ou des représentants syndicaux reçoivent
6 une cote pour justement placer leur main-d'oeuvre,
7 vous dites que ça existait là?

8 R. Mais ça, on entendait parler. Moi je peux dire que
9 moi quand j'étais là, puis mes confrères, j'ai
10 arrivé pratiquement en même temps que Michel, moi
11 non, ça j'en ai pas... j'en ai pas eu connaissance,
12 puis j'en ai pas entendu parler, ça c'est sûr. Mais
13 moi ça m'a arrivé je pense à quatre ou cinq
14 reprises.

15 Q. **[817]** Bien là, vous avez dit que vous en avez déjà
16 entendu parler que ça se faisait?

17 R. À l'époque, à l'époque c'était... c'était...

18 Q. **[818]** Là, on est rendu en deux mille quatre (2004),
19 là, on est en mille neuf cent quatre-vingt (1980),
20 là?

21 R. Bien moi j'ai arrivé deux mille trois (2003), début
22 deux mille trois (2003).

23 Q. **[819]** Deux mille trois (2003), deux mille quatre
24 (2004), tout à l'heure, peu importe, la question
25 c'est dans ces milieux-là dans les années deux

1 mille (2000) il y avait la rumeur que certains
2 délégués syndicaux ou représentants syndicaux ou
3 agents d'affaires, peu importe leur nom, pouvaient
4 recevoir une petite cote pour faciliter le
5 placement de la main-d'oeuvre, c'est un peu ça?

6 R. Ou que c'est un historique ou que c'était dans
7 d'autres métiers, d'autres syndicats. Je pense que
8 ça a tout le temps...

9 (16:10:53)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[820]** Mais, là, vous nous avez dit que ça vous
12 était arrivé quatre fois?

13 R. De me faire offrir de l'argent.

14 Q. **[821]** Oui?

15 R. Oui, quatre ou cinq fois après.

16 Q. **[822]** Quatre ou cinq fois?

17 R. Mais moi je peux pas savoir pour les autres.

18 Q. **[823]** Non, non, mais si vous ça vous est arrivé...

19 R. Probablement.

20 Q. **[824]** ... quatre ou cinq fois?

21 R. Probablement, oui. Probablement que ça a pu arriver
22 aux autres aussi.

23 Q. **[825]** Puis qu'est-ce que vous avez fait ces fois-
24 là?

25 R. Bien je les ai revirés de bord, je m'en allais

1 conter, là.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[826]** Vous avez raconté une première fois?

4 R. Oui.

5 Q. **[827]** Aviez-vous terminé cette histoire-là?

6 R. Oui, celle-là c'était correct.

7 Q. **[828]** La deuxième fois?

8 R. Après ça j'en... l'autre c'était... l'autre c'était
9 assez, il faisait pitié le gars. Lui il avait
10 emprunté de l'argent à sa soeur, il était venu
11 suivre un cours je pense à Sainte-Julienne, il y a
12 un cours qui se donne, qui est autorisé par la
13 Commission de la construction, je pense qu'il avait
14 payé quarante-cinq mille (45 000 \$) son cours.

15 Il revient chez nous, il revient au bureau,
16 puis je pense que c'est à peu près une semaine ou
17 deux après l'émission Enquête. Il rentre dans mon
18 bureau, il a une enveloppe, il met ça là. J'ai
19 dit : « C'est quoi ça? » « Bien, il dit, je veux
20 accélérer le processus. » Bien première des choses,
21 il me dit : « Je connais un de tes chums ». Puis ce
22 fameux chum c'est un gars qui est connu du milieu
23 policier.

24 Ça fait que tout de suite après l'émission
25 Enquête, une semaine ou deux, moi j'ai dit :

1 « Voyons donc, c'est un enquêteur, ça se peut pas.
2 C'est quelque chose, c'est quelqu'un qui vient
3 m'essayer, tu sais. » Il met l'enveloppe là, j'ai
4 dit : « C'est quoi ça? » Il dit : « C'est de
5 l'argent, Bernard, j'aimerais ça accélérer le
6 processus. » Aie, là, je sais pas à qui j'ai
7 affaire. Je nommerai pas son nom, là.

8 Je le connaissais pas le gars. Il me disait
9 qu'il était natif de Sept-Îles, il était parti
10 pendant longtemps, il avait emprunté de l'argent à
11 sa soeur, son cours, il revient. Je lui ai redonné
12 l'enveloppe. J'ai dit : « Regarde, là, tu viens de
13 le retarder le processus, tu viens de le
14 retarder. » Là, il est parti, puis il est revenu me
15 voir je pense au bout de peut-être un an, il
16 pleurait, tu sais, il pleurait à chaudes larmes :
17 « Regarde, je m'excuse, j'ai pas. »

18 J'ai dit : « Écoute, là », moi... puis j'ai
19 pas pris la peine d'enquêter après ou investiguer
20 c'était qui ce gars-là d'où est-ce qu'il venait,
21 c'était-tu vrai qu'il venait de Sept-Îles, j'ai
22 pas... j'ai pas donné suite à ça. Lui il est revenu
23 me voir, il dit : « Écoute, j'ai pas... si tu veux,
24 tu vas venir avec moi, viens avec moi, je vais te
25 présenter ma soeur, tout ça. » Ça fait que, là,

1 finalement bon an, mal an, parce que lui c'est un
2 diplômé, j'ai réussi à le rentrer chez EBC sur le
3 barrage, je pense.

4 Ensuite de ça un monsieur qui me
5 connaissait depuis que j'étais tout petit, un
6 monsieur de Forestville. Lui il m'appelle au
7 bureau : « Bernard, il dit, moi, là, si je pars
8 dans les premiers, il dit, j'ai une belle petite
9 enveloppe avec cinq beaux petits bruns dedans. »
10 J'ai nommé son nom, j'ai dit : « Écoute, là, je
11 vais faire comme si j'avais rien entendu, là, puis
12 on va oublier ça. »

13 Mais j'ai conté quand je vous ai conté, je
14 vais le conter, moi je regrettais, j'aurais peut-
15 être dû ramasser les enveloppes. Puis jouer un tour
16 à l'individu, après ça dans une assemblée tu vois
17 le gars, tu dis : « Bon, tel individu il fait un
18 don au Club social, ou je sais pas, à tel hôpital,
19 on va lui donner un applaudissement. » J'avais
20 lâché ça de même par après aux gars. Les gars
21 disaient : « Aie, ça aurait frappé solide. », tu
22 sais.

23 Après ça un entrepreneur qui m'a offert de
24 l'argent, puis il avait pas besoin de m'offrir de
25 l'argent. Lui il m'avait appelé chez un de mes

1 chums : « Je te connais pas beaucoup, il dit
2 j'aurais onze mille piastres (11 000 \$) pour toi. »
3 Pourquoi onze, pourquoi pas dix, pourquoi pas
4 quinze? Je le sais pas. Mais j'ai dit : « C'est
5 quoi cette affaire-là? » Bien, il dit : « Moi
6 j'aurais besoin », parce que chez nous on a pas de
7 compagnie d'asphalte, puis lui il avait une
8 compagnie d'asphalte de Québec qui venait
9 travailler pour lui, mais la compagnie a dit : « Je
10 vais aller travailler chez vous à la condition que
11 je peuve (sic) amener mes gars. » Ça fait qu'il
12 m'appelle, il dit : « Bernard, j'aurais onze mille
13 piastres (11 000 \$) pour toé si tu laisses
14 l'entreprise venir puis avec ses gars. J'ai dit,
15 pauvre toi. T'avais pas besoin, première des
16 choses, t'as pas besoin de me donner onze mille
17 piastres (11 000 \$) parce que j'en ai pas de gars,
18 des gars de paveuse, ces affaires-là, j'en ai pas.
19 Des rouleaux pneumatiques, j'en ai pas. Ça fait que
20 t'as pas besoin de me donner onze mille piastres
21 (11 000 \$). Puis mème tu me rappelles pour une
22 affaire de même », là j'ai sacré puis je l'ai
23 envoyé se promener, là. Je vous le dirai pas
24 comment je lui ai dit, mais en tout cas.

25 Q. [829] Et ces trois, quatre, ou quatre, cinq plutôt,

1 là, tentatives d'avoir vos faveurs, si on peut
2 utiliser cette expression-là, se produisent à votre
3 arrivée comme représentant syndical?

4 R. Bien je dirais, comme la dernière je viens de dire,
5 elle est arrivée pas mal plus tard, elle.

6 Q. **[830]** Mais je mettrais peut-être celle de côté de
7 l'entrepreneur, là.

8 R. O.K.

9 Q. **[831]** Je parlerais surtout de vos membres.

10 R. O.K.

11 Q. **[832]** Donc ça, ça se produit à votre arrivée
12 surtout, là. En deux mille trois (2003)
13 principalement?

14 R. Excusez-moi, on va dire mettons entre deux mille
15 trois (2003), deux mille cinq (2005), là. C'est dur
16 les dates pour moi, là. J'ai pas...

17 Q. **[833]** Est-ce que je dois conclure que vos
18 prédécesseurs ont peut-être accepté ces enveloppes?

19 R. Oui.

20 Q. **[834]** C'est ce que vous pensez aussi?

21 R. Oui. Si je peux me permettre...

22 Q. **[835]** Bien, si c'est le même sujet, oui.

23 R. C'est probablement pour ça aussi qu'on entend dire,
24 puis, t'sais, le taxage, le ci, le ça, on nous a
25 rattaché à ça parce que, d'après moi, c'était

1 populaire à l'époque. C'était coutume. Mais dans le
2 coin, là, d'après moé, là, si ces monsieurs-là,
3 puis remarquez bien, à part le gars qui arrivait de
4 son cours, c'était des vieux monsieurs, là. C'était
5 des monsieurs qui avaient peut-être bien, je sais
6 pas moé, trente, quarante, quarante-cinq mille
7 (30 000-40 000-45 000) heures dans l'industrie, des
8 gars qui avaient peut-être entre cinquante-cinq
9 (55) et soixante (60) ans, là.

10 Q. **[836]** O.K. Donc, c'était pas des petits nouveaux,
11 là.

12 R. Non.

13 Q. **[837]** C'était des gens qui, on pourrait dire, qui
14 savaient comment ça marchait.

15 R. Oui.

16 Q. **[838]** Autre problématique avec le nouveau système
17 de référence?

18 R. Là j'ai parlé des filles à la CCQ. J'ai parlé de
19 l'entrepreneur puis ce que je trouve plate, t'sais,
20 les entrepreneurs, ils appellent puis ils chialent.
21 Mais moé, ils chialent pas après moé, là. Appelle
22 ton association puis plains-toé. À l'époque, ils
23 ont pas allumé, là, t'sais. Puis en même temps, ça
24 a ouvert la porte... T'sais les entreprises comme,
25 les grosses entreprises, là. Eux autres, ils

1 fonctionnaient comme ça. Ils avaient pas besoin
2 de... ils appelaient le représentant, puis j'ai
3 besoin de tant de main-d'oeuvre, je m'en vais
4 travailler là-bas. Ça allait ben. Puis comme je
5 vous dis, là, les entrepreneurs, des fois t'as un
6 coup vite à faire. Quand t'as le temps de
7 t'installer, t'as le temps... Là t'as le temps de
8 ramasser la main-d'oeuvre puis la commission, ça,
9 ça va bien. Mais les entreprises qui ont une
10 urgence ou qui ont un échéancier serré, zéro puis
11 une barre. Je pense pas, j'ai peut-être bien oublié
12 de quoi mais j'y reviendrai si jamais j'y repense,
13 là.

14 Q. **[839]** De toute façon, on aura l'occasion d'en
15 discuter. Mais... Donc, la grosse problématique par
16 rapport aux connaissances, c'est ça. C'est si je
17 dois agir rapidement, par exemple un shut down ou
18 d'autres situations d'urgence, bien c'est difficile
19 en vingt-quatre (24) heures de sélectionner les
20 bons travailleurs puis là, avec les conséquences
21 que vous nous avez expliquées...

22 R. Exact.

23 Q. **[840]** ... qui sont évidemment possibles. O.K. On va
24 passer maintenant, on va débiter, parce qu'il est
25 déjà quatre heures et vingt (16 h 20), mais on va

1 quand même aborder tranquillement le sujet. Donc, à
2 la troisième partie de votre témoignage, comme je
3 l'ai annoncé ce matin. Donc, on va peut-être parler
4 plus de vos actions et de vos agissements. Mais
5 avant de ce faire, il serait important de bien
6 comprendre, je pense, votre rôle sur le chantier et
7 le rôle des délégués de façon quotidienne, qu'est-
8 ce qu'ils font.

9 Donc, premièrement, on a déjà effleuré un
10 peu le sujet mais j'aimerais ça maintenant qu'on le
11 vide, si vous me permettez cette expression-là.
12 Donc, au niveau du placement, j'ai compris, et là
13 on est avant septembre deux mille treize (2013),
14 bien entendu, parce que la très grande majorité de
15 notre mandat, là...

16 R. Oui.

17 Q. **[841]** ... s'y passe. On pourra parler depuis six
18 mois qu'est-ce qui se passe également. Donc, votre
19 rôle au niveau du placement, c'est que vous êtes le
20 représentant syndical du 791 et vos différents
21 délégués que vous mettez sur les chantiers, eux,
22 seront en mesure de pouvoir établir qui sera le
23 meilleur travailleur selon les besoins parce que,
24 eux-mêmes, ils sont sur le chantier, donc ils
25 peuvent voir et constater eux-mêmes. Donc, parfait,

1 là c'est tel angle, telle machinerie, donc ils vous
2 appellent. Par exemple, bon bien, monsieur
3 Gauthier, ou Bernard quand ils vous parlent,
4 j'imagine, je pense que ça nous prendrait un tel,
5 un tel, un tel, compte tenu des travaux. Est-ce que
6 je résume...

7 R. Oui, c'est...

8 Q. **[842]** ... bien qu'est-ce qui se passe?

9 R. Vous êtes pas loin de la réalité.

10 Q. **[843]** À quels détails près.

11 R. Le délégué... Parce que moi, quand j'ai des
12 délégués sur pas mal toutes les jobs...

13 Q. **[844]** Oui.

14 R. ... j'ai pas à me déplacer. Le contact, le lien est
15 fait entre le délégué et l'entreprise. Les deux
16 s'arrangent ensemble. Ça fait que si l'entre...
17 Puis là souvent, surtout dernièrement, je vous
18 dirais depuis qu'on a travaillé avec les
19 entreprises, on s'occupait, on leur donne un coup
20 de main. On est rendu qu'on fournit, puis ça c'est
21 unique, là. Ça s'était pas vu ailleurs. C'est une
22 autre façon de faire pour essayer d'attirer
23 l'entrepreneur. Pas l'effrayer, nous rendre
24 attrayant pour lui, puis pratique puis payant pour
25 lui. On prend nos délégués puis nos délégués, ils

1 font... ils font de l'administration avec eux
2 autres. Comme les vols, les vacances, les
3 périodiques, qu'on appelle, sur les chantiers, le
4 délégué va s'occuper de ça. Ça fait que
5 l'entreprise, c'est pas mal plus facile pour elle.
6 Puis pour rejoindre ce que vous disiez, au niveau
7 de la qualité des travailleurs, souvent le délégué
8 sur le chantier va m'appeler, il en connaît un,
9 lui, ou que un chum lui a dit : « Bien lui, il est
10 peut-être disponible. » là, le délégué va m'appeler
11 à mon bureau, ou si je suis pas à mon bureau, il va
12 m'appeler, je vais vérifier avec la secrétaire au
13 bureau : « Tu peux-tu vérifier si lui est
14 disponible? » parce que le gars, bien souvent, il
15 peut être parti ailleurs, il peut être parti pour
16 une autre compagnie, quelque chose. Bon, bien, là,
17 je rappelle « Non, lui est pas disponible. Par
18 contre, dans ce que tu veux, des gars de « slope »,
19 des gars de talus, des « slopes » deux dans un,
20 trois dans un, placer de la pierre... » on les
21 connaît, on se connaît tous fait que, là, on
22 vérifie, là je sais que tel, oui, lui est capable
23 de faire ça. Il est-tu... Si c'est un chantier que
24 t'as une pension à payer, on va s'organiser pour
25 faire sauver la pension à l'entrepreneur. Si c'est

1 un chantier à baraquements, il y a plus de
2 problème, il peut venir de n'importe où dans la
3 Côte-Nord, il y a pas de pension à payer, il est
4 logé, nourri, fait que c'est comme ça qu'on
5 procédait. On connaît le travailleur, lui, il me
6 demande : « Penses-tu que lui il est disponible? »,
7 je vérifie, oui, non, si oui, il est disponible,
8 bon, bingo, on envoie les coordonnées puis, là,
9 l'entreprise l'appelle puis après ça le gars il
10 monte. Là, il a ses commodités, il a ses billets
11 d'avion, ses dates d'arrivée puis toute la patente.

12 Q. **[845]** Mais cette conversation-là est entre vous et
13 le délégué?

14 R. Oui.

15 Q. **[846]** À savoir « Je pense à un tel... » puis c'est,
16 dans le fond, c'est vous qui décidez quel
17 travailleur va aller travailler puis à ce moment-
18 là, une fois que la décision est prise, il est
19 disponible « parfait, il peut venir » à ce moment-
20 là le délégué il retourne voir le... là, la
21 terminologie est peut-être pas exacte, c'est le
22 surintendant ou le contremaître à ce moment-là
23 qu'il va aller voir? Le contremaître?

24 R. Ça dépend, ça dépend comment l'entreprise est
25 organisée.

1 Q. [847] (Inaudible) on peut l'appeler le contremaître
2 pour les fins de la conversation?

3 R. Bien le cadre, on va dire le cadre.

4 Q. [848] Le cadre donc il va voir le cadre puis il dit
5 : « Bon, parfait, tu as besoin de trois opérateurs
6 de pelle, bien j'ai Pierre, Jean, Jacques, ils sont
7 disponibles, ils seraient prêts à débarquer. ».

8 R. Ou l'entrepreneur, souvent les entrepreneurs, comme
9 je disais tantôt, il les a connu à la Baie-James
10 parce qu'il y en a, eux autres, ils sont tout le
11 temps en demande, les gars, les top qu'on appelle,
12 ils sont tout le temps en demande. Eux autres c'est
13 quasiment rare qu'ils sont disponibles, ils sont
14 pas mal, ils travaillent pas mal tout le temps, ils
15 sont pas mal éparpillés mais, souvent, c'est comme
16 ça qu'on procède. Tu sais, ils appellent, ils
17 demandent : « Bon, lui, il est-tu... » parce que ça
18 peut être l'entrepreneur qui l'a demandé au délégué
19 aussi. « Penses-tu que Pierre Untel est
20 disponible? » « Bien, attends un peu, je vais
21 vérifier » Il appelle, moi je 'check', j'appelle
22 le gars, parce que j'ai toutes les coordonnées du
23 gars dans mon ordinateur, je peux l'appeler direct
24 chez eux ou sur son cellulaire « T'es où? Qu'est-ce
25 tu fais? » parce que bien souvent les gars ils se

1 rapportent mais ils le disent pas, mettons qu'il y
2 a une petite job à faire, elle est pas trop longue,
3 il le dira pas qu'il travaille pour être sûr de pas
4 perdre son gros « call ». C'est pour ça qu'à
5 c't'heure, avec les cellulaires, c'est plus facile,
6 là. Ça fait que là j'appelle le gars « T'es-tu
7 disponible? Oui, non, bien, si oui, eux autres
8 veulent t'avoir fait que t'es prêt à partir, pas de
9 trouble. Mets-toi disponible, reste proche de ton
10 téléphone. » Là, on retourne les coordonnées à
11 l'entreprise, l'entreprise, elle, communique
12 directement avec le travailleur puis là elle lui
13 donne son billet d'avion ou son heure de départ,
14 toute la patente.

15 Q. **[849]** (Inaudible).

16 (16:22:10)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[850]** Si j'ai bien compris, vous donnez non
19 seulement les noms des employés, mais le nombre
20 d'employés que l'employeur a besoin.

21 R. Bien ça dépend de la demande. Si...

22 Q. **[851]** Bien est-ce que ça vous est déjà arrivé de
23 dire « Non, c'est pas cinq qu'on va t'envoyer c'est
24 dix »?

25 R. Ah non! Non, non. Je comprends, je comprends votre

1 question. Non, non. Non, oubliez ça.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[852]** On aura l'occasion de...

4 R. Bien peut-être, excusez-moi, Madame la Présidente,
5 peut-être au niveau comme quand il y a des
6 bisbilles puis des chicanes concernant la mobilité
7 provinciale puis si l'entrepreneur arrive puis il
8 dit : « Non, moi c'est tout mon monde que je
9 mets. » bien là, on va sûrement lui en revenir
10 éventuellement.

11 Q. **[853]** Est-ce qu'on pourrait dire ce constat-là que
12 la règle c'est que vous respectez effectivement les
13 demandes pour qu'il y ait un bon climat, mais
14 aussitôt que la question de la mobilité provinciale
15 entre en jeu, là, on dirait que la donne change un
16 peu et, là, à ce moment-là, disons que la ligne
17 devient un peu plus élastique et vous allez faire
18 certaines actions, toujours pour une raison, j'en
19 conviens, vous nous l'expliquez déjà depuis ce
20 matin, vous allez nous l'expliquer encore demain,
21 mais si on parle de mobilité provinciale, la
22 situation, le portrait pour vous est pas le même et
23 vos agissements en conséquence vont différer?

24 R. Bien ce qu'on, première des choses qu'on demande,
25 comme je précisais tantôt, on, quand on dit à

1 l'entrepreneur, il y a des entrepreneurs qui nous
2 appellent, parce qu'il y en a plusieurs qui l'ont
3 fait, comme j'expliquais tout à l'heure. Il appelle
4 avant d'arriver puis il s'entend avec nous sur un
5 pourcentage. « Moi, il dit, j'adhère à ton
6 affaire. » on l'a vécu avec un entrepreneur du Lac-
7 Saint-Jean justement, il a fait un contrat
8 similaire à Fernand Gilbert puis il a réussi son
9 contrat dans le budget puis dans l'échéancier et
10 lui, puis il a respecté la main-d'oeuvre régionale
11 et locale puis il l'a réussi son contrat.

12 Moi j'ai, lui il arrive puis il dit « Bien
13 écoute, moi je peux-tu garder mes 'key men'? »
14 « Oui, pas de problème. » parce que je le sais, si
15 j'agis comme ça avec puis j'y laisse apporter ses
16 « key men » là, il en revient pas, il dit : « c'est
17 pas comme ça que je pensais... », il nous l'a dit
18 le gars, le propriétaire de la compagnie « Je vous
19 jure les gars, il dit, je pensais pas que c'était
20 comme ça. J'avais parlé avec une entreprise avant
21 d'arriver icitte, on m'avait dit 'T'es malade, tu
22 t'en vas sur la Côte-Nord, tu vas te faire passer
23 au batte puis...', il dit, c'est pas ça pantoute,
24 il dit, la job est bien faite puis je vous remercie
25 beaucoup, ça a très bien été » et il a emmené son

1 noyau, il avait deux ou trois gars de pelle, deux
2 ou trois gars de tracteur, comme je vous dis,
3 c'était important pour lui. Il faut que ça, ça soit
4 préservé parce que si on lui enlève ça, on lui
5 coupe les jambes, on met son entreprise en péril.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[854]** Mais, vous l'obligez, par ailleurs, à engager
8 le même nombre de personnes qui seraient des
9 locaux.

10 R. Bien, comme je vous dis, je viens de vous dire, il
11 a « dealé » avec nous autres, il a accepté le... le
12 « deal ». Mais, si l'entreprise, là, comme il y en
13 a qui sont venues, puis ils ont pas voulu rien
14 faire, bien, là, moé, je m'occupe plus de ça parce
15 que c'est le comité de chômeurs qui débarque puis
16 qui va s'en occuper.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[855]** Bref, puis on termine là-dessus, pour
19 reprendre l'analogie que vous utilisiez ce matin...

20 R. Bien, oui, mais...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[856]** Ça ne s'appelle pas de l'intimidation ça?

23 R. Bien oui, ça en est de l'intimidation.

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[857]** Puis, ça, c'est le « dealage » ça? Ça, c'est
2 « on négocie aimablement »?

3 R. Regardez... regardez, il arrive puis il veut rien
4 savoir. Le comité de chômeurs se forme, puis je
5 vous l'ai dit, je me suis pas caché tantôt. On le
6 structure pour que ça arrête, pour pas que ça
7 déblatère, pour pas que ça aille trop loin, que ça
8 dégénère en malade, comme ça a dégénéré à l'époque.
9 Je veux pas voir personne arriver avec un 12 à côté
10 d'une pelle, moé, je veux plus vivre ça, là. On va
11 passer pour qui chez nous, là. On est déjà assez
12 sali comme ça, on va... on s'entend-tu qu'on va
13 s'organiser pour au moins essayer de nettoyer. Puis
14 ça se fait pas en trente (30) secondes, là.
15 Excusez-moi.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[858]** Pour pas que ça dégénère trop, mais que ça
18 dégénère juste un peu pour faire passer le message,
19 si je comprends bien.

20 R. Là, moé, quand je dis aux travailleurs, au comité
21 de chômeurs « s'il vous plaît, pas de contact
22 physique, pas de menace. » Quand ils sont partis,
23 moé, je peux plus rien faire.

24 Q. **[859]** C'est ça. Mais, vous savez peut-être que ça
25 arrive peut-être des menaces dans ces moments-là,

1 dans ces comités de chômeurs...

2 R. Bien, sûrement.

3 Q. **[860]** ... possiblement.

4 R. Bien oui.

5 Q. **[861]** Donc, je reviens à ma question principale.

6 Vous pensez pas que cette approche-là est pas un
7 peu... est pas un peu derrière la volonté
8 gouvernementale d'enlever le placement syndical aux
9 syndicats puis le donner à la CCQ.

10 R. Bien, je...

11 Q. **[862]** Que cette nouvelle méthode-là de...

12 R. Mais, je comprends pas.

13 Q. **[863]** ... de déblatérer pas trop fort parce que
14 c'est pas ça...

15 R. Moé, je comprends pas.

16 Q. **[864]** ... est-ce que c'est pas ça qui finalement a
17 amené le gouvernement à changer des choses?

18 R. Je comprends pas ce que le... la nouvelle réforme
19 vient faire là-dedans, moé. C'est comme j'ai dit
20 tout à l'heure, c'est tellement simple, puis il y a
21 pas juste moé qui le comprend, là, c'est tellement
22 simple que si... de comprendre que si la mobilité
23 provinciale est encadrée et définie, avec un ratio,
24 t'as plus besoin d'aller te chicaner, là, t'as plus
25 besoin. Il est tenu d'engager du monde de la place

1 à compétence égale, bien entendu, parce qu'il faut
2 qu'il réussisse son contrat. On veut pas nuire à
3 personne, ils sont bienvenus. Mais, si la mobilité
4 provinciale est encadrée et définie, c'est terminé,
5 là. Puis je vous l'ai dit, au nombre qu'on est dans
6 ce petit patelin-là, on comblera pas toutes les
7 jobs, là, c'est impossible. Mais, on va être au
8 moins respecté chez nous puis priorisé dans
9 l'emploi.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[865]** Je pense, ça va être assez pour aujourd'hui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[866]** J'aimerais quand même simplement souligner,
14 Monsieur Gauthier, que tantôt, là, vous avez dit :
15 « oui, mais, moi, je leur dis de pas faire de
16 menace puis pas de contact physique, mais une fois
17 qu'ils sont lancés puis qu'ils sont partis, je
18 contrôle plus rien » et vous dites que vous le
19 savez. Alors, vous savez que ça peut fort bien
20 dégénérer.

21 R. Je me doute, je suis pas fou non plus, là.

22 Q. **[867]** Bien, oui, mais c'est pour ça que c'est peut-
23 être dans cette suite-là que...

24 R. Mais, Madame...

25 Q. **[868]** ... le commissaire Lachance vous dit « c'est

1 peut-être ça justement qui a été... qui a fait en
2 sorte que la CCQ s'est occupée... »

3 R. Non, moé, je suis pas d'accord.

4 Q. **[869]** Bien...

5 R. Moé, je suis pas d'accord, je suis pas d'accord, je
6 vous le dis. Regardez, quand le travailleur...
7 quand les... Puis en passant, c'est pas... c'est
8 pas un contrôle de ma part, c'est une gestion parce
9 que les gars qui sont là, c'est pas tout des... on
10 l'a dit tout à l'heure, c'est pas tout des
11 opérateurs, il y a des menuisiers, il y a des
12 manoeuvres, il y a des... il y a des mécaniciens,
13 il y a toutes sortes de monde là-dedans. Ça peut
14 même aller jusqu'au sous-traitant dans la
15 foresterie qui est hors construction. On a vu
16 souvent des manifs par chez nous, les femmes et les
17 enfants étaient dans la rue pour revendiquer du
18 travail pour leur mari puis leur père. Moé, rendu
19 là...

20 Q. **[870]** Ça, on doute pas de ça.

21 R. Non, mais vous comprenez? On fait... on fait le
22 maximum possible. Vous savez, des humains, là, on
23 n'est pas tout pareil. Il y en a qui vont te dire
24 « oui, oui, je vais faire attention » puis un coup
25 qu'il est parti, bien, il fait des imbécilités. On

1 essaie bien de travailler là-dessus. C'est pour ça
2 que quand on... il y a des comités de chômeurs, on
3 les encadre. On met des gens comme Capé à la
4 sécurité parce que ça prend des bonhommes pour
5 arrêter des gros bonhommes. On met des gens à la
6 sécurité puis je leur dis bien : « Surveille-le ».
7 Comme monsieur Laprise, c'est arrivé, là. Capé
8 était là pour surveiller pour pas que l'autre...
9 parce que l'autre il était piqué dans son orgueil
10 puis il était pas content, puis on se doutait bien
11 qu'il allait peut-être avoir une envie de sauter
12 sur l'autre. Ça fait que j'ai dit : « Surveille-le,
13 il faut pas que ça arrive parce que c'est
14 probablement ça qu'ils veulent, qu'il arrive un
15 geste comme ça, après ça ils vont pouvoir dire
16 « regarde, on vous l'avait dit, ils sont comme
17 ça ». »

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[871]** Je pense que même avec la protection de Capé,
20 je suis pas sûr que ça a été un beau moment dans la
21 journée de monsieur Laprise, à voir des gens qui
22 l'entouraient comme ça...

23 R. Entièrement d'accord avec vous.

24 Q. **[872]** ... puis l'invectivaient.

25 R. C'est pas un beau moment.

1 Q. **[873]** Mais, c'est vous qui organisez ça quand même.

2 Vous comprenez ça, là.

3 R. Bien, là, on va l'expliquer.

4 Q. **[874]** Les comités de chômeurs... les comités de
5 chômeurs, vous en avez organisés.

6 R. On va...

7 Q. **[875]** Vous nous l'avez dit. C'est ça.

8 R. Oui, oui. On va l'expliquer demain, si vous
9 permettez.

10 Q. **[876]** Oui. D'accord.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Bonne soirée à tous.

13

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON,
sténographes officiels, certifions que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle